

**République démocratique de São Tomé e Príncipe –
Communauté européenne**

**Document de stratégie pays
et
programme indicatif national
pour la période 2008–2013**

Le gouvernement de la République démocratique de São Tomé e Príncipe et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

- (1) Le gouvernement de la République démocratique de São Tomé e Príncipe (représenté par M. Ovídio Manuel Barbosa Pequeno, Ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des communautés et Ordonnateur national du FED) et la Commission européenne (représentée par M. Thierry Mathisse, Chef de la délégation de la Commission européenne au Gabon, accrédité auprès de la République démocratique de São Tomé e Príncipe), appelés ci-après les "parties", se sont rencontrés à São Tomé e Príncipe de février 2006 à novembre 2007 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008 - 2013.
Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République démocratique de São Tomé e Príncipe, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation en São Tomé e Príncipe.
Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition de São Tomé e Príncipe pour la période 2008-2013, un montant de **17.100.000 euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de **1.100.000 euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République démocratique de São Tomé e Príncipe bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée sur le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^{ème} FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé, mais pas avant le 1^{er} janvier 2008. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande du gouvernement de la République démocratique de São Tomé e Príncipe dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être


prises sur la base de l'Article 15.4 conjointement avec l'Article 4.1 de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE pour l'appui aux secteurs non-Etatiques ou sur la base de l'Article 72.6 de l'Accord de Partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée à partir des enveloppes B. Les décisions de financement seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans les Règlements du Conseil CE sur la mise en œuvre du 10^{ème} FED et sur le règlement financier applicable au 10^{ème} FED et dans l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe Ib à l'Accord de Partenariat ACP-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10^{ème} FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une revue à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue en fin de parcours, en 2012. A la suite de chacune de ces deux revues, la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les revues, les enveloppes peuvent être augmentées conformément à l'Article 3.5 de l'annexe IV pour répondre à des besoins extraordinaires ou des résultats exceptionnels.
- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10^{ème} FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines à compter de la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

Fait à Lisbonne le 9 décembre 2007.

Pour le gouvernement de la République
démocratique de São Tomé e Príncipe

Pour la Commission Européenne


Ovídio Manuel BARBOSA PEQUENO
Ministre des Affaires étrangères
Ordonnateur national

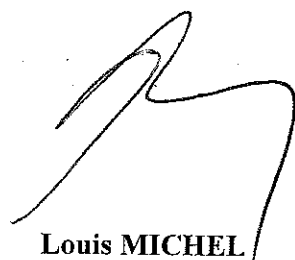

Louis MICHEL
Membre de la Commission en charge du
Développement et de l'Aide humanitaire

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES	6
RESUME.....	8

PARTIE 1 : DOCUMENT DE STRATEGIE

I. CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS

I.1. OBJECTIFS GENERAUX DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DE L'UE.....	9
I.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA COOPERATION AVEC SAO TOME.....	9
I.3. PRINCIPAUX ACCORDS BILATERAUX.....	11

II. DIAGNOSTIC DU PAYS

II.1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale	11
II.1.1. Situation politique et institutionnelle	11
II.1.2. Situation économique et commerciale	12
II.1.3. Situation des acteurs non étatiques et de la société civile	16
II.1.4. Situation sociale y compris travail décent et emploi	16
II.1.5. Situation des infrastructures	19
II.1.6. Situation environnementale	20
II.1.7. Le pays dans le contexte international	22
II.2. Analyse de la réduction de la pauvreté	22
II.3. La stratégie de développement du pays bénéficiaire	22
II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme	23

III. VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION DE LA CE

III. 1. Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE.....	24
III.1.1. Secteurs de concentration (et soutien macroéconomique	24
III.1.2. Secteur hors concentration	27
III.1.3. Utilisation de l'enveloppe B	27
III.1.4. Autres instruments.....	27
III.2. Information sur les programmes des Etats membres et des autres donateurs	28
III.3. Autres politiques de la CE	30
III.4. Description du dialogue politique avec le pays partenaire	31
III.5. Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès	31
III.6. Analyse de la cohérence de la politique de développement	31

IV. STRATEGIE DE REPONSE

IV.1. Les déterminants des choix stratégiques	32
IV.2. Présentation synthétique de la stratégie de coopération du 10 ^{ème} FED	33
IV.2.1. Secteur de concentration : soutien au secteur routier	33
IV.2.2. Secteur hors concentration	34
IV.2.2.1. Facilité de coopération technique	34

IV.2.2.2.Appui institutionnel au secteur public	34
IV.2.2.3.Appui à l'accord de partenariat économique et à l'intégration régionale	35
IV.2.3. Coopération PALOP/Timor Leste	35
IV.3. Cohérence de la programmation	36
IV.4. Les risques et hypothèses	36

PARTIE 2 : PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1.1. Introduction	38
1.2 Instruments financiers	38
1.3 Domaine de concentration : soutien au secteur routier.....	40
1.4 Appui budgétaire général	41
1.5 Autres programmes: Appui institutionnel et coopération PALOP	42
Cadre d'intervention indicatif relatif au soutien au secteur routier	46
Cadre d'intervention indicatif relatif à l'appui institutionnel.....	48
Calendrier indicatif des engagements et décaissements	51
Chronogramme d'activités	52

ANNEXES

Annexe 1 : Tableaux : informations générales sur le pays.....	54
Annexe 2 : Matrice des donateurs par secteur et par acteur.....	57
Annexe 3 : L'environnement à São Tomé e Príncipe : situation générale.....	67
Annexe 4 : Processus d'élaboration du DSP	71
Annexe 5 : La feuille de route pour l'harmonisation	72
Annexe 6 : Situation du pays partenaire au regard des principales conventions internationales.....	73
Annexe 7 : Liste des engagements du gouvernement en matière de gouvernance	75
Annexe 8 : Fiche technique - infrastructures de transport à São Tomé.....	82
Annexe 9 : Fiche technique - programme ECOFAC à São Tomé	92
Annexe 10 : Analyse de la viabilité de la dette	96

ACRONYMES UTILISÉS DANS LE TEXTE

ACP –	États d’Afrique Caraïbes et Pacifique
ADIE –	Association pour le développement de l’information environnementale
AEP -	Adduction d’eau potable
AFD –	Agence française de développement
APD -	Aide publique au développement
APE -	Accords de partenariat économique
BAD –	Banque africaine de développement
BADEA -	Banque arabe pour le développement
BEI –	Banque européenne d’investissement
BM –	Banque mondiale
CCA -	Common Country Assessment (PNUD)
CDE –	Centre pour le développement des entreprises
CE –	Communauté européenne
CEEAC –	Communauté économique des États d’Afrique centrale
CEFDHAC –	Conférence des forêts denses humides d’Afrique centrale
CEMAC –	Communauté économique et monétaire d’Afrique centrale
CGC –	Cellule de gestion de projet
COMIFAC –	Conseil des Ministres des forêts d’Afrique Centrale
CPLP –	Comunidade dos Países de Língua Portuguesa (Communauté des pays de langue portugaise)
CST –	Companhia Sãotomense de Telecomunicações (Compagnie santoméenne de télécommunications)
CTA –	Centre technique agricole
DSRP -	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ECOFAC –	Ecosystèmes forestiers d’Afrique centrale
ENAE -	Empresa Nacional de Água e Electricidade (Entreprise nationale d’eau et d’électricité)
EN -	Estrada Nacional (Route nationale)
ENAPORT –	Empresa Nacional de Portos (Entreprise Nationale des Ports)
FCT –	Facilité de coopération technique
FED –	Fonds européen de développement
FMI –	Fonds monétaire international
FNUAP -	Fonds des Nations Unies pour la population
FRN -	Fundo Rodoviário Nacional (Fonds routier national)
FRPC –	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GIME -	Grupos de Interesse de Manutenção de Estradas (Groupes d’intérêt dans l’entretien des routes)
INAE –	Instituto Nacional de Estradas (Institut national des routes)
INE –	Instituto Nacional de Estatística (Institut national des statistiques)
MDFM –	Movimento Democrático das Forças da Mudança (Mouvement démocratique des forces du changement)
MSP –	Mesures sanitaires et phytosanitaires
ODM -	Objectifs de développement du millénaire
OMC –	Organisation mondiale du commerce
OMS –	Organisation mondiale de la santé
OMT –	Organisation mondiale du tourisme
ON FED –	Ordonnateur national du Fonds européen de développement
ONG –	Organisation non gouvernementale

OTC –	Obstacles techniques au commerce
PAAS –	Programme d'aide à l'ajustement structurel
PALOP –	Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa (Pays africains de langue officielle portugaise)
PAM -	Programme alimentaire mondial
PCD –	Partido da Convergência Democrática (Parti de la convergence démocratique)
PIB –	Produit intérieur brut
PIC –	Programme indicatif de coopération (Portugal)
PIN –	Programme indicatif national
PIP –	Programme d'investissements publics
PMA -	Pays les moins avancés
PPTE –	Pays pauvres très endettés
PIR –	Programme indicatif régional
PNUD –	Programme des Nations Unies pour le développement
PRGF –	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
RAPAC –	Réseau des aires protégées d'Afrique centrale
SENAE –	Serviço Nacional de Estradas (Service national des routes)
SNS –	Système national de santé
UNDAF –	United Nations Development Assistance Framework
UNESCO –	Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Culture
UCCLA –	União das Cidades Capitais da Língua Portuguesa (Union des Villes Capitales de Langue Portugaise)
UNFPA –	United Nations Fund for Population Assistance (Fonds des Nations Unies pour la Population)
UNICEF –	Organisation des Nations Unies pour l'enfance
USA –	United States of America
USD –	Dollar US

RÉSUMÉ

São Tomé e Príncipe fait partie des pays les moins avancés (PMA) avec un PIB par habitant parmi les plus faibles d'Afrique (440 USD) et une population estimée à 157.000 habitants (2005). Alors qu'il ne se situe qu'au 155^{ème} rang mondial en termes de PIB par habitant, il occupe le 127^{ème} rang en termes de développement humain sur 177 pays considérés (PNUD 2006).

La diversité de la production et des exportations est extrêmement réduite, le cacao représentant près de 80% des exportations. Afin d'équilibrer la balance des opérations courantes, le gouvernement doit recourir à l'endettement et à l'aide publique extérieure, ce qui a eu pour conséquence de faire passer la dette extérieure à 316.3 millions USD en 2005, avec un service de la dette atteignant 57% du PIB. L'inflation est également un problème important, qui fragilise l'économie nationale (17% en 2005). L'intégration au marché régional et mondial est quasi inexistante du fait de la situation insulaire et de l'absence d'appartenance à la CEMAC (où le pays a le statut d'observateur) et à l'OMC (demande d'adhésion formulée).

São Tomé e Príncipe dispose de certains atouts. Le pays connaît une stabilité politique caractérisée par la paix sociale et l'absence de conflit. Il existe une volonté réelle de lutter contre la pauvreté concrétisée par l'adoption d'une stratégie nationale en la matière (DSRP) et d'un programme d'action prioritaire pour la période 2006-2008, validé avec les partenaires au développement lors d'une table ronde à Bruxelles en décembre 2005. En 2007, São Tomé e Príncipe a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE, rendant le pays éligible à un allègement de la dette, processus actuellement en cours tant au niveau multilatéral que bilatéral. Enfin, l'existence de pétrole offshore est avérée et l'exploitation devrait être effective en 2012, même si l'échéance a déjà été repoussée à plusieurs reprises et le niveau de production futur reste inconnu.

La stratégie de coopération de la Commission européenne (CE) pour la période 2008-2013 (10^{ème} FED) se fonde sur les priorités de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté définies par São Tomé e Príncipe dans son DSRP. La CE participera à cette dynamique dans les secteurs où elle a déjà une expérience réussie dans le pays et où elle est complémentaire des autres bailleurs de fonds. Le partenariat concernera :

- principalement l'appui au secteur routier, incluant le renforcement des capacités institutionnelles, la remise en état des infrastructures routières dégradées pour faciliter l'accès aux biens et services essentiels, et l'appui à la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire ;
- mais aussi la contribution au renforcement des capacités de l'administration, incluant la gouvernance des finances publiques et l'appui au cabinet de l'ordonnateur national du FED, ainsi que l'appui à l'accord de partenariat économique (APE) et au processus d'intégration économique régionale;
- et une contribution au financement de la coopération dans le cadre des PALOP.

Ce programme se situe dans la continuité avec les options retenues dans le cadre des 8^{ème} et 9^{ème} FED et veille particulièrement à l'intégration de la société civile et des acteurs non étatiques aux différentes actions entreprises y compris la mise en œuvre de l'APE en cours de préparation. Un accent particulier sera également mis sur la bonne gouvernance, notamment dans le domaine des finances publiques.

SAO TOME E PRINCIPE

PARTIE 1 : DOCUMENT DE STRATEGIE

I. CHAPITRE PREMIER: CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE

I.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des pays les plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'Union européenne (UE) a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politiques étrangère et de sécurité communes, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'UE – qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers – fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions communes reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

En conséquence de l'élargissement, l'UE s'est vu confier des responsabilités encore plus importantes, en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par le biais de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

I.2. Objectifs stratégiques de la coopération avec São Tomé e Príncipe

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1^{er} de *l'accord de partenariat ACP-UE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la

Communauté et São Tomé e Príncipe poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la stratégie par les pays et les populations concernés, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen sur le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal de la politique de développement de l'UE est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément à l'agenda international et en tenant dûment compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement en harmonie avec les principes de la Déclaration de Paris. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membre afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs. Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE n'ayant pas trait à l'aide de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés. C'est ainsi que la Communauté concentrera son activité dans les neuf domaines suivants, eu égard aux avantages comparatifs de la CE dans certains d'entre eux: le commerce et l'intégration régionale; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; les infrastructures, les communications et les transports; l'eau et l'énergie; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles; la prévention des conflits dans les États fragiles; le développement humain; la cohésion sociale et l'emploi.

La Communauté adoptera une méthode plus rigoureuse pour intégrer les quatre questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique. La stratégie définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Elle définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La stratégie repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clé pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii)

soutenir l'intégration régionale, le commerce et l'interconnexion pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

I.3. Principaux accords bilatéraux

Accord de pêche

La coopération entre la CE et São Tomé e Príncipe dans ce domaine remonte à la signature de l'Accord de Pêche en 1984. Dans le cadre de la réforme de la Politique commune de la pêche de 2002, un nouvel accord de partenariat de pêche exclusivement thonier a été signé en 2006 et a été adopté par les institutions communautaires en juillet 2007. L'accord permettra la présence de 43 bateaux communautaires dans la zone économique exclusive de São Tomé e Príncipe. Il couvre une période de 4 ans, du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2010, avec une compensation financière totale de 2.652.000 € (663.000 € / an) dont 50% du montant alloué à la promotion d'une pêche responsable et à l'exploitation durable des ressources halieutiques.

II. CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DU PAYS

II.1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale du pays bénéficiaire

II.1.1 Situation politique et institutionnelle

São Tomé et Príncipe connaît une situation de stabilité politique caractérisée par la paix sociale ainsi que l'absence de conflit et de violence, comme le prouvent les quatre échéances électorales de 2006 (présidentielles, parlementaires, régionales et communales) qui se sont toutes tenues dans le calme et ont globalement été considérées comme libres et transparentes, en dépit de certaines fautes techniques et quelques cas d'achats de votes qui n'ont pas été d'envergure à influencer les résultats.

La coalition MDFM/PCD (Mouvement démocratique des forces du changement / Parti de la convergence démocratique) est sortie victorieuse des élections parlementaires avec 23 sièges sur 55, et a pu constituer le nouveau gouvernement grâce à un accord préélectoral. Contrairement à la majorité sortante, cette coalition est proche du Président, mettant ainsi fin à une période de cohabitation. Les élections présidentielles de juillet 2006 ont donné la victoire au président sortant Fradique de Menezes (démocratiquement élu en 2001). Les élections communales et régionales d'août 2006 (qui n'avaient pas été organisées depuis 1992) ont elles aussi été remportées par le parti du Président.

La stabilité politique actuelle témoigne d'une maturité démocratique croissante. L'opposition a promis de jouer un rôle constructif dans la vie politique. La Constitution a été récemment révisée. Le système semi-présidentiel avec séparation des pouvoirs a été maintenu, avec toutefois une légère réduction des pouvoirs du Président. Le parlement ne dispose cependant pas des ressources et capacités requises pour remplir l'ensemble de ses fonctions constitutionnelles, notamment le contrôle de l'exécutif.

Le système judiciaire est raisonnablement opérationnel et indépendant, et semble assurer aux citoyens l'accès à la justice et à un jugement équitable. Cependant, les conditions de travail difficiles -manque de ressources et de personnel qualifié- rendent le système lent, peu efficace

et sujet à corruption. Les stratégies identifiées par le gouvernement passent par la création des conditions matérielles et financières pour le fonctionnement normal des tribunaux garantissant l'accès des citoyens à la justice et par la révision des normes légales.

L'objectif général de la politique du nouveau gouvernement et du Président est la lutte contre la pauvreté, telle que décrite dans le «Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)» réactualisé en 2005. Les autorités se sont également déclarées prêtes à attacher une attention particulière aux «Objectifs de développement du millénaire (ODM)», et à entreprendre les réformes structurelles nécessaires. Enfin, en 2004, São Tomé e Príncipe a été éligible au *Millenium Change Account*. Néanmoins, des difficultés sont apparues depuis lors concernant la définition des programmes pouvant être financés par ce mécanisme.

II.1.2 Situation économique et commerciale

Situation économique, structures et performances

Le PIB per capita de São Tomé e Príncipe, 347 USD en 2001 et 440 USD en 2006, est un des plus bas d'Afrique. Après plusieurs années de prospection et de vente de permis, le pays est dans l'expectative (encore incertaine) des revenus de l'exploitation du pétrole à partir de 2012. Jusqu'en 2005, São Tomé e Príncipe a montré une évolution macro-économique inférieure aux prévisions, avec un taux de croissance annuel de l'ordre de 4% en 2003, 2004 et 2005. En revanche, en 2006 le pays a enregistré un taux de croissance de 8%, avec une prévision de 7% pour 2007.

La situation macroéconomique reste cependant faible avec un ratio de productivité très bas et les déséquilibres rendent impératif un effort sur la production et les exportations. Le marché intérieur est limité par la population peu nombreuse et pauvre. Le marché extérieur est limité par l'insularité du pays et par les mauvaises communications.

L'économie est très peu diversifiée et reste dominée par l'agriculture, notamment le cacao (près de 80% des recettes d'exportation). La situation productive repose sur 1.100 entreprises, dont 89% sont des petites entreprises. Les 11% restants assurent 86% du volume d'affaires total. Les recettes perçues par l'État sont très faibles. L'activité la plus importante pour sa contribution au PIB est le petit commerce de détail, mais les statistiques sur le poids du secteur informel n'existent pas. L'emploi total formel est limité à 7.700 personnes.

L'agriculture est artisanale et peu développée. La réforme agraire qui a distribué l'usufruit des terres aux petits paysans s'est avérée un échec productif par manque d'appuis financiers et humains. Les banques commerciales implantées à São Tomé e Príncipe ont tendance à refuser des crédits aux paysans, car il est impossible d'hypothéquer des terres qui restent la propriété de l'État. Le pays reste importateur de produits alimentaires.

Le tourisme est la principale composante d'exportation de services et procure actuellement plus d'entrées de devises que l'ensemble des exportations de produits. Cependant, la contribution du tourisme au PIB reste encore marginale malgré les potentiels naturels et culturels dans le pays. En 2005 les visiteurs étaient environ 10.000 et l'objectif est de 25.000 visiteurs en 2010. Même si le tourisme est une des possibles sources alternatives d'obtention de devises, il n'apportera pas la solution à tous les problèmes du pays. *L'industrie manufacturière* est pratiquement inexistante et sa contribution au PIB d'environ 4% ; elle est constituée de quelques usines de céramique, de bière, de panification, de scierie, etc.

L'existence de *pétrole* offshore dans les eaux territoriales profondes de São Tomé e Príncipe semble être certaine, d'après les déclarations des entreprises pétrolières, mais on n'en connaît ni la quantité, ni la qualité, ni les conditions d'extraction. Les perspectives de retombées financières de l'exploitation pétrolière ont encore été repoussées dans le temps, à 2012 au plus tôt. Dans les prochaines années, la pauvreté de l'archipel et les besoins de financements extérieurs restent donc bien réels. Une fois l'exploitation effective, l'État devrait cependant obtenir d'importantes recettes par le moyen des impôts sur la production ou sur l'exploitation, en plus du bonus sur les droits d'exploration. Le pétrole pourrait contribuer à la croissance du pays, pour autant que les ressources générées soient gérées en toute transparence et selon les standards de comptabilité publique. Il sera important d'aider l'administration à renforcer les capacités de gestion des finances publiques. São Tomé e Príncipe a posé sa candidature à l'initiative EITI (Extractive Industries Transparency Initiative).

Avec une demande énergétique de 15 mégawatts, São Tomé e Príncipe, à travers l'EMAE (société nationale de l'eau et de l'électricité), ne fournit que 12 mégawatts, soit 80% sur la base de centrales thermiques et 20% d'origine hydroélectrique grâce aux barrages sur les fleuves Contador et Gué-Gué, situés aux extrêmes nord et sud de l'île de São Tomé. São Tomé e Príncipe a obtenu un financement de 15 millions USD pour la construction d'une nouvelle centrale thermique destinée à remédier à la crise énergétique qui prévaut dans l'archipel depuis deux ans.

Equilibres financiers

L'inflation est un problème réel puisqu'elle atteint des niveaux importants (17% en 2006), mais est en voie de décélération. Ce taux d'inflation est dû principalement à l'augmentation du prix du pétrole et à la dépréciation de la monnaie nationale.

La balance commerciale présente un fort déficit qui a tendance à augmenter. Pour équilibrer la balance des opérations courantes, le gouvernement est contraint de recourir à l'endettement et à l'aide publique extérieure. En revanche, les revenus de l'État, en pourcentage du PIB, ont fortement augmenté, grâce, notamment, aux apports financiers extérieurs.

Les années 1990 ont été marquées par de profonds déficits macro-économiques et par l'intervention prononcée de l'État dans l'économie. En 1998 les autorités ont engagé un programme de réformes économiques. En appui à ces réformes, l'aide financière de la part des donateurs internationaux a augmenté substantiellement. Une commission de suivi du programme (Staff Monitored Program) a été mise en œuvre par le FMI et a débouché en 2000 sur un accord triennal d'attribution d'une Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) pour un montant de 9 millions USD. Fin 2000 le pays a aussi atteint le point de décision « Pays pauvres très endettés » (PPTE). Les critères de performance du FMI (solde budgétaire primaire, publication d'un rapport d'audit indépendant sur les grands marchés de l'Etat...) n'ayant pas été respectés, le programme est cependant passé off-track.

A partir de 2004, le management fiscal s'est encore détérioré, car le gouvernement a augmenté ses dépenses à des niveaux non soutenables en anticipation d'importants bonus pétroliers qui ne se sont finalement réalisés qu'en juillet 2005. Le déficit fiscal a été financé en grande partie par des emprunts extérieurs, la Banque centrale et l'accumulation d'arriérés. Ainsi, en 2005 la dette extérieure était estimée à 362 millions USD, soit 2.480 USD par habitant, soit 5 fois le PIB, et le service de la dette a atteint 57%. En 2005, le FMI a cependant approuvé un nouveau programme triennal pour un montant de 4,3 millions USD.

Le pays a atteint le point d'achèvement PPTE, synonyme d'annulation d'une large partie de sa dette publique, début 2007.

Structure et gestion des finances publiques

La structure et la gestion des finances publiques accusent des déséquilibres structurels et fonctionnels qui rendent difficile la préparation du budget. Le réalisme et la transparence du budget sont encore limités. L'approbation par l'Assemblée nationale des comptes de l'État est encore limitée et il n'y a donc pas de contrôle politique de la préparation et de l'exécution du budget, alors que 85% des 46,6 millions USD prévus au titre du «Programme d'investissements publics (PIP)» sont financés par les dotations des bailleurs de Fonds dans le cadre de l'aide publique au développement.

En matière de comptabilité nationale, on constate une faiblesse de l'appareil juridique et organisationnel d'encadrement du système qui oblige les institutions de l'État à produire des comptes rendus d'activité et de l'exécution financière. Le manque de contrôle interne et de gestion des dossiers dans le secteur public fait que le visa de la Cour de comptes est l'unique mécanisme existant pour contrôler la dépense et les investissements publics. Des contrôles externes sont cependant périodiquement effectués par les Institutions de Bretton Woods. Le pouvoir législatif n'exerce pas ses prérogatives dans la gestion des finances publiques. Depuis 1991, la comptabilité générale de l'État n'est pas soumise à l'approbation de l'Assemblée nationale. Seules trois sociétés publiques font l'objet d'audits externes réguliers (EMAE, Enaport et CST).

Le cadre légal et institutionnel de la passation des marchés publics remonte à l'époque coloniale malgré des modifications ponctuelles. Cette situation a occasionné une certaine anarchie dans l'application des procédures, alors que l'ancienne loi n'est déjà pas correctement appliquée. Il en découle une absence de transparence au moment des adjudications, causée par des interférences politiques ou des groupes d'intérêts, et la violation des cahiers de charge. Il n'y a pas de normes d'éligibilité ni d'institution d'arbitrage pour la phase d'instruction, le suivi, la mise en œuvre et de surveillance des appels d'offres.

Évaluation du processus de réforme

Le processus de réforme de la gestion des finances publiques se concrétise par l'existence d'études, initiatives et réformes dans divers domaines. Le ministre de l'administration publique, de la réforme de l'État et de l'administration territoriale a récemment souligné les graves problèmes d'organisation structurelle et fonctionnelle de l'administration de l'État et la nécessité d'une réforme globale de l'administration.

Un domaine essentiel pour la réforme est celui du budget général de l'État. La Banque mondiale (BM) prépare l'application d'un système informatisé qui permettra un contrôle permanent des dépenses programmées et de leur exécution. Les autorités cherchent aussi à introduire des nouvelles normes en matière de contrôle des banques commerciales. D'autres réformes structurelles sont en négociation, telles que la libéralisation du régime des échanges, l'élimination des barrières non-tarifaires et des taxes à l'exportation.

Un Comité chargé de la formulation des politiques de développement de la gouvernance électronique et de la société d'information a été créé. Il s'agit d'un apport important à l'élaboration et l'exécution du budget de l'État, et à sa divulgation. Ce système pourrait faciliter la possibilité d'appuis budgétaires directs par les partenaires internationaux.

Problèmes de corruption

Les faiblesses de l'administration publique, jointes à l'absence d'un système stable de déroulement de la carrière professionnelle, et le contexte de l'exploration pétrolière constituent un terrain propice au développement de la corruption. De nombreux scandales ont

révélé des abus au niveau des responsables du gouvernement pour des questions liées à la gestion de l'aide extérieure et aux permis dans le secteur pétrolier.

Le cadre juridique de lutte contre la corruption existe mais son application reste très limitée et il révèle des carences, tout comme les instruments de lutte contre la criminalité économique, y compris le blanchiment d'argent et le manque de transparence de la gestion des biens publics. Il n'y a pas d'échéance prévue pour l'élaboration des nouveaux codes légaux de lutte contre la corruption et la criminalité économique, ni une institution nationale chargée de l'investigation criminelle dans ce domaine. Il y a peu d'avancées juridiques visibles en la matière. Cependant, la médiatisation des scandales et l'adoption de différents textes, notamment la loi sur la gestion des revenus pétroliers, entrée en vigueur en 2005, témoignent d'une certaine volonté de s'attaquer à ce problème.

Politique commerciale et environnement externe, notamment accords de coopération régionale et accords de partenariat économique (APE)

Le commerce intérieur est dominé par les activités informelles qui occupent une partie importante de la population active, surtout dans la commercialisation des produits à l'intérieur du pays. Si ces activités ont une fonction sociale indéniable, elles ne participent pas aux recettes de l'État et à la mesure de la croissance par les outils macroéconomiques. Aucune étude n'a été menée sur le commerce informel malgré son impact sur l'économie réelle. Quant au commerce intérieur formel, il reste dominé par la distribution des produits importés.

Comme pour toutes les petites îles, l'économie de São Tomé e Príncipe est très ouverte et vulnérable. En 2005, les importations se sont élevées à 38 millions USD et les exportations à 7,3 millions USD, soit un taux de couverture de seulement 19%. Le Portugal, suivi de l'Angola, constitue le principal partenaire pour les importations, tandis que les Pays Bas et le Portugal sont les principaux destinataires des exportations.

Dépasser cette situation de déficit structurel ne paraît pas possible dans le court terme. La position géographique isolée de São Tomé e Príncipe et la faible structure productive du pays constituent des handicaps sérieux. Cependant, des réformes ambitieuses pour attirer les capitaux étrangers pourraient changer cet état de fait. Les principales barrières aux investissements étrangers sont les infrastructures défectueuses et le climat des affaires peu attractif, malgré la réforme de la politique commerciale déjà entamée (réduction des barrières commerciales). Des réformes seraient nécessaires en termes de: i) la modernisation des douanes et la simplification des procédures administratives et bureaucratiques pour permettre une plus rapide libération des produits à l'importation et à l'exportation; ii) l'amélioration des infrastructures et des installations d'emménagement; iii) la création des conditions favorables à l'émission des certificats sanitaires et phytosanitaires et iv) l'adoption d'un système d'exonération « drawback » efficace.

Une voie possible de modernisation passe par le processus d'intégration commerciale régionale. Le gouvernement de São Tomé e Príncipe a signé un accord commercial de libre échange avec la CEMAC (non appliqué car non approuvé par le Parlement), dont il est observateur. Ceci constitue un point de départ pour l'établissement d'un marché commun avec les pays de la CEMAC dans le cadre également de l'APE. Concernant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), après une période de 4 années comme observateur, le gouvernement a décidé en 2005 de solliciter l'adhésion du pays comme membre. Une assistance technique est à pied d'œuvre pour la rédaction d'un Mémoire d'accession, première étape du processus d'adhésion.

II.1.3 Situation des acteurs non étatiques (ANE) et de la société civile

São Tomé e Príncipe abrite un nombre important d'ONG, associations (religieuses, corporatives, de proximité...), groupements, syndicats, etc. qui constituent ce que l'on peut appeler «la société civile». D'une façon générale, la société civile santoméenne est encore à un stade embryonnaire, et son poids politique et sa capacité d'absorption de l'aide restent faibles. Néanmoins, environ 80 des plus actives parmi ces organisations, se sont rassemblées dans une Fédération nationale des ONG (FONG) qui, après un démarrage difficile, semble avoir trouvé son chemin avec l'appui de divers partenaires (France, Canada, Italie, PNUD, BM, etc.).

Les ANE ont été impliqués dans l'élaboration du DSRP. Suite au coup d'Etat de 2003 ils ont été inclus dans le Pacte National. Les ONG et le secteur privé ont été impliqués dans l'exercice de programmation du 10^{ème} FED en juin 2006.

La Commission européenne, avec le programme d'appui au secteur routier, a contribué à promouvoir la constitution de 32 groupements d'intérêt pour l'entretien routier (GIMes), qui regroupent plusieurs associations de catégories différentes, réparties sur l'ensemble du territoire national et qui bénéficient d'un important appui du FED. Après des expériences pilotes menées sur les ressources du 8^{ème} FED, les GIMes ont été renforcées, formées et accompagnées dans leur structuration sur les ressources du 9^{ème} FED pour devenir la pièce maîtresse de l'appui de la Commission européenne au sous-secteur de l'entretien routier.

II.1.4 Situation sociale, y compris travail décent et emploi

La plus grande partie de la population de São Tomé e Príncipe vit encore dans la pauvreté. En effet, l'ensemble des indicateurs de pauvreté restent préoccupants: revenus des ménages, conditions d'habitat, chômage, enseignement, accès aux soins, à l'eau potable, à l'énergie et à l'assainissement de base, etc. Les prestations sociales sont limitées par le manque de ressources humaines et financières qui rendent les actions dépendantes de l'aide extérieure.

La situation sociale est particulièrement sérieuse dans les communautés rurales malgré les efforts du gouvernement et l'appui des partenaires internationaux. Cette situation est prise en compte par le gouvernement dans l'établissement de ses priorités. Le manque de capacités institutionnelles et financières de l'État aggrave l'enclavement de certaines régions rurales par manque de communications avec les centres urbains et aggrave le niveau de vie des populations (notamment dans l'assainissement de base et l'accès à l'eau potable).

Santé/profil sanitaire du pays. Les programmes de santé de base à São Tomé e Príncipe ont amélioré quelques indicateurs. Ainsi, l'espérance de vie est passée de 59 ans en 1970 à 64 ans en 2001. La mortalité infantile a, quant à elle, diminué de 70 pour mille en 1970 à 54 pour mille en 2001. Les maladies transmissibles sont encore prédominantes et sont les principales causes de morbidité et de mortalité. Le paludisme, en baisse grâce à l'intervention de la coopération internationale, constitue le principal problème de santé publique. Un «Programme stratégique national» est en vigueur dans le cadre de la lutte contre le paludisme, mais sa mise en œuvre est ralentie par les difficultés de coordination entre les partenaires nationaux et étrangers et les insuffisantes ressources financières et humaines. Les autres problèmes de santé publique sont la tuberculose, le VIH/SIDA dont la prévalence a fortement augmenté durant les trois dernières années, les infections respiratoires aiguës, la diarrhée, et les problèmes de malnutrition. La santé des adolescents, l'anémie nutritionnelle et les grossesses précoces sont des préoccupations qui font partie du programme de soutien de l'OMS. Le

choléra a réapparu sous forme épidémique début 2005 (selon l’OMS, 2.738 cas jusqu’à mars 2006); le gouvernement a pu annoncer la fin de l’épidémie durant le 2^{ème} trimestre 2006.

Les insuffisances dans le secteur sanitaire sont liées (i) au manque de maintenance des infrastructures sanitaires et à l’inexistence d’équipements modernes de diagnostic ; ii) au manque de promotion professionnelle du personnel de santé en nombre suffisant (47 médecins pour 100.000 habitants) et au bas niveau salarial ; iii) à la disponibilité insuffisante en médicaments; iv) à l’émigration du personnel hospitalier vers l’étranger et à la concentration des médecins dans les centres urbains, et notamment dans l’administration ; et v) à des communications déficientes entre les communautés et les centres hospitaliers.

La communauté internationale soutient le secteur de la santé du pays en couvrant 79% des dépenses totales de l’État dans le secteur. Les principaux partenaires sont le Portugal, le Taiwan, le Brésil, les USA, l’OMS, le PNUD, la BAD, l’Unicef et l’UNFPA. Le secteur privé de la santé est très peu développé. Le secteur de la santé a bénéficié d’un programme d’ajustement structurel financé par le 8^{ème} FED.

Secteur de l’éducation. L’analyse de la situation dans le secteur éducatif fait ressortir le manque de professeurs qualifiés, ainsi que la vétusté et l’inadéquation des équipements aux besoins du secteur. Il est probable que ces contraintes empêcheront le pays d’atteindre les objectifs du programme de l’Unesco sur «l’Education pour tous avant 2015». Le gouvernement fait pourtant un effort méritoire pour augmenter les investissements et pour améliorer les indicateurs scolaires. Le taux d’analphabétisme est estimé à 17%. Seulement 23% de la population (26% des hommes et 20% des femmes) ont terminé l’instruction primaire.

Alors que l’éducation est gratuite et obligatoire jusqu’à la sixième année (ou l’âge de 15 ans) certains enfants des zones rurales ne font que quatre années d’école à cause du coût des uniformes, des livres et des fournitures et du transport. Beaucoup d’enfants sont empêchés de continuer à l’école secondaire parce que l’enseignement est payant. Les enfants des zones rurales sont de surcroît désavantagés par les problèmes de transport.

Il existe 147 établissements d’enseignement à São Tomé e Príncipe, dont 57 écoles du préscolaire, 75 d’enseignement primaire, 13 d’enseignement secondaire et 2 d’enseignement pré-universitaire. Il manque un programme pédagogique pour l’ensemble du cursus scolaire et une structure de suivi-évaluation des enseignants et des programmes. L’enseignement technique professionnel est soutenu par la coopération française. Les étudiants de l’enseignement supérieur doivent actuellement recourir à des établissements à l’étranger.

Il y a une évolution croissante des effectifs scolaires à tous les niveaux, sauf en ce qui concerne le pourcentage des filles dans l’enseignement secondaire. On constate une baisse du nombre d’enseignants dans le primaire et la baisse du nombre de professeurs avec formation pédagogique dans le secondaire. Néanmoins, l’application du programme d’ajustement structurel du 8^{ème} FED a permis une augmentation des dépenses dans le secteur de 10 à 15% des dépenses courantes de l’État et de 1,2 à 2,2% du PIB.

Secteur eau et assainissement. Les besoins en eau des populations sont assurés à partir du captage des sources ou des eaux superficielles, par un réseau souvent ancien. En ville, les eaux sont traitées, mais les nombreuses fuites d’eau constituent un risque de contamination. L’accès à l’eau potable est souvent assuré par des bornes fontaines, parfois en très mauvais

état, la distribution domestique étant concentrée dans certains quartiers urbains. En 2001, les mieux lotis (20% des ménages) bénéficiaient de l'accès au réseau d'eau canalisée tandis que les plus pauvres en milieu rural (20% des ménages) n'avaient aucun accès sécurisé à l'eau potable. Les anciens systèmes de distribution des *roças* sont très abîmés faute d'entretien, même si des communautés et des ONG tentent de maintenir un service minimal en réhabilitant les canalisations.

Concernant les eaux de surface, les usages multiples des cours d'eau par les ménages ruraux et les activités agricoles ou de pêche sont souvent incompatibles car parfois contaminants. En zone urbaine, s'ajoutent les déchets de toutes sortes qui transforment souvent les rivières côtières en de véritables égouts à ciel ouvert. L'assainissement est très déficient, seulement 16% des familles disposent d'une fosse septique ou sont reliés à un réseau d'égouts. La majorité de la population ne dispose même pas de latrines. De plus, l'entretien des fosses septiques est très irrégulier, tandis que les égouts canalisés sont déversés sans traitement dans les cours d'eau ou en mer. Cette situation très précaire explique en grande partie la résurgence régulière d'épidémies diarrhéiques, dont le choléra. Au-delà de la sensibilisation aux mesures d'hygiène élémentaires, le gouvernement entend actualiser le plan directeur de l'eau, procéder à la réhabilitation des systèmes d'adduction d'eau en milieu urbain, et parallèlement, développer l'installation de micro systèmes d'eau et assainissement en milieu rural. Ce domaine pourrait bénéficier d'un appui de la BAD.

Travail des enfants. Le Gouvernement a signé les conventions du BIT en la matière. Les employeurs du secteur formel respectent en général l'âge minimal d'embauche légal de 18 ans; cependant le travail des enfants existe. La loi autorise le travail aux mineurs de plus de 14 ans mais ceux-ci ne peuvent travailler plus de 7 heures par jour et 35 heures par semaine. En pratique, les enfants travaillent à partir d'un jeune âge dans le secteur de l'agriculture familiale de subsistance et du petit commerce informel.

Situation des femmes. La loi prévoit l'égalité des sexes en matière de droits politiques, économiques et sociaux. Cependant des discriminations persistent. Les femmes sont plus souvent victimes de pauvreté et de violence. L'accès des femmes au monde professionnel est souvent limité par la tradition accordant aux femmes la responsabilité du foyer. Un taux élevé de grossesses précoces limite les opportunités d'emploi et formation. On estime que 70% des ménages sont dirigés par des femmes.

L'évolution démographique et impact de l'urbanisation. La population est de 157 000 habitants en 2005, avec une évolution démographique moyenne annuelle de 2%. Le taux de chômage s'est stabilisé depuis 2003 sur environ 16%. La population urbaine représente environ un tiers de la population totale.

Le déplacement des populations vers les centres urbains est causé par les mauvaises conditions d'habitat rural et la volonté d'avoir un meilleur accès aux services de base; L'exode rural s'est accentué au cours des dernières années, à cause du mauvais état des moyens de communication et du manque de transports publics.

Que ce soit au niveau des flux rentrant ou sortant, la question des migrations à Sao Tomé ne pose pas de problème majeur. Il a existé une tradition d'immigration de travail, notamment sous l'influence coloniale, en provenance principalement du Cap Vert et au profit des travaux dans les plantations (les *contradores*) mais ces mouvements sont arrêtés depuis longtemps. Dans la dynamique inverse, quelques élites intellectuelles formées (médecins, avocats...) sont installées à l'étranger, principalement au Portugal, mais également en Espagne et en France,

sans pour autant que des chiffres significatifs soient enregistrés. De même, parmi les couches sociales plus populaires, on enregistre quelques émigrants au Gabon et surtout à Libreville, principalement dans les métiers de service, notamment à domicile. Il existe très peu d'études sur les phénomènes migratoires concernant São Tomé e Príncipe, vu la faible importance numérique de ces mouvements. A titre d'exemple, les Nations Unies chiffrent à 7.000 le nombre de Santoméens résidant au Portugal (octobre 2002).

II.1.5 Situation des infrastructures

Les infrastructures routières. Le réseau routier est, dans son ensemble, mieux entretenu en 2006 qu'il y a deux ans, grâce notamment à l'appui des 8^{ème} et 9^{ème} FED. Mais certaines routes en terre continuent d'être laissées à l'abandon.

Le dernier rapport ministériel (2004) concernant le réseau routier précisait que pour les routes revêtues (122km recensés), 51 km étaient en bon état, 50 km dans un état moyen et 10 km en mauvais état. Pour les routes en terre, sur un total de 800 km environ, on estimait que 40 km étaient en bon état, 90 km dans un état moyen et 360 km en très mauvais état. Les 310 km restants n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente.

A ce jour, d'après les dernières données disponibles à l'INAE, le réseau routier comprend :

- 3 routes nationales bitumées, pour un linéaire total de 130 km ;
- 14 routes secondaires dans l'île de São Tomé (linéaire total de 99 km) ;
- 4 routes secondaires dans l'île de Príncipe (linéaire de 15 km, pour la plupart revêtues).
- 217 km de routes bitumées, dont 15 à Príncipe ;
- 14 km de routes pavées ;
- 845 km de routes en terre, dont 80 à Príncipe.

Il est à noter qu'une action est en cours pour doter l'INAE d'une base de données routières permettant de connaître l'état du réseau de façon plus précise.

Aux contraintes physiques qui rendent difficile la circulation intérieure s'ajoute un aménagement de l'espace, hérité du passé colonial, qui avait privilégié l'autarcie des entreprises agricoles, qui nécessitaient des infrastructures de liaisons minimales. A l'indépendance en 1975, avec l'adoption d'un système d'économie planifiée incluant, entre autre, la nationalisation des structures productives du pays, ce schéma a été reconduit dans son principe, toutes les exploitations agricoles, et notamment les structures des transports directement liées, étant prises en charge par l'Etat.

Le désengagement progressif de l'Etat de la gestion économique des entreprises agricoles vers la fin des années 80, a entraîné l'interruption de toute forme, déjà initialement limitée, d'entretien du réseau routier. À présent, il est nécessaire d'entreprendre les actions de réhabilitation et d'entretien du réseau routier rural sous peine de devoir faire face à la dégradation du potentiel économique et de l'exode rural. Plusieurs rapports fournissent des informations sur les besoins en infrastructures routières. Ces besoins portent sur l'entretien de la voirie existante, ainsi que sur la création de voies nouvelles.

L'entretien actuel repose sur les « *Grupos de Interesse de Manutenção de Estradas (GIME)* » qui ont obtenu des résultats très positifs dans le cadre de la coopération. Ce système sera encore étendu dans le cadre du 10^{ème} FED, en renforçant une approche visant la viabilité

financière et en l'orientant vers de nouvelles responsabilités favorisant à terme l'émergence de plusieurs PME.

La sécurité de la navigation aérienne pourrait être améliorée. São Tomé e Príncipe n'est pas membre de IATA et l'ASECNA n'est pas présente.

Les infrastructures portuaires de la ville de São Tomé sont dans un état réellement préoccupant avec deux remorqueurs vétustes et des équipements portuaires obsolètes, dus au manque de suivi dans leur entretien. Il s'avère que ces problèmes structurels étaient déjà bien connus en 1994, notamment lors d'une intervention au port dans le cadre du FED/PIR.

Les infrastructures pour la *production hydroélectrique* (centrales de Rio Contador 2 turbines de 1000 kW et de Guegue de 320 kW) sont souvent défectueuses. Cet état de fait ne permet pas à la production d'origine hydraulique de jouer pleinement son rôle d'appoint à la production d'électricité d'origine thermique.

Faiblesse des dotations affectées aux infrastructures. Il existe une différence évidente entre les objectifs que se fixent le DSRP et les moyens publics de financement (budget général de l'État ou bailleurs de fonds étranger). Il apparaît que diverses portions de route, dont l'utilité est évidente, n'ont pas trouvé de financement. Des mesures sont prises pour faire face à cette situation. Suite à l'adoption en 1993 du "Schéma d'orientation routière", le gouvernement a créé en 1994, le «Serviço Nacional de Estradas» (SENAE – Décret-loi n° 18/94) ainsi que le Fonds routier (Décret-loi n° 19/94) alimenté initialement par une taxe sur les carburants et une taxe de circulation des véhicules.

Le gouvernement, conscient des contraintes qui entravent le secteur routier, s'est engagé, au moment de la signature du PIN 9^{ème} FED, à adopter des mesures institutionnelles dont notamment la création d'un Fonds Routier et un programme pluriannuel d'entretien routier, tout en veillant à sécuriser les ressources financières nécessaires à sa bonne exécution. C'est ainsi qu'au cours des deux dernières années par décret – loi n°25/2005 en date du 25 octobre 2005 et décret – loi n°26/2005 en date du 25 octobre 2005 ont respectivement été créés (i) le Fonds Routier National, (FRN) doté de l'autonomie financière et de gestion, chargé d'assurer le financement des infrastructures routières grâce aux ressources récoltées à partir de la vente des carburants, des taxes sur les assurances, etc. et (ii) L'Institut National des Routes (INAE), issu de la liquidation de la précédente SENAE, chargé de la gestion du domaine public routier. Le gouvernement s'est engagé formellement, dans les limites de ses engagements budgétaires, à prendre une série de mesures susceptibles d'accroître les fonds disponibles pour l'entretien routier, en particulier à actualiser les taxes qui sont versées au Fonds routier.

En 2006, le fonctionnement du FRN a débuté progressivement et les premiers versements ont été effectués (estimés à une dotation globale de 280.000 € pour 2005 et 2006 par rapport d'une part à un engagement sur le budget de l'Etat de 800.000 € et d'autre part à un besoin annuel de l'ordre de 1 million €). Mais ces efforts doivent être poursuivis pour permettre au système d'atteindre ses objectifs, sachant que le gouvernement s'est engagé à abonder le FRN selon le planning initial.

II.1.6 Situation environnementale

La situation de l'environnement terrestre est globalement bonne à São Tomé e Príncipe, malgré quelques menaces localisées et maîtrisables. Une agriculture peu consommatrice de

sols, des forêts relativement à l'abri du commerce international du bois, et une qualité de l'air généralement bonne en l'absence d'exploitation de ressources minérales et d'industries, font de l'augmentation de la population la principale menace. En effet, cette augmentation se traduit par une demande intérieure en bois d'œuvre et de chauffe en augmentation qui se traduit à son tour par une déforestation, une érosion des sols et de potentiels glissements de terrain. En ce qui concerne le milieu marin, une attention toute particulière doit être apportée aux éventuelles pollutions en hydrocarbures (puits ou tankers de stockage ou de transport) amenées à la côte par les courants : aucune étude n'existe à ce sujet. L'exploitation illégale du sable des plages à des fins de construction est cependant un grave problème pour l'archipel. Le Gouvernement a adopté une loi en 2004 pour lutter contre ce phénomène, mais son application reste timide tant que des matériaux de substitution ne seront pas disponibles. Au niveau marin, la faible connaissance de la ressource et du stock halieutique ainsi que le manque de moyens du gouvernement pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée constitue une menace sur l'environnement marin. Pour lutter contre la pêche illégale, le gouvernement de STP est en train d'établir un programme d'actions comportant une phase de diagnostic /état des lieux du secteur ainsi que le renforcement des moyens humains et des moyens matériels en matière de contrôle/surveillance.

L'adoption des textes destinés à préserver l'environnement ou à encadrer la gestion durable des écosystèmes traînent en longueur sans autres raisons apparentes que l'inertie administrative. Souvent rédigés avec l'appui de projets ou d'ONG après une large consultation participative de la population, les textes restent sans effet.

Les moyens mis en œuvre par le pays pour la protection de ses forêts et la gestion de l'environnement sont trop faibles pour que les interventions sur le terrain soient permanentes et efficaces. Hormis leur indéniable intérêt scientifique, les écosystèmes de São Tomé e Príncipe peuvent jouer un rôle dans le développement durable du pays, notamment par l'autonomie en bois d'œuvre et en bois-énergie, la gestion durable des produits forestiers non-ligneux actuellement sous-exploités, et l'écotourisme.

Le programme ECOFAC (cf. annexe 9), financé par l'UE depuis 1992, a permis de définir et de prendre en charge des aires protégées, tout en les valorisant par la mobilisation des populations grâce à l'amélioration de leurs conditions de vie et aux retombées financières des activités créatrices de revenus.

La préoccupation majeure pour le développement du pays est l'absence d'un réel schéma d'aménagement du territoire. Les seules limites d'affectation des terres sont celles des anciennes *roças*, y compris celles qui ont été fragmentées en petites propriétés et celles du Parc national Ôbo sur chaque île. Cette problématique semble devenir une priorité des partenaires du pays et nécessite encore plusieurs études de base, telles que l'inventaire forestier national. Le plan d'aménagement du territoire réalisé grâce aux ressources du 10^{ème} FED complètera et renforcera le plan environnemental réalisé par le programme ECOFAC.

Le changement climatique et ses impacts potentiels sur São Tomé e Príncipe pourraient affecter nombre de secteurs, comme l'agriculture, la pêche, la gestion des ressources en eau, les sols ou encore les infrastructures côtières. Le Programme National d'Action pour l'Adaptation qui sera développé dans le cadre des décisions de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique permettra d'intégrer ces préoccupations dans les politiques de développement.

II.1.7 Le pays dans le contexte international

La République de São Tomé e Príncipe a adhéré à de nombreuses organisations et conventions internationales (annexe 6). Le pays est notamment membre de plusieurs organisations lusophones (CPLP, PALOP, UCCLA) et de l'OIF (Organisation internationale de la francophonie). De par sa situation insulaire, il lui est difficile de bénéficier des facilités régionales de la CEMAC, où il garde un statut d'observateur, mais le président a exprimé sa volonté d'une intégration complète dans la CEMAC. Il est sur le point de devenir membre de l'OMC et il est membre de la CEEAC. D'autre part, São Tomé e Príncipe est membre des Nations Unies et de ses Agences, y compris de la Cour internationale de justice. De nombreuses conventions internationales ont été signées mais non ratifiées en matière de développement humain, d'environnement, de sécurité et de justice internationale, comme la lutte contre le terrorisme. São Tomé e Príncipe vient d'obtenir le poste de secrétaire exécutif de la Commission du Golfe de Guinée. Sa position centrale dans le golfe de Guinée est reconnue et un radar sera prochainement installé par les USA afin de renforcer la sécurité du golfe de Guinée.

II.2. Analyse de la réduction de la pauvreté

São Tomé e Príncipe fait partie des pays les moins avancés (PMA). Selon le rapport du PNUD sur le développement humain, alors que São Tomé e Príncipe ne se situe qu'au 155^{ème} rang mondial en termes de PIB par habitant, il réussit à se hisser au 127^{ème} rang en termes de développement humain sur 177 pays considérés (rapport 2006).

L'insularité, associée à sa petite dimension et à un territoire discontinu, la limitation des ressources naturelles et le faible dynamisme d'un tissu productif peu diversifié, sont des facteurs de vulnérabilité face aux exigences du marché international. Cette situation handicape énormément son intégration régionale et internationale et rend difficile son accès au marché mondial. De plus, les services sociaux faibles, les infrastructures dégradées et le manque de capacités humaines rendent difficiles la concrétisation des programmes de développement social.

L'enquête sur la pauvreté, financée par la BAD et le PNUD, fixe le seuil de pauvreté à 261 USD par an. La part de population vivant en dessous du seuil de pauvreté était estimée à 36% en 1987 et à 48% en 1992. L'extrême pauvreté, seuil correspondant à 130 USD, touche 15% de la population. La pauvreté est avant tout liée au lieu de résidence : 65% de population rurale est pauvre et 22% extrêmement pauvre, contre 45% dans les zones urbaines. La disparité entre les sexes en termes de pauvreté est faible, avec 56% de femmes chefs de ménage pauvres contre 53% d'hommes, 16% de femmes chefs de ménage extrêmement pauvres contre 15% d'hommes.

La pauvreté à São Tomé e Príncipe est structurelle: insularité, faible population, activité économique formelle réduite, manque de ressources humaines qualifiées et d'un minimum d'infrastructures tant productives que sociales, intégration économique régionale limitée.

II.3. La stratégie de développement du pays bénéficiaire

L'objectif général de la politique du gouvernement est la lutte contre la pauvreté. Les autorités du pays adhèrent pleinement aux objectifs du «Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)» réactualisé en 2005, qui s'inscrivent dans le processus de réalisation des

objectifs de développement du millénaire. Le gouvernement s'est également engagé, dans le cadre des piliers fondamentaux de la stratégie, à atteindre les Objectifs du développement du millénaire (ODD). Pour ce faire, il compte mobiliser toutes les ressources humaines et matérielles disponibles, mais aussi celles provenant de la coopération internationale.

La stratégie de développement poursuit trois axes fondamentaux à moyen et à long terme :

- Réduction de moitié du pourcentage de la population vivant en situation de pauvreté d'ici 2010, pour atteindre 53,8% à cette date et moins de 33% en 2015 ;
- Accès, d'ici 2015, de toute la population aux services sociaux de base et promotion de l'amélioration globale de la qualité de vie de la population ;
- Réduction significative des différences sociales entre hommes et femmes, et entre les différents territoires composant le pays.

Parallèlement, la stratégie de réduction de la pauvreté de São Tomé e Príncipe se déploie à partir des cinq axes fondamentaux suivants :

- Réforme des institutions publiques, renforcement des capacités et promotion d'une politique de bonne gouvernance ;
- Croissance accélérée et redistributive ;
- Création d'opportunités d'augmentation et diversification des revenus pour les plus pauvres ;
- Développement des ressources humaines et accès aux services sociaux de base ;
- Mécanismes de suivi, d'évaluation et d'actualisation de cette stratégie.

Ces objectifs ambitieux permettront, s'ils sont atteints, de rapprocher São Tomé e Príncipe des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Pour cela, des ressources nouvelles devront être dégagées et le processus de réforme accéléré.

II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme

Il semble indispensable de *renforcer le dialogue politique* entre les partenaires du développement pour soutenir le gouvernement dans le processus de réformes en cours. Des progrès sont indispensables dans le domaine de la bonne gouvernance pour rétablir la crédibilité du pouvoir politique en levant les obstacles à l'efficacité de l'action du pouvoir politique et de la justice contre la corruption.

L'intégration aux marchés régional et mondial - pratiquement inexistante notamment du fait de la situation insulaire et de l'absence d'appartenance à l'OMC - constitue un facteur de viabilité important pour la politique de développement. L'APE en cours de négociation ainsi que les perspectives d'adhésion à la CEMAC et à l'OMC devraient pouvoir contribuer à relever ce défi.

Un autre domaine important est la *valorisation des ressources humaines*. Le pays a fait un effort considérable dans le secteur de l'éducation avec l'aide des donateurs internationaux. Toutefois, un effort est nécessaire pour concrétiser une politique de formation intensive de cadres pour les qualifications techniques indispensables à la valorisation du pays.

Dans le domaine des infrastructures, le *réseau routier* est dans son ensemble mieux entretenu, grâce notamment à l'appui des 8^{ème} et 9^{ème} FED. Pour conserver ce niveau et l'améliorer, il est nécessaire que dans les années à venir le gouvernement de São Tomé e Príncipe y consacre les enveloppes financières prévues dans le cadre des contreparties à la coopération avec la CE (environ 1 million d'euros par an à partir de 2009, sachant que le coût de l'entretien courant est de l'ordre de 1.200 euros du Km). La situation des *infrastructures portuaires* est nettement plus préoccupante et nécessite une intervention immédiate de l'État pour une remise à niveau des installations. Globalement, un effort particulier doit être fait pour faire

concorde les objectifs ambitieux du DSRP en matière d'infrastructures et les moyens publics de financement qui y sont affectés.

III. CHAPITRE III : VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION DE LA CE

III. 1. Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE, complémentarité et cohérence

Fin 2005, les principaux atouts de la coopération entre São Tomé e Príncipe et la CE reposaient sur : (i) une appropriation de la réforme du financement de l'entretien routier et de sa réorganisation ; (ii) l'organisation par le gouvernement d'une table ronde des partenaires techniques et financiers ; (iii) l'appui aux ANE à travers un modèle d'entretien routier communautaire (GIMes). Parallèlement, les faiblesses reposaient principalement sur : (i) l'insuffisance de la coordination de l'aide, malgré l'existence d'un DSRP réactualisé ; (ii) la faible capacité de gestion institutionnelle ; (iii) la faible appropriation de l'APE ; (iv) la difficulté de suivi par la délégation du fait de l'absence de représentation permanente.

Le PIN 9^{ème} FED a été signé en avril 2003 pour un montant global de 12,9 M€ (dont 9,4 pour l'enveloppe A et 3,5 pour l'enveloppe B). Avec la revue à mi-parcours effectuée en 2004, il y a eu un transfert de 0,93 M€ de l'enveloppe B vers l'enveloppe A. La revue à fin de parcours a confirmé la stratégie et le montant de l'enveloppe A.

Le pays a montré un taux d'absorption élevé des ressources FED, malgré des difficultés de liaison logistique directe et l'absence de représentation permanente de la CE.

A fin août 2007, les montants engagés sont de 100% pour le 8^{ème} FED et de 78% sur le 9^{ème} FED (sachant que pour ce dernier une PF routes en cours d'approbation solde les montants disponibles). En termes d'engagements secondaires, on atteint, à la même date, 100% pour le 8^{ème} FED et 61% de la dotation du 9^{ème} FED. Au niveau des paiements, à la même date, le ratio paiement/dotation est de 93% pour le 8^{ème} FED et 37% pour le 9^{ème} FED. Le ratio paiement sur engagements secondaires est de 60% pour le 9^{ème} FED.

A la faveur du processus de monitoring, tous les projets financés ont été visités.

III. 1.1 Secteurs de concentration (et soutien macroéconomique)

Les *infrastructures* en général ont été retenues comme secteur de concentration du *PIN du 8^{ème} FED*, avec des interventions en faveur de l'électricité (centrale hydroélectrique de Rio Contador : 3,7 millions d'euros), de la distribution d'eau potable (interventions sur trois systèmes d'adduction d'eau potable - AEP) et des routes rurales (réhabilitation, en cofinancement avec l'Agence française de développement de 86 km de pistes rurales pour un montant de 5,64 millions €, dont 2,5 millions € de l'AFD – projet non encore évalué par la France) et d'une assistance technique à l'ex-SENAE pour un montant de 480.000 euros.

Dans le cadre du 8^{ème} FED un « **Programme d'aide à l'ajustement structurel (PAAS)** » a été mis en œuvre en appui au programme de réformes économiques du gouvernement dans le cadre du programme de croissance et de lutte contre la pauvreté d'août 2000. Un appui budgétaire a été fourni (en deux tranches, la 1^{ère} de novembre 2001 à octobre 2002, la 2^{ème} de mai 2003 à juin 2005), pour financer les secteurs de l'éducation, de la santé et le secteur routier. Cet appui budgétaire a permis d'améliorer substantiellement le transport des élèves tout en diminuant l'absentéisme aux cours et l'abandon scolaire. Dans le secteur de la santé, les populations ont vu s'améliorer leurs conditions d'accès aux postes et centres de santé.

Le gouvernement de la République démocratique de São Tomé e Príncipe et la Commission européenne se sont mis d'accord dans le cadre du programme indicatif national (*9^{ème} FED*) pour engager la totalité des ressources dans un seul *secteur de concentration (entretien et réhabilitation des pistes rurales)* avec la création d'une cellule de gestion et de coordination en appui à la nouvelle structure qui s'occupe du secteur routier national (*Instituto Nacional de Estradas – INAE*) ».

Les programmes routiers développés sur le 8^{ème} et 9^{ème} FED ont eu un impact significatif à différents niveaux. De bonnes conditions de viabilité potentielle ont été relevées lors des monitorings, notamment en raison de la participation forte de membres de toutes les communautés rurales au système d'entretien (avec environ 40% de femmes).

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du projet d'appui au secteur routier de São Tomé e Príncipe a confirmé les résultats positifs obtenus :

1) Sur l'ensemble du territoire, 32 GIME fournissent ainsi du travail et un revenu complémentaire à 1700 personnes, ce qui a directement permis d'améliorer le niveau de vie de 8% de la population rurale. L'analyse coût-efficacité montre que le coût d'un emploi se monte pour les GIME à 960 € par an. Le dispositif s'avère ainsi très performant.

2) Les effets indirects sont également très positifs : le désenclavement de communautés rurales a permis :

- l'accès de productions agricoles additionnelles aux marchés urbains ;
- la mise en culture de nouveaux champs ;
- l'augmentation des dessertes de taxis ;
- l'augmentation du petit commerce rural ;
- un accès plus facile aux services sociaux de base (écoles, centres de santé) ;
- l'amélioration du réseau a aussi permis l'accroissement de la sécurité routière.

3) La visibilité du programme est exceptionnelle, tous les utilisateurs du réseau routier le connaissent et l'apprécient hautement. Il convient de noter que l'objectif assigné au système d'entretien dans la convention de financement concernait les tronçons réhabilités. En fait les GIME ont fait beaucoup mieux, puisque la totalité du réseau routier identifié (1100 km) fait l'objet d'un entretien courant. Le réseau routier qui avait été estimé, lors de l'élaboration du projet, à 900 km, a été réévalué, car près de 1100 km font actuellement l'objet de contrats d'entretien avec les GIME.

4) Le rôle de structuration sociale du programme doit aussi être souligné : dans des sociétés rurales éclatées, sans structure de pouvoir traditionnelle, l'organisation de la population pour ces travaux d'utilité sociale qui leur sont directement et indirectement profitables a un effet très positif. Il est d'ailleurs possible et souhaitable d'utiliser ces structures pour d'autres opérations de sensibilisation d'ordre sanitaire (campagne d'information sur le VIH-SIDA), ou d'autres actions (lutte contre le paludisme, assainissement, gestion des déchets, aménagement des villages, l'appui au développement rural et à l'agriculture,...).

Il est néanmoins important de souligner que le même rapport indique qu'un effort important de formation des cadres des ministères (Finances et Travaux Publics) devra être fourni par la Commission Européenne (et éventuellement d'autres bailleurs de fonds) afin qu'ils puissent utiliser les concepts, méthodes et instruments de l'approche sectorielle.

Le programme 9^{ème} FED, (convention de financement n° 9252/STP signée en octobre 2004 pour un montant de 7.95 M€) a porté sur la restructuration du secteur routier dans son ensemble avec un accent particulier sur l'appareil étatique chargé de son suivi (Office des

routes, *Serviço Nacional de Estradas* - SENA), la réhabilitation de quelques tronçons et, surtout, la mise en place d'un système d'entretien des tronçons récemment réhabilités.

Au niveau institutionnel, la constitution de la nouvelle structure de gestion technique du secteur routier (INAE) et du Fond routier national (FRN) par Décrets-lois, élaborés sur proposition du projet, a marqué une importante étape dans la réforme du secteur, ce qui a contribué également à augmenter l'efficacité du programme. Une stratégie nationale sectorielle pour le sous-secteur transport routier a été élaborée avec l'appui de la CE sur fonds 9^{ème} FED. Cette stratégie, reposant sur l'entretien et la réhabilitation du réseau routier favorisant l'utilisation et le développement des petites entreprises privées travaillant dans le domaine de l'entretien routier, a été adoptée par le gouvernement en 2004. Elle est destinée à améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural, notamment des femmes, et à favoriser le développement agricole, principale source de revenus des îles, contribuant ainsi de manière significative et spécifique à la réduction de la pauvreté. Les appuis envisagés prennent en compte le renforcement institutionnel de l'INAE et du Fonds Routier, en particulier du point de vue des capacités techniques et de gestion. L'insertion de la cellule de gestion du projet dans les structures de l'INAE facilitera la relève institutionnelle.

Les deux volets de travaux prévus dans le projet 9^{ème} FED (l'entretien routier de l'ensemble du réseau national et la réhabilitation de quelques tronçons de routes bitumées, en terre et en pavé) ont connu un démarrage et une mise en œuvre rapides et encourageants. L'entretien courant est réalisé par la société civile, constituée en groupes d'intérêt pour l'entretien des routes (GIMes). La programmation interne, au début du projet, prévoyait que la mise en fonctionnement de l'ensemble des GIMes s'étende sur une durée de deux ans. C'est au cours de la troisième année, que devaient avoir lieu les interventions d'entretien curatif sur la chaussée, également réalisées par les GIMes. Or, le succès rencontré par le projet suite à la création des premiers groupes a été immédiat, tant auprès des usagers de la route que des riverains susceptibles de trouver dans l'entretien routier une source régulière de revenus. L'enthousiasme également manifesté par les principaux acteurs politiques a ainsi contraint l'INAE à constituer l'ensemble des GIMes et à assurer l'accompagnement de leurs interventions sur le réseau routier dès la première année, en 2005. Dès lors, la demande des usagers, satisfaits d'une meilleure sécurité routière, grâce à l'élargissement de la plateforme et à l'amélioration de la visibilité, s'est orientée vers la préservation des véhicules.

En effet, sur l'ensemble du territoire, les interventions d'entretien courant, limitées au désherbage et au curage des fossés et des caniveaux, ont permis de dégager la plateforme routière et ont mis en évidence les importantes dégradations de la chaussée et la conséquente nécessité d'y intervenir dans un délai raisonnable au travers de l'entretien curatif. De ce fait, les ressources financières qui devaient être mobilisées à partir de la troisième année et de manière progressive sont utilisées dès la deuxième année (2006), simultanément pour l'ensemble des GIMes. Il en est de même en ce qui concerne les réhabilitations programmées par l'INAE, dont tous les travaux ont démarré au premier semestre 2006, et qui épuiseront la totalité de l'enveloppe financière disponible au titre du projet 9^{ème} FED.

Il est à noter que l'achèvement du projet de réhabilitation de 86 km de routes rurales (8^{ème} FED), ainsi que la réalisation des premières interventions d'entretien curatif par les GIMes appellent à la réhabilitation ou à l'amélioration des caractéristiques du standard routier existant sur des itinéraires voisins, eu égard notamment à l'augmentation de trafic enregistrée. Les interventions qui sont à envisager concernent des routes en terre mais également en pavé, technique qui a suscité un vif engouement dans les communautés où elles ont été expérimentées.

Les routes bitumées dont les travaux sont en cours seront pleinement profitables lorsque leur niveau de service sera uniforme sur les principaux axes du pays. Plus généralement, les sections du réseau routier en bon état gagneraient à être valorisées au travers de quelques interventions ponctuelles. Enfin, les demandes fortes de réhabilitations en faveur de la région autonome de l'île de Príncipe, trop souvent négligée, doivent trouver une réponse.

III.1.2. Secteur hors concentration

L'appui à l'ordonnateur national du FED a constitué le principal engagement hors concentration, pour les 8^{ème} et 9^{ème} FED. L'appui s'est déroulé régulièrement. Après 12 ans d'assistance technique expatriée, cette activité est désormais entièrement assurée par une assistance technique nationale. Un contrat d'AT et un devis-programme pour le fonctionnement de cette AT sont en exécution sur la Facilité de coopération technique (FCT).

III.1.3 Utilisation de l'enveloppe B

Un projet d'appui post-urgence de lutte contre les causes du choléra (réhabilitation/extension du réseau d'adduction d'eau de la zone la plus touchée par l'épidémie) pour un montant de 2 millions d'euros a été décidé en 2007.

III.1.4 Autres instruments

La *Banque européenne d'investissement (BEI)* a appuyé le secteur de l'énergie électrique du pays à hauteur de 5 millions d'euros dans le cadre du 7^{ème} FED, dont 4 millions ont été affectés à la fourniture de groupes électrogènes pour la centrale thermique de São Tomé et pour l'installation d'un réseau de moyenne tension. La dernière intervention, en finalisation, concerne la réhabilitation des turbines de la centrale hydroélectrique de Rio Contador. La BEI prévoit de réaliser une mission à São Tomé fin 2007 afin d'évaluer les précédents projets dans le secteur de l'énergie électrique et de prospecter d'éventuels nouveaux projets dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des infrastructures portuaires.

Tous les fonds *STABEX/FLEX* ont été utilisés dans le secteur social en milieu rural. Des activités sociales ont pu être menées en synergie avec d'autres bailleurs, comme le PAM et l'UNICEF. En revanche, São Tomé e Príncipe n'a pas bénéficié d'une intervention FLEX.

La CE participe à l'initiative internationale en faveur des Pays Pauvres très Endettés (*PPTE*), avec plus 1.6 milliard d'EUR du 9^{ème} FED repartis en 934 millions en tant que donateur au PPTE Trust Fund géré par la Banque mondiale, et 680 millions pour assurer la pleine participation de la Commission en tant que créateur pour l'allègement des prêts sur ressources FED gérées par la BEI. En ce qui concerne São Tomé e Príncipe, le montant d'allègement a été de 1.760.000 EUR en termes de valeur actualisée nette.

Concernant *la coopération régionale*, dans le cadre des *PIR Afrique centrale*, São Tomé e Príncipe a bénéficié du programme pour l'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (Ecofac) et du programme culturel régional d'Afrique centrale (ProCulture). Il bénéficie également du projet régional d'appui à l'intégration régionale (PAIRAC) sur le 9^{ème} FED. Le pays bénéficie aussi du *PIR PALOP* : i) Programme d'appui aux développements des systèmes judiciaires (siège à Luanda) ; ii) appui au développement de l'administration publique (siège au Cap Vert) et iii) appui aux systèmes nationaux de statistique (siège à São Tomé– chef de file). D'autres programmes PALOP sont en train de démarrer dans différents domaines.

Les lignes budgétaires de la CE ont financé d'autres actions ou projets en collaboration avec des ONG d'action sociale, comme la transformation artisanale des produits agricoles et de la pêche, les soins de santé primaire et un projet de développement communautaire.

Les accords de pêche: La coopération entre la CE et São Tomé e Príncipe dans ce domaine remonte à la signature de l'Accord de Pêche en 1984 (voir point 1.3). La mise en œuvre de cet accord comporte des éléments politiques importants : le dialogue politique permanent portant sur la politique sectorielle des pêches définie par le gouvernement santoméen et l'identification des axes de coopération permettant le renforcement de la coopération scientifique, la mise en œuvre d'une coopération régionale forte (développement et dynamisation de la coopération au sein du Comité régional des pêches du Golfe de Guinée – COREP) et le renforcement du contrôle et de la surveillance.

D'autres instruments communautaires n'ont pas été utilisés par São Tomé e Príncipe, comme les avantages du CDE (Centre pour le développement des entreprises) et du CTA (Centre technique agricole). En ce qui concerne les facilités énergie et eau, un important projet d'appui institutionnel dans le domaine proposé par São Tomé e Príncipe a reçu un accord de principe et pourrait être financé pour environ 1 million € avant fin 2007.

III.2 Information sur les programmes des États membres et des autres donateurs (complémentarité)

Les principaux bailleurs de fonds bilatéraux sont le Portugal, la France et Taiwan. La complémentarité est effective avec la coopération française et en particulier l'AFD (cofinancement programme pistes rurales 8^{ème} FED); un début de coordination par échanges d'information est en cours avec le Portugal qui n'intervient pas dans le secteur de concentration du PIN (transport routier).

Coopération bilatérale

Coopération portugaise : en décembre 2004 a été signé le « Programme indicatif de coopération 2005 – 2007 ». Cette coopération vise le développement économique et social de São Tomé e Príncipe, notamment sa stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour l'accomplissement des objectifs du millénaire pour le développement. Des interventions intégrés ont été définies, à savoir: (i) développement durable et lutte contre la pauvreté (enseignement secondaire, protection sociale, culture, santé/assainissement); (ii) bonne gouvernance, participation et démocratie/Etat de droit. La dotation du programme est de 41 millions d'euros.

Coopération française : cette coopération, entamée en 1976, mobilise chaque année 3 millions €. Ses axes principaux sont : (i) appui à la francophonie et à la diversité culturelle ; (ii) valorisation des ressources humaines (boursiers et coopération universitaire) et des capacités de production et (iii) renforcement des capacités des institutions de l'État et de la société civile. De plus, l'Agence française de Développement (Afd) est en train de finaliser trois projets : (i) développement rural ; (ii) assainissement de quatre quartiers urbains et (iii) entretien des pistes rurales. Un projet de formation professionnelle est déjà mis en œuvre.

Coopération espagnole : le plan directeur 2005 – 2008 est en cours (3 millions €). Les axes de cette coopération sont : (i) autosuffisance alimentaire (pêche) ; (ii) augmentation des capacités économiques (tourisme et pêche) ; (iii) couvertures des besoins sociaux (eau potable et assainissement) ; (iv) augmentation des capacités institutionnelles (renforcement de l'administration, de la justice, décentralisation et renforcement des administrations locales).

Taiwan: la coopération se développe depuis 1997. Elle a connu trois cycles de trois ans et s'est concentrée dans les secteurs des infrastructures sociales, de l'éducation, de la santé et de

l'agriculture. Le quatrième cycle (2007 – 2010) est en cours de préparation. Les actions prioritaires prendront en compte la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les **autres pays** présents dans le secteur social sont le **Canada** (développement communautaire), le **Brésil** (éducation/alphabétisation, bourses d'études, formation des enseignants, agriculture familiale, secteur santé), le **Japon** (santé) et l'**Italie** (développement communautaire via l'ONG Alisei). Le gouvernement est en train de discuter avec les autorités de la **Guinée Equatoriale** le financement de la réhabilitation du tronçon de la route national 2 entre Ribeira Peixe et Porto Alegre.

Coopération multilatérale

La **Banque africaine de développement (BAD)** concentre ses appuis sur : i) la réduction de la pauvreté en milieu rural à travers la diversification de la base productive et l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures de base, et ii) la promotion de la gouvernance en matière de gestion des finances publiques (viabilité du cadre macroéconomique et financier et mise en œuvre effective du DSRP).

Les **Institutions de Bretton Woods** appuient le programme de réformes de l'administration et de la gestion des finances publiques depuis la fin des années 1990. Un système intégré et informatisé de gestion des finances publiques est en train d'être développé avec l'assistance de la **Banque mondiale**. Le **Fonds monétaire international (FMI)** a accordé au pays en 2005 une Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) pour un montant de 4,3 millions USD. Il est destiné à appuyer les efforts pour traiter les équilibres macro-économiques et approfondir les réformes structurelles.

Le **Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)** concentre ses efforts sur : i) la promotion du renforcement des capacités techniques et organisationnelles des communautés cibles et de la société civile; ii) un meilleur ciblage des domaines clés du développement humain durable ; iii) la bonne gouvernance locale ; iv) les questions de genre et v) la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

L'**Organisation mondiale de la santé (OMS)** fournit une contribution à l'amélioration de la santé. Les axes principaux sont : (i) l'amélioration du SNS ; (ii) la lutte contre les maladies ; (iii) la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle et (iv) la promotion et la protection de la santé. La stratégie de coopération 2005-2009 est dotée de 3,07 millions d'euros, les besoins étant de l'ordre de 4,9 millions d'euros. L'OMS s'est engagé dans la lutte contre le choléra qui sévit régulièrement dans le pays. Un plan d'action de prévention et lutte contre cette épidémie a été adoptée en 2006.

Le **Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA)** développe des actions dans le secteur de la santé reproductive. Un appui est également donné pour la question du genre. Le programme 2007-2011 sera doté d'un montant de 2,3 millions USD, dont 1,3 million pour la santé reproductive, 350 000 pour la population et développement, 400 000 pour le genre.

Le **Programme alimentaire mondial (PAM)** appuie les cantines scolaires depuis de nombreuses années pour améliorer les conditions alimentaires des enfants, en collaboration avec l'Unicef, avec un budget de 5,2 millions USD pour 5 ans. Un programme de formation des comités de parents est en cours pour les inciter à participer à la gestion des cantines et renforcer ainsi l'impact social de l'appui. Une expérience positive a été menée en synergie entre le PAM, l'Unicef et la CE (Stabex) dans le cadre des projets sociaux dans le secteur rural, chacun apportant ses moyens ou son expérience au bénéfice d'une action commune de réduction de la pauvreté.

L'**Organisation des Nations unies pour l'enfance (Unicef)** porte une attention particulière aux soins de santé primaires, y compris le renforcement des soins intégrés de la 1^{ère} enfance,

l'intervention dans la prévention du paludisme et de la transmission du HIV/SIDA, la distribution d'eau potable aux communautés et l'amélioration de l'assainissement du milieu.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) travaille pour améliorer la contribution des secteurs agricole, forestier et piscicole au développement des "Petits états insulaires en développement" comme São Tomé e Príncipe. Dans ce cadre, elle met en œuvre des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire de ce pays et elle finance directement (environ 2 millions USD pour la période 2004-2007) quelques projets d'augmentation des capacités et d'intégration continentale, d'appui aux communautés de pêche et de soutien à quelques filières alimentaires, dont les porcins, les caprins et le maïs.

Récemment la **Banque arabe pour le développement (BADEA)**, qui finance des projets de l'entreprise nationale d'eau et électricité a manifesté sa disponibilité à appuyer le gouvernement dans les secteurs des ressources naturelles et de l'environnement.

III.3 Autres politiques de la CE

La cohérence avec les autres politiques de la CE/UE, en particulier la cohérence avec la Déclaration de Paris, semble être garantie par les politiques du gouvernement vis-à-vis de la lutte contre la pauvreté.

La récente signature de l'accord de pêche pour la période 2006-2010 renforcera la cohérence avec la politique de développement notamment grâce à la mise en place d'un dialogue sur la politique sectorielle et sur l'établissement d'un cadre juridique et politique clair et transparent pour les activités de pêches des marins des navires communautaires à São Tomé e Príncipe. De même, au niveau de l'agriculture, il faut considérer l'importante dépendance de São Tomé e Príncipe des exportations de cacao qui représentent encore 80% des exportations.

La cohérence entre les *politiques commerciales* devrait être garantie dans le cadre de la négociation et mise en œuvre de l'APE. Vu la faible intégration de São Tomé e Príncipe dans le contexte régional, un effort particulier devra être réalisé pour une mise à niveau de la réglementation du pays par rapport au contexte d'intégration économique régionale. Ainsi, les actions hors secteur de concentration prévoient un appui au renforcement des capacités de négociations et d'intégration régionale. São Tomé e Príncipe, avec ses caractéristiques insulaires, ne pourra que profiter de cette dynamique d'intégration régionale.

Au niveau de *l'environnement*, la cohérence est facilitée par la mise en œuvre du programme régional ECOFAC, soutenu par la CE depuis plusieurs années.

En matière de *technologies de l'information et de la communication (TIC)*, le renforcement des capacités devra être abordé de façon plus globale au niveau régional, et dans le cadre des priorités d'intégration régionale pour l'Afrique Centrale.

Quant à la mise à niveau des *ressources scientifiques et techniques*, un effort sera fait en vue de mieux intégrer dans les processus de décision les résultats des recherches passées. Le renforcement des capacités pourra être abordé de façon plus globale au niveau régional, notamment dans le cadre des priorités d'intégration régionale pour l'Afrique Centrale.

Au niveau des *transports*, l'approche a été surtout de concentrer l'appui sur la réhabilitation routière. Une attention moindre a été portée aux mesures de désenclavement des îles et celles concernant le transport aérien.

III.4 Description du dialogue politique avec le pays partenaire

L'introduction du **dialogue politique**, selon l'article 8 de la Convention de Cotonou, n'a pas encore été réalisée, principalement à cause de l'absence d'une représentation permanente de la Commission sur place, mais sa préparation est en cours avec les Etats membres représentés sur place. L'intérêt du dialogue pourra se situer dans le suivi : i) de la bonne gouvernance politique (droits démocratiques, processus électoral, respect des droits de l'homme, état de droit, décentralisation et déconcentration) ; ii) de la bonne gouvernance économique (transparence des finances publiques, organes de contrôle du budget de l'État, inspection des finances, développement du secteur privé et privatisations, concrétisation de la stratégie de lutte contre la pauvreté, suivi et création d'un mécanisme de contrôle des éventuelles recettes de l'exploitation du pétrole) ; iii) du suivi de l'intégration régionale et des relations avec la CEMAC/CEEAC ; iv) du suivi des conditionnalités du FMI (PPTTE) et réformes à entamer par le gouvernement ; v) de la stabilité politique et des questions de sécurité (dimensions nationale et régionale, Commission du Golfe de Guinée, lutte contre le terrorisme et problème des migrations) ; vi) de l'utilisation des ressources pétrolières du Golfe de Guinée.

Néanmoins, la Délégation dialogue avec les autorités gouvernementales et avec les États membres sur place lors des missions sur place.

III.5 Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation

La coopération avec São Tomé e Príncipe fonctionne depuis plusieurs années de façon satisfaisante ; en particulier, les fonds du 9^{ème} FED ont rapidement été engagés dès 2004 ; l'année 2006 a vu progresser la mise en œuvre du projet d'appui au secteur routier ; en 2006, un effort particulier a été effectué pour préparer de nouveaux engagements globaux à partir des reliquats provenant des déagements effectués.

Concernant l'harmonisation de l'aide, São Tomé a adhéré à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide mais le processus d'harmonisation n'a pas été entamé. La gestion et la coordination de l'aide extérieure sont très faibles, ce qui entraîne des cas de duplication. La Direction de la Coopération du MAE n'a pas les capacités suffisantes en matière de formulation de politiques ou de réalisation de comptabilité détaillée. Un Cabinet de coordination et de gestion de l'aide extérieure au sein du Ministère du Plan et des Finances a été créé. Malgré plusieurs tentatives, la coordination des partenaires techniques et financiers (PTF) n'est pas fonctionnelle, sinon au cas par cas, de manière informelle. Il n'existe pas encore de recueil donnant un aperçu global de l'aide extérieure accordée à São Tomé e Príncipe.

Une table ronde des donateurs a eu lieu à Bruxelles en 2005 et a été suivie d'une rencontre à Libreville en mars 2006 et par des réunions sectorielles à Sao Tomé et Principe en décembre 2006, mais elles n'ont pas permis de réelles avancées dans l'harmonisation. Elles ont été d'une utilité plutôt limitée et ont surtout servi à confirmer le manque de coordination et d'échange d'informations entre différents bailleurs, et entre gouvernement et bailleurs. Cependant, des mécanismes de coordination sectorielle ont été convenus et la CE appuiera ce processus au niveau du domaine des infrastructures, et cela en s'appuyant sur les processus d'évaluation de l'aide antérieure et de préparation du programme 10^{ème} FED, ainsi que par les appuis institutionnels fournis.

III.6 Analyse de la cohérence de la politique de développement. Le DSRP révisé en 2005 fournit le cadre global de la politique de développement national à moyen terme en

priorisant la réforme des institutions publiques, la croissance équilibrée et l'accès aux services sociaux de base. Les axes fondamentaux identifiés doivent, s'ils sont atteints, contribuer concrètement et réellement au développement de São Tomé e Príncipe. Néanmoins, pour consolider son économie, il serait nécessaire qu'une attention renforcée soit portée à l'intégration du pays dans le commerce régional et international.

IV. CHAPITRE IV: STRATEGIE DE REPOSE

IV.1. Les déterminants des choix stratégiques

São Tomé e Príncipe est confronté à de multiples difficultés pour lesquelles il a rédigé ses priorités (DSRP) et fait appel à l'aide internationale qui intervient en fonction de ses spécificités dans le cadre établi. Il est proposé que la CE participe à cet effort dans les secteurs où elle a déjà une expérience réussie dans le pays et où elle est complémentaire aux autres bailleurs de fonds.

Plusieurs considérations sont importantes pour assurer l'efficacité du 10^{ème} FED:

i) la concentration qui permet d'assurer un résultat et un meilleur impact ; ii) la visibilité de l'action ; iii) l'effet multiplicateur du secteur de concentration ; iv) son importance relative dans le « Programme national de réduction de pauvreté » ; v) l'intérêt apporté par le gouvernement au secteur ; vi) la complémentarité avec les programmes des autres bailleurs de fonds ; vii) les appuis pris en charge par les autres fonds ou crédits ; viii) la possibilité de bien évaluer les résultats comme aide à la décision ; ix) l'intérêt de São Tomé e Príncipe de bénéficier concrètement du PIR d'Afrique centrale, en synergie avec le PIN.

Le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) souligne l'importance de l'amélioration de l'état des routes comme facteur déterminant pour le développement socio-économique. Les capacités de production et de vente des produits sont freinées par le déficit de viabilité et de desserte des zones les plus favorables au développement agricole et cet enclavement empêche la commercialisation aisée de la production en raison d'un transport difficile et coûteux. Les accès routiers de ces zones ne présentent plus, généralement, les caractéristiques minimales requises pour assurer leur rôle de désenclavement et de développement du milieu rural. L'analyse de la situation sociale du pays a montré que, dans le milieu rural notamment, l'enclavement et la non praticabilité en toute saison des liaisons routières rendaient très précaires les conditions de vie de la population. La méthodologie de mise en œuvre de l'appui au secteur routier assure une prise en compte transversale de la composante genre, à la faveur d'une participation importante des femmes à la réalisation de ce programme. Les aspects environnementaux sont particulièrement intégrés à la faveur des études identifiées pour l'aménagement du territoire et la poursuite du programme ECOFAC.

Sur la base des analyses réalisées dans le DSRP, et compte tenu des politiques du gouvernement dans le cadre du programme d'actions prioritaires 2006 – 2008, les axes prioritaires sur lesquels le partenariat São Tomé e Príncipe/Commission européenne (STP/CE) pourrait intervenir sont :

- ***principalement l'appui au secteur routier, incluant le renforcement des capacités institutionnelles, la remise en état des infrastructures routières dégradées pour faciliter l'accès aux biens et services essentiels, et l'appui à la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire ;***

- *mais aussi la contribution au renforcement des capacités de l'administration à travers l'appui institutionnel au secteur public, ainsi que l'appui à l'Accord de Partenariat Economique (APE) et au processus d'intégration économique régionale*
- *et une contribution au financement de la coopération régionale dans le cadre des PALOP.*

IV.2. Présentation synthétique de la stratégie de coopération du 10^{ème} FED

Dans le cadre du 10^{ème} FED, la mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec São Tomé e Príncipe sera financée à partir de plusieurs instruments financiers.

Dotée de 17.100.000 €, l'enveloppe A servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier :

- **un domaine de concentration unique** consacré au soutien au secteur routier (appui institutionnel et réhabilitation des infrastructures routières / appui à la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire). Un montant de **13.300.000 €**, soit 80% du total de l'enveloppe A (hors contribution PALOP) y sera alloué. Le domaine de concentration sera mis en œuvre sous forme d'un programme d'appui à la politique sectorielle du gouvernement. La modalité de mise en œuvre préférée est l'appui budgétaire sectoriel. Les modalités seront précisées lors de la phase d'identification et en fonction des avancés dans les perspectives d'éligibilité, notamment dans les réformes des finances publiques et sectorielles en cours. Ces modalités pourront consister en un programme unique associant l'approche appui budgétaire et l'approche opérationnelle visant toutes deux une consolidation sectorielle A la vue des résultats des évaluations des interventions financés sous le 9^{ème} FED et de l'impact très positif de l'entretien à travers les GIMEs, une attention spéciale sera portée à garantir la pérennisation du système d'entretien indépendamment de la modalité d'appui.

- **un domaine « hors concentration »** consacré à l'appui institutionnel d'un montant indicatif de **3.300.000 euros** soit 20% du montant de l'enveloppe A (hors contribution PALOP). Ce secteur comprend un volet global, constitué d'une Facilité de Coopération Technique et deux volets particuliers principaux: (i) appui institutionnel au secteur public (notamment appui à la gouvernance des finances publiques / appui au cabinet de l'ordonnateur national du FED); (ii) appui à l'Accord de Partenariat Economique (APE) et au processus d'intégration économique régionale. La programmation et la mise en œuvre de ce dernier volet se feront en lien avec le PIR 10^{ème} FED.

- **une contribution** au financement des programmes **PALOP/Timor Leste**, à hauteur de **500.000 euros**.

IV.2.1 Domaine de concentration : soutien au secteur routier

Le domaine de concentration - soutien au secteur routier, a deux volets : i) appui institutionnel et réhabilitation des infrastructures routières, et ii) appui à la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire

Objectifs sectoriels : i) amélioration de l'état de préservation du réseau routier national, des ponts et des ouvrages d'art grâce à une implication renforcée des services du Ministère des infrastructures et des travaux publics, et des GIME's. Ces interventions s'inscrivent dans la prolongation des actions déjà engagées dans le cadre du programme d'appui au secteur routier

du 9^{ème} FED; ii) contribution à une meilleure gestion de l'espace national (disposition spatiale des hommes, des services et des activités) pour satisfaire les besoins actuels dans un souci de cohésion et de développement équilibré et durable du territoire national.

Objectifs de l'intervention : i) amélioration de la préservation du réseau routier national, des ponts et des ouvrages d'art ; ii) implication des GIMes et iii) amélioration des outils de gestion du territoire.

Résultats de l'intervention : i) la structure de gestion du réseau routier fonctionnelle et efficace ; ii) une partie du réseau routier national prioritaire, y compris plusieurs ponts et ouvrages d'art récupéré réhabilités et consolidés; iii) des GIMes efficaces ayant renforcé leurs capacités techniques et organisationnelles, évoluant vers des statuts de petites et moyennes entreprises ; iv) un schéma d'aménagement du territoire réalisé.

IV.2.2. Domaine hors concentration

Le domaine hors concentration a un volet global, constitué par une Facilité de Coopération Technique (FCT), et deux volets particuliers principaux : i) appui institutionnel au secteur public, ii) appui à l'Accord de Partenariat Economique (APE) et au processus d'intégration économique régionale.

IV.2.2.1 Facilité de coopération technique

La FCT sera consacrée à garantir l'assistance technique nécessaire (études, expertise, séminaires, évaluations, audits...) contribuant à la préparation des différents projets.

Ce programme permettra également de préparer et de soutenir des initiatives spécifiques en faveur des **acteurs non étatiques**, notamment dans le cadre de la définition, de l'appropriation et de la mise en œuvre des différents programmes par la société civile, en complément des appuis déjà fournis aux groupements intervenant dans le secteur routier.

Ce programme pourra également être mis à contribution dans le cadre d'une potentielle intervention dans les secteurs critiques du transport aérien (sécurité aérienne, gestion du trafic aérien, systèmes de navigation aérienne et standards techniques...).

IV.2.2.2. Appui institutionnel au secteur public

Ce volet, consacré au soutien direct à des actions portées par l'administration, se concentrera en priorité sur l'appui à la gouvernance (notamment des finances publiques) et sur l'appui au cabinet de l'ordonnateur national du FED.

Gouvernance des finances publiques

Objectifs sectoriels : Dans le contexte de l'atteinte par São Tomé e Príncipe du point d'achèvement de l'initiative PPTE, laquelle rend le pays éligible pour un allègement de la dette multilatérale et, plus généralement dans le contexte de l'arrivée probable des recettes pétrolières, des réformes des finances publiques doivent être engagées et menées à terme pour accroître l'efficacité de l'action de l'État et une meilleure prise en compte des secteurs sociaux prioritaires (éducation et santé) dans le budget.

Objectifs de l'intervention : En coordination avec les Institutions de Bretton Woods, renforcer l'appui institutionnel en cours du FMI et de la BM auprès du Ministre des Finances et de la Planification œuvrant à la mise en place d'un Système Intégré de gestion des Finances Publiques.

Résultats : (i) chaîne de la dépense publique fiabilisée et efficacité de la dépense améliorée ; (ii) programmation budgétaire maîtrisée et mise en cohérence avec les objectifs de réduction de la pauvreté; (iii) meilleure prise en compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans les politiques définies et mises en œuvre par le Gouvernement.

Appui institutionnel au Cabinet de l'Ordonnateur national du FED – GON

Objectifs de l'intervention : i) consolider la mise en œuvre des opérations financées par le FED et optimiser le rôle de l'ON du FED en tant que maître d'ouvrage des projets et programmes FED ; ii) veiller à ce que les actions financées par les différents instruments de l'aide communautaire soient coordonnées avec celles des autres partenaires au développement ; iii) impliquer de façon accrue les ministères techniques concernés et instaurer un dialogue régulier avec les différents partenaires internes et externes au développement, y compris les acteurs non étatiques.

Résultat : i) capacités internes en matière de coordination, programmation, mise en œuvre, clôture, suivi et évaluation et audit de l'aide du FED (gestion du cycle de projet) assurées; ii) aide communautaire dans la perspective de la réduction de la pauvreté (Stratégie nationale de réduction de la pauvreté - Programmes d'actions prioritaires du gouvernement) et synergie avec d'autres bailleurs optimisées ; iii) visibilité des interventions financées assurée.

IV.2.2.3 Appui à l'Accord de Partenariat Economique (APE) et à l'intégration économique régionale

Ce volet s'inscrit clairement en complémentarité du Programme Indicatif Régional.

Objectifs sectoriels : renforcement des capacités de l'administration dans le contexte de l'APE et dans le cadre de l'intégration économique régionale.

Objectifs de l'intervention : i) accompagner São Tomé e Príncipe dans le processus d'intégration économique régionale à travers l'amélioration de la connaissance des instruments qui en sont la base ; ii) préparer le pays à la mise en œuvre de l'APE.

Résultats : i) impact de la législation communautaire de la CEMAC et de l'APE sur São Tomé e Príncipe étudié et discuté à niveau national; modification de la législation dans l'éventualité de son adhésion à la CEMAC et/ou du processus de convergence CEMAC-CEEAC et de la signature de l'APE ; ii) besoins de formation des cadres identifiés et réalisés; iii) interconnexion régionale de São Tomé e Príncipe avec les pays voisins plus efficace ; iv) mise à niveau des droits de douane et des règlements commerciaux.

IV.2.3. Coopération PALOP/Timor Leste

Les cinq pays PALOP et Timor Leste ont une importante identité partagée basée sur l'histoire, la culture, la langue, l'héritage commun (y compris les systèmes semblables d'administration publique, justice, gestion des finances publiques, marchés du travail liés et services sociaux) et ont l'intérêt d'améliorer la collaboration et l'échange sur leurs propres contextes, spécificités et expériences dans ces domaines. La coopération de la CE avec les PALOP a joué un rôle important dans ce contexte et la continuation de cette coopération en appui au domaine de la gouvernance sera considérée.

Dans ce contexte et sur la base de l'expérience acquise des interventions passées et de l'analyse de la capacité et des besoins communs, l'aide sous forme de projets communs sera considérée dans le domaine de la gouvernance démocratique, notamment gouvernance politique (démocratie et l'État de droit), économique et sociale, ainsi que dans le domaine de l'efficacité gouvernementale.

Un accent particulier sera placé sur les actions communes de renforcement des capacités dans les domaines de la gouvernance qui seront choisis. Dans ces domaines de coopération les pays PALOP continueront à profiter du partage d'expérience et des connaissances, à développer des réponses communes aux besoins identifiés ensemble.

Les orientations et les modalités générales de cette coopération sont établies dans un protocole d'accord distinct signé entre les pays PALOP, Timor Leste et la Commission européenne.

L'Ordonnateur national contributeur à un projet cofinancé par les autres pays participants dans cette coopération, délègue ses attributions de mise en œuvre du projet à l'Ordonnateur national du pays chef de file dans la limite nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

IV.3. Cohérence de la programmation

Le programme se situe en continuité avec les options retenues dans le cadre des 8^{ème} et 9^{ème} FED à travers l'affectation de la majeure partie des ressources au secteur des infrastructures routières. Il s'agit notamment de renforcer la participation de la société civile et des acteurs non étatiques dans les travaux et actions entrepris, d'aider les populations à avoir accès aux services publics et de faciliter leurs déplacements par les routes et pistes rurales sur l'ensemble du territoire national. D'autre part, la continuité de l'action des brigades d'entretien des routes sera assurée, et même élargie, aux petites réparations routières. Cette approche pourra créer des conditions favorables à l'augmentation des investissements dans l'agriculture et à un meilleur accès aux marchés ruraux locaux et urbains. Dans le domaine de la gouvernance, la coopération est susceptible de contribuer à la stabilisation interne de São Tomé e Príncipe.

IV.4 Les risques et hypothèses

Les risques et hypothèses en rapport avec la mise en œuvre du PIN 10^{ème} FED peuvent être vus au point de vue politique, économique, et au plan institutionnel.

Au plan politique, l'hypothèse majeure est la poursuite de la stabilité politique actuelle. Le pays a réussi à organiser en 2006 des élections législatives, présidentielles, locales et régionales dans un climat serein, et les années à venir ne devraient pas voir de problèmes politiques particuliers, grâce à un échiquier politique recomposé qui devrait permettre une stabilité propice à la poursuite des réformes du pays.

Au plan économique, Si des progrès réels ont été réalisés en 2006 pour la stabilisation de l'économie, le gouvernement reconnaît que des efforts doivent être poursuivis pour consolider la situation, notamment à la faveur d'un programme fiscal et d'une meilleure coopération entre le trésor et la banque centrale pour la gestion budgétaire des bonus pétroliers. Des réformes doivent être mises en œuvre dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la supervision des échanges bancaires et de l'amélioration du climat des affaires. Les risques maîtrisables concernent les délais d'approbation des mesures, la pression sociale sur les dépenses publiques, la faible capacité d'implémentation d'une politique monétaire et enfin un développement défavorable des prospections pétrolières. En effet, concernant les ressources pétrolières, après de grands espoirs suscités par les premiers résultats des prospections pétrolières, il semble actuellement que les quantités exploitables de pétrole découvertes ne correspondent pas aux attentes initiales ; la date de mise en exploitation initialement estimée à 2010 a été reculée à 2012.

En termes de mise en œuvre, les *capacités institutionnelles* restent faibles ; et l'étroitesse de l'offre de services dans un pays de taille modeste et insulaire peut être un handicap à la passation des différents contrats de travaux dans des délais optimaux et à des prix acceptables.

Enfin, toute la stratégie proposée repose sur une forte volonté politique de poursuivre la mise en œuvre d'un dispositif *d'entretien routier* à haute intensité de main d'œuvre, basé sur des groupements villageois ; sur l'hypothèse de la poursuite des efforts pour aboutir à une véritable politique sectorielles, et sur l'hypothèse que le gouvernement parviendra à financer sur fonds nationaux les besoins routiers, ce qui permettra l'utilisation des fonds FED pour les réhabilitations et des investissements en infrastructures.

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

SAO TOME E PRINCIPE

PARTIE 2 : PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1.1 INTRODUCTION

Sur base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de trois (3) ans.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre le domaine de concentration, l'appui macro-économique et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

1.2 INSTRUMENTS FINANCIERS

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec São Tomé e Príncipe sera financée à partir de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif :

1.2.1 10^{ème} FED, enveloppe A, 17.100.000 € : cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier :

- **un domaine de concentration unique** consacré au soutien au secteur routier (appui budgétaire / appui institutionnel et réhabilitation des infrastructures routières / appui à la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire). Un montant de **13.300.000 €**, soit 80% du total de l'enveloppe A (hors contribution PALOP) y sera alloué.

- **un domaine « hors concentration »** consacré à l'appui institutionnel d'un montant indicatif de **3.300.000 €** soit 20% du montant de l'enveloppe A (hors contribution PALOP). Ce secteur comprend un volet global, constitué par une Facilité de Coopération Technique et deux volets particuliers principaux: (i) appui institutionnel au secteur public (notamment appui à la gouvernance des finances publiques / appui au cabinet de l'ordonnateur national du FED); (ii) appui à l'Accord de Partenariat Economique (APE) et au processus d'intégration économique régionale. La programmation et la mise en œuvre de ce dernier volet se feront en lien avec le PIR 10^{ème} FED;

- **une contribution** au financement des programmes **PALOP/Timor Leste**, à hauteur de **500.000 €**.

1.2.2 10^{ème} FED, enveloppe B, 1.100.000 € : cette enveloppe sera destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur

le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

Conformément à l'article 3, point 5 de l'Annexe IV de l'Accord de Cotonou, ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

1.2.3 Facilité d'investissement: outre les instruments financiers susmentionnés dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10^{ème} FED comprend également la « Facilité d'investissement », instrument financier géré par la Banque européenne d'investissement. La Facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif national.

Certaines activités spécifiques peuvent également être soutenues par le Centre de développement des entreprises (CDE) et le Centre pour le développement de l'agriculture (CTA)

1.2.4 10^e FED, programme indicatif régional (PIR). Le PIR couvrira les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale de l'Afrique Centrale. Cette enveloppe ne fait pas partie du programme indicatif national mais aura des retombées au niveau national au vu de l'implication de São Tomé e Príncipe aux programmes envisagés dans le cadre régional, notamment d'appui à l'intégration économique régionale et à la gestion durable des ressources naturelles renouvelables.

1.2.5 Autres instruments financiers. Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des Actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté Européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013 sous réserve des procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à travers l'Instrument pour la Coopération au Développement tels que les programmes thématiques "investir dans les personnes", "acteurs non-Etatiques pour le développement", "migration et politique d'asile", "environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie" et " sécurité alimentaire", ainsi que des activités financées à travers d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence.

1.2.6 Suivi et évaluations

Le suivi des résultats et l'évaluation de l'impact des activités individuelles (programmes, projets, secteurs) sous ce DSP seront entrepris conformément aux prévisions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSP.

Les résultats et l'impact de la coopération communautaire avec São Tomé e Príncipe mise en œuvre à travers le PIN ou à travers d'autres activités extérieures financées à partir du budget général de la Communauté européenne, seront évalués par une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau du pays pourra être entreprise conjointement avec des Etats Membres de l'UE et éventuellement avec d'autres bailleurs.

1.3 DOMAINE DE CONCENTRATION: SOUTIEN AU SECTEUR ROUTIER

Le domaine de concentration, consacré au soutien au secteur routier, comprend deux volets : i) appui institutionnel et réhabilitation des infrastructures routières, et ii) appui à la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire).

Objectifs sectoriels : i) amélioration de l'état de préservation du réseau routier national, des ponts et des ouvrages d'art grâce à une implication renforcée des services du Ministère des infrastructures et des travaux publics, et des GIME's. Ces interventions s'inscrivent dans la prolongation des actions déjà engagées dans le cadre du programme d'appui au secteur routier du 9^{ème} FED; ii) contribution à une meilleure gestion de l'espace national (disposition spatiale des hommes, des services et des activités) pour satisfaire les besoins actuels dans un souci de cohésion et de développement équilibré et durable du territoire national de São Tomé e Príncipe.

A titre indicatif, 13,3 millions d'euros seront réservés à ce domaine.

Les principales actions prévues sont :

- i)** appui institutionnel à l'Institut national de routes (INAE) pour la planification des interventions; renforcement de la coordination avec les autres services étatiques impliqués dans le secteur. Malgré l'absence d'une présence permanente sur place, la Délégation est également le chef de file des bailleurs de fonds impliqués dans le secteur des infrastructures. L'INAE avec l'appui de son assistance technique devra prendre un rôle de plus en plus actif pour piloter cette concertation de bailleurs de fonds, afin d'assurer un suivi et une internalisation des analyses et conclusions.
- ii)** préparation des cahiers de charges, lancement des appels d'offres, finalisation et financement des contrats pour la reconstruction de quelques tronçons routiers, ponts et ouvrages d'art à identifier et pour le contrôle de travaux exécutés;
- iii)** complémentarité avec les Fonds routier national pour la continuation de la fonctionnalité et efficacité des GIME. Renforcement des capacités de maîtrise d'œuvre des GIME, implication de ces structures pour la partie réhabilitation du secteur; et pour des actions complémentaires (mesures d'accompagnement en appui au secteur agriculture, santé et secteur social)
- iv)** vérification de la documentation existante en vue de la définition du plan d'aménagement du territoire ; identification de tous les éléments nécessaires à la définition du plan (topographie, géologie, pédologie, démographie, économie, sociologie, habitat, transport, communication, agriculture, forêt, etc.) ; élaboration du plan avec une attention particulière à l'impact sur l'environnement de l'exploitation des gisements pétroliers off-shore et à l'impact du secteur routier sur les autres secteurs de développement. (Les travaux relatifs au plan d'aménagement du territoire viendront compléter le plan d'aménagement écologique et environnemental du territoire qui sera réalisé par le programme ECOFAC IV).

Le domaine de concentration sera mis en œuvre sous forme d'un programme d'appui à la politique sectorielle du gouvernement. La modalité de mise en œuvre préférée est l'appui budgétaire sectoriel. Les modalités seront précisées lors de la phase d'identification et en fonction des avancés dans les perspectives d'éligibilité, notamment l'existence d'une politique sectorielle bien définie, des politiques macroéconomiques saines et orientées vers la stabilité, et une stratégie crédible de réforme des finances publiques, y compris, le cas échéant, dans le secteur du transport routier. Ces modalités pourront consister en un programme unique

associant l'approche appui budgétaire et l'approche opérationnelle visant toutes deux une consolidation sectorielle. A la vue des résultats des évaluations des interventions financés sous le 9^{ème} FED et de l'impact très positif de l'entretien à travers les GIMEs, une attention spéciale sera portée à garantir la pérennisation du système d'entretien indépendamment de la modalité d'appui.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont :

Volet appui institutionnel et réhabilitation des infrastructures routières

Sur le 9^{ème} FED, le Gouvernement de São Tomé e Príncipe s'était engagé à prendre en charge l'entretien courant des infrastructures routières à hauteur de 201.000 € pour 2005, 205.000 € pour 2006, 525.000 € pour 2007, 700.000 € pour 2008, 750.000 € pour 2009 et 1.200.000 € pour 2010. A l'issue du 9^{ème} FED, le Gouvernement s'engage à prendre en charge, sur le Fonds Routier National augmenté si nécessaire par des ressources du budget de l'Etat, la totalité des dépenses d'entretien courant des infrastructures routières, soit un montant estimé de 1,2 million d'euros par an.

Le gouvernement s'engage également à soutenir les structures mises en place pour l'entretien routier et en particulier les GIME's, ainsi qu'à renforcer leurs capacités techniques et organisationnelles, afin de favoriser au mieux une évolution vers des statuts de petites et moyennes entreprises.

Volet appui à la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire

Le Gouvernement de São Tomé e Príncipe s'engage à adopter le schéma d'aménagement du territoire réalisé et à le mettre en œuvre.

Les engagements principaux du Gouvernement pour que les thèmes transversaux soient pris en compte sont liés, avec un impact direct, à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme. Les engagements en matière de genre vont se concrétiser directement à travers l'appui au GIME (où les femmes sont équitablement représentées); les préoccupations environnementales seront directement prises en compte dans l'établissement du plan d'aménagement du territoire. Où cela s'avère nécessaire, l'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle ou étude d'impact) sera établie.

1.4 APPUI BUDGETAIRE GENERAL

Le programme indicatif ne prévoit pas d'appui budgétaire général. Cependant, en tenant compte des besoins actualisés, il peut être décidé de réallouer des fonds d'autres points d'application dans le programme indicatif vers ce type d'appui. Une telle décision peut être prise sous forme d'accord spécifique entre l'Ordonnateur Principal et l'Ordonnateur National dans le cadre de la revue à mi-parcours, de la revue en fin de parcours ou d'une revue ad hoc. Cette décision prendra la forme d'addendum au document de stratégie.

La décision d'utiliser l'appui budgétaire général sera prise en tenant compte des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire, à savoir : l'existence de politiques macroéconomiques saines orientées vers la stabilité, la mise en œuvre d'une stratégie de réforme des finances publiques, et la mise en œuvre de la stratégie nationale visant la réduction de la pauvreté.

1.5 AUTRES PROGRAMMES : APPUI INSTITUTIONNEL ET COOPERATION PALOP

Un montant indicatif de 3,3 millions d'euros est réservé à l'« *Appui Institutionnel* », constitué d'un volet global, illustré par une Facilité de Coopération Technique et deux volets particuliers principaux: appui institutionnel au secteur public, appui à l'Accord de Partenariat Economique (APE) et au processus d'intégration économique régionale.

Un montant indicatif de 500.000 € est réservé pour contribuer au financement de la coopération PALOP.

1^{er} volet : Facilité de coopération technique

La FCT sera consacrée à garantir l'assistance technique nécessaire (études, expertise, séminaires, évaluations, audits...) contribuant à la préparation des différents projets.

Ce programme permettra également de préparer et de soutenir des initiatives spécifiques en faveur des *acteurs non étatiques*, notamment dans le cadre de la définition, de l'appropriation et de la mise en œuvre des différents programmes par la société civile, en complément des appuis déjà fournis aux groupements intervenant dans le secteur routier.

Ce programme pourra également être mis à contribution dans le cadre d'une potentielle intervention dans les secteurs critiques du transport aérien (sécurité aérienne, gestion du trafic aérien, systèmes de navigation aérienne et standards techniques...).

2^{ème} volet : Appui institutionnel au secteur public

Ce volet, consacré à un soutien direct à des actions portées par l'administration de São Tomé et Príncipe, se concentrera en priorité sur : (i) appui à la gouvernance des finances publiques et (ii) appui au cabinet de l'ordonnateur national du FED.

Appui à la gouvernance des finances publiques

Objectifs sectoriels : Suite à l'atteinte par São Tomé e Príncipe du point d'achèvement de l'initiative PPTE, lequel rend le pays éligible pour un allègement de la dette multilatérale et, plus généralement dans le contexte de l'arrivée probable des recettes pétrolières, des réformes des finances publiques doivent être engagées et menées à terme pour accroître l'efficacité de l'action de l'Etat et une meilleure prise en compte des secteurs sociaux prioritaires (éducation et santé) dans le budget de Sao Tomé et Príncipe.

Objectifs de l'intervention : En coordination avec les Institutions de Bretton Woods, renforcer l'appui institutionnel en cours du FMI et de la Banque mondiale auprès du Ministre des Finances et de la Planification œuvrant à la mise en place d'un Système Intégré de gestion des Finances Publiques à São Tomé e Príncipe.

Résultats : (i) chaîne de la dépense publique fiabilisée et efficacité de la dépense améliorée ; (ii) programmation budgétaire maîtrisée et mise en cohérence avec les objectifs de réduction de la pauvreté; (iii) meilleure prise en compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans les politiques définies et mises en œuvre par le Gouvernement.

Activités principales indicatives: Il est délicat au stade actuel de donner des indications précises sur les activités qui seront menées dans le cadre de cette intervention car ces activités dépendront pour une large part du niveau des résultats obtenus à l'issue des appuis techniques en cours et envisagés du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. L'appui de la CE pourra inclure la problématique des marchés publics et d'environnement des affaires, une étude d'identification sera nécessaire le moment venu pour préciser les activités principales à mettre en œuvre. L'appui de la CE pourra être requis pour la mise en œuvre de la Convention UN contre la corruption (UNCAC).

Mesures principales à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans le domaine de l'appui à la gouvernance des finances publiques : Le Gouvernement de São Tomé e Príncipe s'engage à préparer et à adopter un programme de réformes de la gestion des finances publiques et à s'assurer de sa mise en œuvre. Une attention particulière sera portée aux réformes nécessaires pour renforcer la transparence dans l'attribution et la mise en œuvre des marchés publics, ainsi que toutes mesures contribuant à améliorer l'environnement et le climat des affaires, favorisant ainsi une augmentation des investissements nationaux et internationaux.

Appui institutionnel au Cabinet de l'Ordonnateur National du FED

Objectifs de l'intervention : renforcer la mise en œuvre des opérations financées par le FED et optimiser le rôle de l'ON du FED en tant que maître d'ouvrage des projets et programmes FED. Veiller à ce que les actions financées par les différents instruments de l'aide communautaire soient coordonnées avec celles des autres partenaires au développement. Impliquer de façon accrue les Ministères techniques concernés et instaurer un dialogue régulier avec les différents partenaires internes et externes au développement, y compris les acteurs non étatiques.

Résultats : i) capacités internes en matière de coordination, programmation, mise en œuvre, clôture, suivi et évaluation et audit de l'aide du FED (gestion du cycle de projet) assurées; ii) aide communautaire dans la perspective de la réduction de la pauvreté (Stratégie nationale de réduction de la pauvreté - Programmes d'actions prioritaires du gouvernement) et synergie avec d'autres bailleurs optimisées ; iii) visibilité des interventions financées par le FED assurée.

Activités principales : i) Poursuite de l'appui institutionnel et du transfert de savoir-faire aux services de l'ON, dans les domaines de la coordination, programmation, mise en œuvre, clôture, suivi évaluation et audit de l'aide du FED (application et respect de la gestion du cycle de projet) ii) Suivi particulier de la politique sectorielle du Gouvernement dans les domaines d'intervention de la CE, iii) Organisation et suivi sur place des réunions de concertation et d'information avec les organisations internationales et des structures locales impliquées dans la lutte contre la pauvreté dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP et des objectifs du Millenium; iv) Suivi de l'application, par les exécutants des projets FED, des règles concernant la mise en œuvre des projets et la visibilité communautaire.

3^{ème} volet : Appui à l'Accord de Partenariat Economique (APE) et au processus d'intégration économique régionale

Ce volet s'inscrit clairement en complémentarité du Programme Indicatif Régional.

Objectifs sectoriels : renforcement des capacités de l'administration dans le contexte de l'APE et dans le cadre de l'intégration économique régionale.

Objectifs de l'intervention : i) préparer São Tomé e Príncipe à la mise en œuvre de l'APE, ii) l'accompagner dans le processus d'intégration économique régionale, à travers l'amélioration de la connaissance des instruments qui en sont la base.

Résultats : i) impact de la législation communautaire de la CEMAC et de l'APE sur São Tomé e Príncipe étudié et discuté à niveau national; modification de la législation santoméenne dans l'éventualité de son adhésion à la CEMAC et/ou du processus de convergence CEMAC-CEEAC et de la signature de l'APE définie ; ii) besoins de formation des cadres identifiés et formations réalisées; iii) interconnexion régionale de São Tomé e Príncipe avec les pays voisins plus efficace ; iv) mise à niveau des droits de douane et des règlements commerciaux.

Activités principales indicatives: i) appui institutionnel sur les procédures fondamentales de l'intégration régionale et de l'accord APE (y inclus les aspects sanitaires et phytosanitaires-SPS) pour préparer les cadres nationaux au calcul des coûts et bénéfices ; ii) étude de la possible intégration commerciale avec les autres pays de la région (impact sur les secteurs sensibles et les secteurs prioritaires, alignement avec la législation douanière commune, intégration normative du secteur télécommunication, services publics, commerce de services, harmonisation législative, impact de la modification de la fiscalité et des douanes sur les comptes nationaux, etc.) ; iii) révision de la législation douanière, pour la libre circulation des produits, des capitaux et personnes, adaptée aux circonstances actuelles ; analyse de l'impact budgétaire de l'union monétaire et économique ainsi que de l'APE comme objectif d'intégration ; iv) encourager la mise en relation des acteurs non étatiques de São Tomé e Príncipe avec les plates-formes sous régionales de la société civile et particulièrement avec « les Jeudi de Cotonou » pour ce qui concerne les APE et le commerce en Afrique Centrale.

Mesures principales à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans les domaines de l'intégration régionale et de l'APE

Pour ce qui est de l'intégration régionale, le Gouvernement s'engage à poursuivre son processus d'intégration dans la sous-région selon les modalités qui seront arrêtées, notamment en ce qui concerne la problématique de l'adhésion à la CEMAC, et à mettre en œuvre l'APE. Le Gouvernement s'engage à mobiliser les ressources humaines spécialisées disponibles et nécessaires pour une participation active à la mise en œuvre des travaux et adaptations nécessaires.

Où cela s'avère nécessaire, l'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle ou étude d'impact) sera établie.

Coopération PALOP/Timor Leste

Les cinq pays PALOP et Timor Leste ont une importante identité partagée basée sur l'histoire, la culture, la langue, l'héritage commun (y compris les systèmes semblables d'administration publique, justice, gestion des finances publiques, marchés du travail liés et services sociaux) et ont l'intérêt d'améliorer la collaboration et l'échange sur leurs propres contextes, spécificités et expériences dans ces domaines. La coopération de la CE avec les PALOP a joué un rôle

important dans ce contexte et la continuation de cette coopération en appui au domaine de la gouvernance sera considérée.

Dans ce contexte et sur la base de l'expérience acquise des interventions passées et de l'analyse de la capacité et des besoins communs, l'aide sous forme de projets communs sera considérée dans le domaine de la gouvernance démocratique, notamment gouvernance politique (démocratie et l'État de droit), économique et sociale, ainsi que dans le domaine de l'efficacité gouvernementale.

Un accent particulier sera placé sur les actions communes de renforcement des capacités dans les domaines de la gouvernance qui seront choisis. Dans ces domaines de coopération les pays PALOP continueront à profiter du partage d'expérience et des connaissances, à développer des réponses communes aux besoins identifiés ensemble.

Les orientations et les modalités générales de cette coopération sont établies dans un protocole d'accord distinct signé entre les pays PALOP, Timor Leste et la Commission européenne.

L'Ordonnateur national contributeur à un projet cofinancé par les autres pays participants dans cette coopération, délègue ses attributions de mise en œuvre du projet à l'Ordonnateur national du pays chef de file dans la limite nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Sur la base de l'identité commune des Pays PALOP en termes d'histoire, culture, langue et héritage, le gouvernement s'engage à participer dans des initiatives communes entre les pays PALOP (+ Timor Leste) concernant la bonne gouvernance démocratique, dans le cadre de la coopération EC/PALOP (+ Timor Leste).

PROGRAMMATION 10^e FED
SECTEUR DE CONCENTRATION

CADRE D'INTERVENTION INDICATIF RELATIF AU SOUTIEN AU SECTEUR ROUTIER

	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCES DE CONTRÔLE	HYPOTHÈSES
1 - Appui institutionnel et réhabilitation des infrastructures routières			
Objectifs globaux : Amélioration de la viabilité du réseau routier national, y compris les ponts et les ouvrages d'art.	-Taux de croissance des activités économiques ; -Taux de croissance de personnes et tonnages transportés ;	Rapport annuel de politique sectorielle	
Objectifs spécifiques : Amélioration de l'état de préservation du réseau routier national, des ponts et des ouvrages d'art grâce à une implication renforcée des services du Ministère des infrastructures et des travaux publics, et des GIMes	-Nombre de Km de routes, de ponts et d'ouvrages d'art donnés en entretien courant par an ; -Nombre de Km de route, de ponts et d'ouvrages d'art remis à niveau par entretien.	- Rapports de l'INAE ; - Rapports de surveillance sur l'exécution des travaux d'entretien ; - Rapports d'évaluation - Rapports conjoints ON/DCE	-Volonté politique de l'existence de l'INAE -Mise en place d'un système de surveillance des travaux -Dynamisation et renforcement du Fonds routier national
Résultats : 1. Structure de gestion du réseau routier fonctionnelle et efficace; 2. Partie du réseau routier national prioritaire et quelques ponts et ouvrages d'art récupérés et préservés ;	- Ressources financières, matérielles et humaines par rapport aux besoins réels de l'INAE - Rapports entre ressources et dépenses annuelles de l'INAE - Nombre de km du réseau routier national prioritaire, des ponts et des ouvrages d'art	- Plan d'activités de l'INAE - Rapports de l'INAE - Activités du FRN - Rapport d'évaluation et d'audit du FRN idem	- Volonté du gouvernement d'affecter des ressources au fonctionnement du FNR

3. GIMES efficaces ayant renforcé leurs capacités techniques et organisationnelles, évoluant vers des statuts de petites et moyennes entreprises.	réhabilités et récupérés - Ressources financières, matérielles et humaines par rapport aux besoins réels du FRN - Rapports entre ressources et dépenses annuelles du FRN - Qualité des services d'entretien	idem	- Cadre légal des activités de GIMES et son évolution
2) Appui à la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire			
Objectifs globaux : Contribuer à une meilleure gestion de l'espace national (disposition spatiale des hommes, des services et des activités) pour satisfaire les besoins actuels dans un souci de cohésion et de développement équilibré et durable du territoire national de São Tomé e Príncipe.	- Nombre d'ha effectivement soumis à un plan de gestion intégré participatif	- Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement - Rapports d'expertise - Evaluation régulière des résultats (démarche qualité)	
Objectifs spécifiques : Améliorer les outils de gestion du territoire	- Etudes réalisées, réunions participatives organisées, schéma d'aménagement du territoire élaboré ; - Nombres d'agents affectés à la réalisation et au suivi du schéma d'aménagement du territoire, y compris les aires protégées et l'environnement marin	- Etudes, rapports d'étapes, schéma d'aménagement du territoire - Rapports, organigrammes et études des fonctions exercées	- Volonté politique de réaliser un schéma participatif d'aménagement du territoire - Engagement effectif de l'Etat dans la mise en œuvre du schéma d'aménagement du territoire, dans la protection des Aires Protégées et de la mer
Résultats : 1. Schéma d'aménagement du territoire réalisé	-Actions de suivi-évaluation, -Schéma d'aménagement du territoire réalisé selon la programmation initiale	- Rapports de suivi-évaluation, audits - Rapports, comptes-rendus de réunions et cartes publiés - étude des organigrammes administratifs	- Volonté politique de mettre en œuvre le schéma d'aménagement du territoire - Volonté des élus de prendre en compte la gestion durable des écosystèmes terrestres et marins

SECTEUR HORS CONCENTRATION

CADRE D'INTERVENTION INDICATIF RELATIF A L'APPUI INSTITUTIONNEL

	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCES DE CONTROLE	HYPOTHÈSES
1) APPUI INSTITUTIONNEL AU SECTEUR PUBLIC			
i) Appui à la gouvernance des finances publiques			
Objectifs globaux : Mise en œuvre de réformes des finances publiques pour assurer qu'une proportion conséquente des allègements de dette et des revenus pétroliers va aux secteurs sociaux prioritaires (santé et éducation).	Taux de croissance des ressources budgétaires consacrées aux secteurs sociaux	-Budget de l'Etat -Rapports sectoriels -Rapports FMI	
Objectif spécifique : Renforcer l'appui institutionnel en cours du FMI et de la Banque Mondiale auprès du Ministre des Finances et de la Planification œuvrant à la mise en place d'un Système Intégré de gestion des Finances Publiques à STP.	Création d'un Système Intégré de gestion des Finances Publiques.	-Rapports FMI, BM	(i) Elaboration d'un Plan de réforme des finances publiques, concerté avec les principaux partenaires au développement; (ii) Adoption de ce Plan à un niveau approprié (par exemple par le Conseil des Ministres).
Résultats : 1. Chaîne de la dépense publique fiabilisée et gouvernance des finances publiques améliorée ; 2. Programmation budgétaire maîtrisée et mise en cohérence avec les objectifs de réduction de la pauvreté ; 3. Meilleure prise en compte des OMD dans les politiques définies et mises en œuvre par le Gouvernement	Equation entre dépenses prévues et dépenses effectivement réalisées Montant des ressources budgétaires consacrées aux secteurs sociaux Amélioration des indicateurs sociaux retenus dans les OMD	-Budget de l'Etat -TOF -Rapports FMI -Revue de dépenses publiques -Budget de l'Etat -Rapports sectoriels -Rapports de suivi du DSRP -Statistiques de l'INE	

ii) Appui au cabinet de l'ordonnateur national du FED			
<p>Objectifs globaux : Améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de la coopération STP/CE de façon à accroître son impact.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation de l'investissement publique par rapport au PIB -Diminution de la pauvreté de 45% jusqu'à l'année 2012 -Croissance économique -Mise en exécution du DSRP -Amélioration des indicateurs des ODM 	<ul style="list-style-type: none"> -Rapports sectoriels -Rapports FMI, Gouv. -Rapports de suivi du DSRP -Statistiques de l'INE 	
<p>Objectif spécifique : Consolider la mise en œuvre des opérations financées par le FED, et optimiser le rôle du ON du FED en tant que maître d'ouvrage des projets et programmes FED. / Veiller à ce que les actions financées par les différents instruments de l'aide communautaire soient coordonnées avec celles des autres partenaires au développement. Impliquer de façon accrue les Ministères techniques concernés et instaurer un dialogue régulier avec les différents partenaires internes et externes au développement, y compris les acteurs non étatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Engagements de 100% des fonds du 10^{ème} FED et des FED antérieurs d'ici fin 2012 - Nombre de contrats passés, délais contractuels et délais réels d'exécution des projets 	<ul style="list-style-type: none"> -Rapports du GON et de la DCE -Analyses des politiques sectorielles; 	<ul style="list-style-type: none"> -Volonté politique effective -Stabilité du dialogue politique -Accroissements de la capacité des entités bénéficiaires et ministères techniques et de leur interaction avec l'ON -Personnel de la DCE en place
<p>Résultats : 1. Capacités internes en matière de coordination, programmation, mise en œuvre, clôture, suivi et évaluation et audit de l'aide du FED (gestion du cycle de projet), assurées ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du cycle de tous les projets relatifs au 10^e FED et des FED antérieures réalisées par l'ON selon ses responsabilités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la DCE - Rapports annuels conjoints ; - Revue mi-parcours ; - Rapports de suivi et évaluation externe 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité et continuité des fonctionnaires publics dans le domaine de la coopération SPT/CE assurées
<p>2. Aide communautaire dans la perspective de la réduction de la pauvreté (Stratégie nationale de réduction de la Pauvreté - Programme d'actions prioritaires du gouvernement) et synergie avec d'autres bailleurs optimisées ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprochement et/ou intégration de la coopération CE au sein de la DSRP en mettant en route les politiques sectorielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la DCE - Rapports annuels conjoints ; - Revue mi-parcours ; - Rapports de suivi et évaluation externe 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en exécution du montage institutionnel de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
<p>3. Visibilité des interventions financées par le FED assurée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets en exécution et clôture dans les délais établis tenant compte les facteurs de qualité ; - Paramètres de garantie de durabilité ; 	<ul style="list-style-type: none"> - idem 	<ul style="list-style-type: none"> Performance des intervenants dans l'exécution des projets Compromis assumés par le gouvernement dans les accords de financements, respectés.

	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCES DE CONTROLE	HYPOTHÈSES
2) APPUI A L'APE ET AU PROCESSUS D'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE			
Objectifs globaux : Préparer STP à la mise en œuvre de l'APE et l'accompagner dans le processus d'intégration régionale, notamment en améliorant la connaissance des instruments à la base de l'intégration régionale.	Capacité de l'administration de négocier et mettre en œuvre des accords et des partenariats régionaux		
Objectifs spécifiques : Améliorer la connaissance des instruments qui sont à la base de l'intégration régionale et préparer STP à la mise en œuvre de l'APE.	Connaissance et utilisation effective de ces instruments		-mise en œuvre d'une zone de libre échange avec la CEMAC - volonté de mise en œuvre de l'APE
Résultats : 1. Impact de la législation communautaire de la CEMAC et de l'Accord APE sur STP étudié et discuté à niveau national; modification de la législation santoméenne dans l'éventualité de son adhésion à la CEMAC et/ou du processus de convergence CEMAC-CEEAC et de la signature de l'Accord APE définie ; 2. Besoins de formation des cadres identifiés ; 3. Interconnexion régionale de São Tomé e Príncipe avec les pays voisins plus efficace. 4. Mise à niveau des droits de douane et des règlements commerciaux.	Etudes et débats nationaux Législation adoptée Plan de formation des cadres Augmentation des connexions		

CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENTS

CALENDRIER INDICATIF DES <u>ENGAGEMENTS GLOBAUX</u>	Montant indicatif	2008		2009		2010→	
		1	2	1	2	1	2
DOMAINE DE CONCENTRATION – Secteur routier	13.3M €						
- Appui au secteur routier	13.3 M €			13.3			
DOMAINES HORS CONCENTRATION	3.3 M €						
- FCT	1 M €		1.0				
- Appui renforcement capacités secteur public/GON	1 M €		1.0				
- Appui à l’APE et l’intégration régionale	1.3 M €		1.3				
APPUI PALOP	0.5 M €				0.5		
Total des engagements :	17.1 M €		3.3	13.3	0.5		
Total des engagements cumulatifs:	17.1 M €		3.3	16.6	17.1		

CALENDRIER INDICATIF DES DEBOURSEMENTS	Montant indicatif	2008		2009		2010→	
		1	2	1	2	1	2
DOMAINE DE CONCENTRATION	13.3 M €						
Appui au secteur routier	13.3 M €				3.0	2,0	2.0
DOMAINE HORS CONCENTRATION	3.3 M €						
TCF	1 M €		0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Appui au renf capacités secteur public/GON	1M €			0.1	0.2		0.2
Appui à l’APE et l’intégration régionale	1.3 M €		0.2	0.2	0.1	0.2	0.1
APPUI PALOP/Timor Leste	0.5 M €					0.5	
Total des engagements :	17.1M €		0.4	0.5	3.5	2.9	2.
Total des engagements cumulatifs:	17.1 M €		0.4	0.9	4.4	7.1	9.5

CHRONOGRAMME D'ACTIVITES

DOMAINE DE CONCENTRATION	Montant indicatif	2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Appui au secteur routier	13.3 M €	EF		PF		DF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DOMAINES CONCENTRATION	HORS	2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
TCF	1 M €	PF		DF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appui renf secteur public/GON	1 M €	EF	PF	DF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appui à l'APE et à l'intégration régionale	1 M €	EF		PF		DF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PALOP	0.5		EF		PF		DF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EF: Étude de faisabilité PF: Proposition de financement DF: Décision financière <input type="checkbox"/> : Mise en œuvre du programme/projet													

ANNEXES

1. Tableaux - informations générales sur le pays
2. Matrice des donateurs
3. L'environnement à São Tomé e Príncipe : situation générale
4. Processus d'élaboration du DSP
5. Feuille de route pour l'harmonisation
6. Tableau indiquant la situation du pays partenaire au regard des principales conventions internationales
7. Liste des engagements du gouvernement en matière de gouvernance
8. Fiche technique – infrastructures de transport à São Tomé
9. Fiche technique – programme ECOFAC à São Tomé
10. Analyse de la viabilité de la dette

ANNEXE N°1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PAYS

Tableau des principaux indicateurs macroéconomiques 2006 – 2010

(source rapport pays FMI 07/2007)

	2005	2006 Estimation	2007 Rev. Prog	2008 Proj.	2009 proj.	2010 proj.
(annual percentage changes, unless otherwise specified)						
National income and prices						
GDP at constant prices	5.4	7.0	6.0	6.0	6.0	6.5
Consumer prices						
end of period	17.2	24.6	13.5	9.5	7.0	6.0
Period average	16.3	23.1	16.6	11.4	8.2	6.5
External trade						
Exports fob	- 6.4	13.4	18.9	5.6	4.0	1.6
Imports cif	15.7	69.4	0.9	7.7	6.5	7.0
Exchange rate (dobras per USD end of period)	11.748	12.945				
Real effective exchange rate (depreciation =)	6.5	2.9				
Money and credits (end of period)						
Base money	76.6	32.0	21.0	16.6	14.3	12.6
Broad money	45.9	39.3	25.0	17.6	15.3	13.6
Velocity (GDP to average broad money)	3.3	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Central bank reference interest rate (per cent)	18.2	28.0				
Bank lending rate	30.0	31.0				
Bank deposit rate	10.6	12.0				
(percent of GDP, unless otherwise specified)						
Government finance						
Total revenue, grants and oil signature bonuses	81.9	37.4	164.5	47.1	29.1	28.2
of which : tax revenue	15.1	17.5	15.8	15.8	15.8	15.8
nontax revenue	2.3	3.7	3.2	2.9	2.9	2.9
Grants	17.2	16.2	125.4	11.4	10.3	9.5
oil signature bonuses	47.2	0.0	20.2	16.9	0.0	0.0
Total expenditure and net lending	44.5	51.3	39.6	37.8	36.0	35.0
of which : noninterest current expenditure	23.6	25.3	20.0	18.3	17.4	17.4
Capital and HIPC related social expenditures	18.0	22.4	18.0	18.1	17.4	16.5
Domestic primary balance	-10.3	-8.6	-7.0	-4.8	-3.7	-3.4
Overall balance (commitment basis)	37.4	-14.0	124.9	9.3	-6.9	-6.8
External sector						
Current account balance						
Including official transfers	-20.0	-45.9	-41.3	-42.0	-41.2	-40.9
Excluding official transfers	-39.4	-65.0	-55.9	-55.0	-53.0	-51.7
NPV of external debt	172.9	162.2	16.3	16.7	16.3	15.7
External debt service (percent of exports)						
Before HIPC and MDRI debt relief	57.2	47.9	37.3	37.3	36.5	34.9
After HIPC and MDRI debt relief	48.1	24.6	4.7	5.1	4.7	4.2
Export of goods and services	21.0	23.6	24.5	26.4	28.5	31.0

(USD millions)						
Gross foreign reserves						
Months of imports of goods and nonfactor services	4.1	4.5	4.0	4.0	4.0	4.0
Millions of US dollar	26.6	33.3	31.7	33.2	35.1	37.0
National oil account (USD Millions)	23.5	8.6	14.3	34.6	29.5	24.2
Memorandum item						
GDP						
Billions of dobras	1.189	1.526	1.954	2.297	2.650	3.011
Millions of US dollars	114	123	142	154	168	184

Tableau des indicateurs pour les OMD

OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT		Indicateurs de base				Année limite objective
	1991	1996	1998	2001	2002	2015
1. Eliminer la pauvreté et la faim						
Cible 1 : Réduire de 50%, entre 1990 et 2015, la part de population vivant dans la pauvreté - Part de la population pauvre				53,8%		20,5%
Cible 2 : Réduire de 50%, entre 1990 et 2015, la part de population qui souffre de la faim - Proportion d'enfants avec insuffisance pondérale			12,8%			6,4%
2. Assurer l'éducation primaire universelle						
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire					69,3%	100%
Taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans					83,1%	100%
3. Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes						
Part de femmes salariées dans les secteurs non agricoles par rapport à l'effectif total de femmes employées	65,3%			79,4%		
Part des femmes salariées dans le secteur non agricoles par rapport à la population active	21,7%			26,7%		
4. Réduire la mortalité infantile de 2/3 jusqu'en 2015						
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)				57,2	60,8	20,3
Part d'enfants vaccinés contre la rougeole					83,8%	100%
5. Améliorer la santé maternelle						
Taux de mortalité maternelle					101,6/ p. mil	17,3/ p. mil
Part d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié					75%	
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies						
Cas de paludisme / population totale					482/ p. mil	3 /p. mil
Cas de paludisme / enfants de moins de 5 ans					1414/p. mil	7/ p. mil
Taux de prévalence VIH chez les femmes enceintes		5,4%				2,7%
7. Assurer un environnement durable						
Accès au réseau d'eau canalisée (% de ménages)				19%		
Accès à l'assainissement (% de ménages)				16%		

Source : Rapport national sur les ODM, avril 2004, Gouvernement et Agences des Nations Unies

ANNEXE N°2 – MATRICE DES DONATEURS PAR SECTEUR ET PAR ACTEUR

ACTEURS NATIONAUX – PROGRAMMES D’ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA BONNE GOUVERNANCE ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales	Période considérée	Montant €
Pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l’ajustement structurel ; - Poursuite des efforts pour l’accomplissement des conditionnalités FMI dans le cadre de l’HIPC ; - Création d’un environnement propice à l’investissement privé ; - Développement du secteur primaire comme moteur de la production nationale, de création d’emploi et de diversification du secteur secondaire et tertiaire ; - Valorisation touristique et des pêches ; - Promotion de nouveaux secteurs de croissance orientés vers l’exportation, et soutenus par l’investissement étranger ; - Mise en œuvre des critères d’adhésion à l’OMC et à l’intégration régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé : restructuration et renforcement des services de santé de base ; renforcement des services spécialisés de l’Hôpital central et services centraux de santé ; programme de lutte contre les maladies ; programmes de prévention - Education : renforcement du système éducatif national ; formation des professeurs ; généralisation et amélioration de l’enseignement de base ; amélioration de la qualité de l’enseignement secondaire ; établissement de l’enseignement technique et professionnel ; appui social et éducatif ; culture et développement ; - Application de la Charte Sociale ; - Amélioration des infrastructures rurales et urbaines, y compris fourniture d’eau et assainissement ; - Garantie de la sécurité alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d’un environnement favorable au secteur privé ; - Politique de modernisation de l’agriculture, pêche et forêt ; - Mise en œuvre de la Charte de politique agricole et du développement rural ; - Libéralisation des services publics (partenariat entre le public et le privé) ; - Mise en œuvre d’une politique de désenclavement maritime et aérien et de récupération des routes et ouvrages d’arts ; - Mise en œuvre d’une politique de désenclavement des régions productrices et de développement des infrastructures productrices, notamment par l’amélioration et la construction de pistes rurales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de l’administration publique ; - Réforme des institutions politiques ; - Réforme et modernisation de l’administration publique et de l’administration du travail ; - Réforme du système financier et du contrôle des comptes de l’Etat ; - Réforme du système judiciaire et révision des codes légaux ; - Mise en œuvre du Plan National du Genre ; - Mise en œuvre des conventions sur l’environnement ; - Coordination, suivi et évaluation régulière de la mise en œuvre du ENRP – Programme d’actions prioritaires 	2006 - 2008	<p>150.000.000 €</p> <p>(90% soutenu par les bailleurs de fonds)</p> <p>Distribution en pourcentage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne gouvernance 12% - Agriculture, pêche, forêt, production animale, tourisme 12,5% - Routes nationales, secondaires et pistes rurales 18.5% - Port 2.5% - Aéroport et infrastructures 10.5% - Eau, assainissement et environnement 12.5% ; - Energie 3,5% - Santé 11% - Education 14% - Administration du territoire 1% - Protection sociale 1% - Suivi et évaluation de la pauvreté 1%

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales	Période considérée	Montant €
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration et renforcement des organisations du secteur privé ; - Renforcement des entreprises privatisées ; - Insertion et interventions des entreprises privées dans un contexte sous-régional. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois ; - prestation des services de santé, éducation, eau, assainissement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la production et de l'emploi dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, le tourisme, les constructions civiles et les services. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la concertation sociale entre les partenaires ; - Promotion du travail productif des femmes pour l'égalité des chances et des opportunités ; - Contribution en partenariat à la mise en œuvre d'un plan de gestion des écosystèmes fragiles 	n.d.	n.d.
Société civile et ONG	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté ; 	Prestation de services dans les secteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Education primaire, secondaire et formation professionnelle - Santé primaire et de référence - Assainissement de base - Droits sociaux - Droits des femmes et des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la production agricole ; - Développement de la pêche artisanale ; - Développement des arts et de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion d'une culture de paix et de défense des droits de l'homme, respect de l'Etat de Droit et de la démocratie ; - Promotion de la participation aux activités culturelles de la jeunesse - Défense des écosystèmes fragiles 	n.d.	n.d.

BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX (14 – 15 MILLIONS D'EUROS ANNUELS ESTIMES)

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales	Période considérée	Montant € (millions)
Commission Européenne (8^{ème} FED)	<p>1) Programme d'appui au programme de réformes structurelles</p> <p>AT au ministère du plan et finances, renforcement des capacités nationales dans les secteurs des comptes nationaux, planifications et douanes</p> <p>2) Appui au programme d'appui à l'ajustement structurel</p> <p>3) Appui budgétaire avec les Fonds de contrepartie PSI</p> <p>Interventions sur les infrastructures sociales, santé et éducation</p>	<p>4) Stabex 92</p> <p>Interventions sur les infrastructures sociales et communautaires en milieu rural (adduction d'eau, postes de santé, écoles, habitations, etc.</p> <p>5) Soins primaires de santé</p> <p>Cofinancé ONG. 2ème phase</p> <p>Intervention dans les districts de Me-Zochi et Cantagalo.</p>	<p>6) Appui à l'agriculture et à la pêche</p> <p>Cofinancé ONG 3ème phase</p> <p>Appui aux petits agriculteurs et aux pêcheurs pour la transformation artisanale des produits locaux</p> <p>7) Electricité</p> <p>Réhabilitation des captages du canal d'adduction, de la chambre de charges, de la conduite forcée et des routes d'accès de la centrale hydroélectrique de Rio Contador</p> <p>8)Réhabilitation des turbines de la centrale de Rio Contador financé par la BEI (crédit à taux d'intérêts bonifiés)</p> <p>9) Adduction d'eau</p> <p>Réhabilitation des systèmes de filtration et traitement de Trindade et São João dos Angolares et construction du système d'AEP à S.António</p> <p>10) Routes Rurales</p> <p>- Réhabilitation de 86 km de routes rurales (en cofinancement avec l'AfD)</p> <p>11) Infrastructures : pistes rurales, ponts, adduction eau en milieu rural (fond de contrepartie aide alimentaire)</p> <p>12) Appui institutionnel au Serviço Nacional de Estradas (SENAE)</p> <p>13) Préparation des études et DAO nécessaires pour la mise en œuvre du 9^{ème} FED</p> <p>14) Construction : réhabilitation d'un ancien bâtiment siège de la maison de la culture</p>	<p>15) Appui à ECOFAC</p> <p>Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers-composante nationale</p> <p>16)Appui à la culture Pro culture</p> <p>Soutien aux expressions culturelles plus significatives du pays PSIC – partie nationale</p> <p>17) Appui structurel</p> <p>Appui aux services de l'ON/FED</p>	<p>1) 2001-2004</p> <p>2) 2001-2003</p> <p>3) 1999-2001</p> <p>4) 2000-2002</p> <p>5) 2000-2004</p> <p>6) 2001-2004</p> <p>7) 2000-2002</p> <p>8) 2001</p> <p>9) 2001-2002</p> <p>10) 2005-2006</p> <p>11) 1999 –2001</p> <p>12) 2001-2002</p> <p>13) 2001-2002</p> <p>14) 2001-2001</p> <p>15)2000-2004</p> <p>16)2001-2002</p> <p>17) n.d.</p>	<p>1,40</p> <p>2,80</p> <p>0,86</p> <p>0,95</p> <p>0,45</p> <p>0,50</p> <p>3,50</p> <p>n.d.</p> <p>2,70</p> <p>3,14</p> <p>0,90</p> <p>0,45</p> <p>0,55</p> <p>0,45</p> <p>0,50</p> <p>0,15</p> <p>n.d.</p>

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales	Période considérée	Montant €
Commission Européenne (9^{ème} FED)	1) Renforcement des capacités pour la gestion du FED, appui institutionnelle à SENAI et études dans le domaine « Transports » 2) Appui institutionnel à l'ON	3) Lutte contre le cholera (enveloppe B) en parrainage entre le PNUD et la CE, action d'urgence exécutée par « Médecins du Monde- Portugal »	4) Appui au secteur routier national (Fonds routier spécial) – Marchés de travaux et de services pour contrôle et évaluations mi-parcours Engagement de l'ingénieur routier de la CGC ; fonctionnement de la CGC ; entretien extraordinaire de la route nationale n° 1 ; Action d'appui aux communautés rurales dans les zones de Santa Luzia et Santo Clara, cofinancé par le budget de la Commission (ligne B 7 6000), est en cours par l'ONG Alisei. Intégration et synergie avec le projet de réhabilitation des pistes rurales et avec le programme d'appui au secteur routier national.	5) Formation, encadrement du secteur privé et société civile pour l'entretien et la réhabilitation	1) 2002-2007	1,50
				6) PIR –PALOP Projet d'appui au développement aux systèmes statistiques des PALOP, donc le siège du projet et chef de fille est STP. STP bénéficie aussi des projets : Appui au développement des systèmes judiciaires (siège : Luanda) et administration publique (siège : Cap Vert), cofinancées par la coopération portugaise	2) 2002-2006	0,80
					3) 2005-2006	2,00
					4) 2002-2007	7,95
					5) 2002-2006	0,30
					6) 2001-2006	2,30

ETATS MEMBRES DE L'UE						
	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales	Période considérée	Montant € (millions)
Espagne	1) L'augmentation des capacités économiques ; Appui au développement du tourisme et de la pêche	2) L'autosuffisance alimentaire : la pêche 3) La couverture des besoins sociaux : accès à l'eau potable et assainissement		4) L'augmentation des capacités institutionnelles : renforcement de l'administration et de la justice, décentralisation et renforcement des administrations locales.	2005 - 2008	3,00 par an
France		Trois axes prioritaires : 1) Appui à la francophonie et à la diversité culturelle : Ouverture de l'Alliance française en 2000. Actions en faveur de la jeunesse. Promotion de la création locale. Promotion de la langue française. 2) Valorisation des ressources humaines et des capacités de production Bourses universitaires de formation (80 étudiants), coopération universitaire Soutien aux anciens boursiers Appui à la formation professionnelle (centre polytechnique professionnel) ; 3) projets à vocation sociale auprès de la société civile (AFVP)	4) Appui au secteur rural Petites exploitations familiales ; appropriations des terres 5) L'Agence Française de Développement (AFD) met actuellement en œuvre trois projets : développement rural, désenclavement et assainissement de quatre quartiers urbains - entretien des pistes rurales 5) Appui FENAPA (agriculture)	6) Renforcement des capacités des institutions de l'Etat et de la société civile : - appui à l'élaboration des textes d'accompagnement de la réforme de la gouvernance locale ; - appui aux privatisations	2000 - 2006	3,50 / par an
Italie		Développement communautaire via l'ONG Alisei				n.d.

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales	Période considérée	Montant € (millions)
Portugal		<p>1) Appui à l'éducation - enseignement secondaire et formation professionnelle - bourses (technique et supérieur) : 60 internes et 300 externes par an (7,2 M€)</p> <p>2) Appui aux systèmes de protection sociale ; développement d'un réseau de protection sociale; aide aux différents centres communautaires; création d'emploi et formation professionnelle (1,3 M€)</p> <p>3) Appui au secteur de la culture: aide au fonctionnement du Centre culturel portugais à Sao Tomé, aide à l'Archive national et réhabilitation de l'Archive historique de Principe (0,41 M €)</p> <p>4) Appui au secteur de la santé: projet intégré Santé / assainissement / accès à l'eau potable et environnement; Evacuation des malades pour assistance médicale au Portugal (4,9 M€)</p>	<p>5) Financement des études pour la réhabilitation du port maritime de São Tomé et de Sto António (0,25 M€)</p>	<p>6) Bonne gouvernance, participation et démocratie Formation professionnelle (L'Institut de l'emploi et formation professionnelle forme et finance la réinsertion sociale et dans le monde du travail d'environ 500 personnes; Formation professionnelle et qualification des cadres ; Renforcement de l'administration publique (justice, finances publiques, cadastre) ; Appui à la décentralisation (pouvoir local et régional) ; Coopération au niveau de la police et des forces armées. (4,0 M€)</p> <p>6) Appui institutionnelle au secteur Justice (GRIEC) Assistance technique dans la préparation des diplômes fondamentaux; Assistance technique à la Cours de cassation (0,22 M€)</p>	2005 – 2007	<p>41,00</p> <p>(2005 : 9,2) (2006 : 9,0) (2007: 9,9 –valor assinado)</p>

AUTRES COOPERATIONS BILATERALES						
	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales	Période considérée	Montant € (millions)
Taiwan		1) distribution d'eau potable et assainissement 2) construction d'écoles et de 2 lycées en prévision 3) continuation de la lutte contre le paludisme 4) Appui institutionnel à la Délégation de la santé, fourniture de médicaments, projet de recrutement de médecins	5) financement du nouveau marché 6) Appui au secteur agricole dans la production de fruits pour l'exportation e dans le secteur de l'élevage des animaux de petit taille ; 7) infrastructures de transport (réhabilitation et sécurité de l'aéroport et du port de São Tomé). 8) Contribution dans le cadres des investissements publics.		2007 – 2010 (en cours de négociation)	10,00 /an + projets à l'étude (aéroport 2^e phase : 20, port en eau profonde : à évaluer)
USA		Appui à l'hôpital et à une école secondaire	Sécurité			n.d.
Brésil		Education :- Bourses d'étude à STP - alphabétisation - formation des professeurs - pro-formation enseignants Agriculture : - développement de l'agriculture - appui à l'agriculture familiale Santé : Protocole coopération technique			2001 - 2005 2001 - 2005 2001 - 2005	0,2 0,43 2 0,14 0,15 0,1 0,4
Canada		Appui au développement communautaire, à la santé, à l'éducation etc, à travers le Fonds Canadien d'Initiatives Locales en partenariat avec des ONG locales				
Japon		Appui à la santé				n.d.
Finlande	Micro-projets pour les femmes à travers l'ONG ADRA					
Norvège			Mise en oeuvre d'un logiciel de gestion des ressources pétrolières			n.d.

COOPERATION MULTILATERALE

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales	Période considérée	Montant USD (millions)
BAD	Promotion de la bonne gouvernance en matière de gestion des finances publiques		Appui à la réduction de la pauvreté en milieu rural à travers la diversification de la base productive et l'accès des populations aux infrastructures de base		2005 - 2009	n.d.
BM	Gouvernance Réformes structurelles de l'administration de l'Etat	Réhabilitation communautaire				n.d.
OMS		<p>1) Appui à l'amélioration du Service National de Santé</p> <p>2) Lutte contre les maladies : paludisme, VIH/SIDA, maladies diarrhéiques et choléra;</p> <p>3) Actions pour la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle ;</p> <p>4) Promotion et protection de la santé ;</p> <p>5) Création d'un système d'information et surveillance sanitaire fonctionnelle</p>			2005 - 2009	<p>Budget régulier 3,00</p> <p>Besoins prévus 4,9</p>
PNUD		1) Promouvoir le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des communautés ciblées, de la société civile et des ONG ;		2) Promouvoir un meilleur ciblage des domaines clés du développement humain durable : Promotion de la bonne gouvernance locale ; Renforcement des capacités des organisations de base, des structures de base, des structures locales de promotion ; Appui au développement et la valorisation des atouts des populations ; Augmentation des revenus de la population et la création d'emplois (réduction pauvreté)	2002-2006	5,20

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales	Période considérée	Montant € (millions)
PNUD (cont.)				<p>3) Adopter l'approche genre au niveau de toutes les composantes ; Approche genre centrée sur les rôles et responsabilités respectifs des femmes et des hommes</p> <p>4) Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement</p>		
UNICEF		<p>1) Soins primaires de santé Soins intégrés de la 1^{ère} enfance ; Interventions de prévention du paludisme et de la transmission du HIV/SIDA renforcé ; Fournissement d'eau aux communautés et l'assainissement ; Support du projet</p> <p>2) Education de base Renforcement des jardins d'enfants alternatifs communautaires ; Appui à l'école amie des enfants et de filles ; Promotion du droit de l'enfant à travers la culture et le sport Amélioration de l'assainissement et hygiène dans les écoles communautaires ; Support du projet</p> <p>3) Protection et communication Renforcement des services de protection des droits des enfants ; Etablissement d'un centre de conseil contre la violence domestique ; Développement de la communication pour le changement du comportement ; Appui au projet</p>			<p>1) 2002 - 2006</p> <p>2) 2002 - 2006</p> <p>3) 2002 - 2006</p>	<p>0,373</p> <p>0,172</p> <p>1</p>

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales	Période considérée	Montant € (millions)
UNICEF (cont.)		<p>4) Politiques sociales pour les droits de l'enfant Monitoring de la situation des enfants et femmes ; Renforcement de la capacité institutionnel du Gouvernement et des ONG</p> <p>5) Monitoring et évaluation</p> <p>6) Études: - Malnutrition - Violence domestique - Grossesse précoce</p> <p>7) Cadre d'assistance</p>			<p>4) 2002 - 2006</p> <p>5) 2002 - 2006</p>	<p>0,038</p> <p>0,133</p>
UNDAF		<p>Secteur prioritaire 1: 1) Développement des ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base Développer l'accès aux services de santé de qualité des populations vulnérables ; Renforcement de la réponse multi-sectorielle au VIH/SIDA dans le cadre des institutions nationales et de la société civile ; Amélioration de l'accès à une éducation de base de qualité pour la population en générale ; Accès de la population à l'eau potable et aux réseaux d'assainissement et garantie de la protection de l'environnement.</p>		<p>Secteur prioritaire 2 : 2) Bonne Gouvernance et Droits de l'Homme : Réforme des institutions publiques, renforcement de la capacité nationale et promotion des politiques de bonne gouvernance ; L'aide à l'harmonisation et à la coordination de l'assistance mise en place ; Décentralisation efficace pour redistribuer le revenu national</p> <p>3) Secteur de la coopération transdisciplinaire D'ici 2011, les questions d'égalité entre les sexes seront intégrées à tous les niveaux de coopération future, en essayant d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie politique, économique et sociale.</p>	2007 - 2011	<p>Ressources propres : UNFPA : 0,75 PNUD: 0,30 WHO: 0,50 UNICEF: 0,608 PAM: 0,905</p> <p>Ressources à mobiliser : UNFPA : 0.10 GFATM : 1,00 Portugal : 0,538</p>
PAM		Appui aux cantines scolaires : nutrition des enfants, formation, appui aux ONG de parents d'élèves			2006-2011	5,2
FAO	Augmentation des capacités et appui à l'intégration continentale	Sécurité alimentaire dans le cadre de la réduction et la pauvreté ; Fonds d'appui pour l'assistance à la lutte contre la grippe aviaire et éventuelle programme de réponse en cas d'épizootie avérée.	-Appui aux communautés de pêche - Appui à la production alimentaire : porcins, caprins, production de maïs		2004 - 2007	2,00

ANNEXE N°3

L'ENVIRONNEMENT À SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE : SITUATION GÉNÉRALE ET ASPECTS SECTORIELS

Il convient de préciser que les données factuelles disponibles pour São Tomé e Príncipe sont souvent anciennes, peu précises et parfois sujettes à caution. Il est urgent qu'un programme de mise à jour des données soit entamé.

Cadre physique

L'archipel de São Tomé (859 km², 135 000 habitants) et de Príncipe (145 km au Nord, 142 km², 6 000 habitants) est situé dans le golfe de Guinée à près de 350 km de la côte gabonaise, il est traversé par l'équateur au sud de l'île de São Tomé. La position géographique du pays détermine un climat équatorial chaud et humide avec des variations extrêmes de la pluviométrie (900 mm/an au nord-ouest à 7 000 mm/an au sud-ouest) et de températures (mégathermique à basse altitude : 23-25°C de moyenne annuelle ; microthermique en altitude: moyenne inférieure à 13°C).

La plupart des cours d'eau ont un régime torrentiel, les crues sont provoquées par les plus fortes pluies de durée inférieure à la journée.

Le changement climatique et ses conséquences pour São Tomé e Príncipe

São Tomé e Príncipe étant constitué de plusieurs îles, rend ce pays très vulnérable aux conséquences du changement climatique, notamment à l'élévation du niveau des océans, estimée entre 3 et 23 cm en 2030. Le pays a déjà rédigé sa première communication nationale dans le cadre de la Convention internationale sur le Changement Climatique et va rédiger, avec l'appui de la Banque Mondiale, son Programme National d'Action d'Adaptation (en anglais NAPA) qui inclura une liste de priorités et de projets transversaux concernant la zone côtière, la pêche, les disponibilités en eau, énergie et mines, l'agriculture, les forêts et la dégradation des sols.

Milieu naturel

Pays essentiellement forestier, Sao Tomé e Príncipe a connu une forte activité humaine (culture de la canne à sucre, puis du cacao et du café) qui a profondément marqué les formations végétales originelles. Depuis plusieurs décennies, la répartition nationale des forêts est très stable quelle que soit la typologie employée, celle publiée par la FAO pour son « Evaluation des ressources forestières mondiales 2006 » (tableau A) ou celle, plus courante, par grands types de végétations primaires ou influencées par l'activité humaine (tableau B).

Tableau A (en km²)

	Forêts	Autres terres forestières	Total des forêts	Autres terres	Dont couvertes d'arbres	Total général
1990	27	29	56	40	10	96
2005	27	29	56	40	10	96

Tableau B

Type	% du territoire
Forêts primaires	28,5
Forêts secondaires	30,2
Forêts d'ombrage	32,5
Autres terres, dont savanes arborées	8,1
Eau	0,7
Total	100

Actuellement, la principale préoccupation environnementale est le déboisement incontrôlé, même si l'exportation du bois est interdite. Les besoins internes sont très importants, puisque près de 85% des ménages utilisent le bois ou le charbon pour la cuisine et que les maisons et leur mobilier sont essentiellement en bois.

Et le danger de déforestation est encore augmenté par la croissance démographique. Actuellement, le principal facteur de protection des forêts secondarisées des anciennes roças est le manque d'accès routier, étant donné la forte corrélation entre la construction de routes et la déforestation dans les autres pays de la région. Les dernières forêts primaires, surtout situées sur des reliefs escarpés demeureront sans doute inaccessibles.

Le programme Ecofac, financé par l'Union Européenne depuis 1992, a été mandaté par le Gouvernement de São Tomé e Príncipe pour mettre en place une zone de protection des ressources forestières et a abouti à la délimitation du Parc National Ôbo sur les îles de São Tomé et de Príncipe et à la proposition d'un Plan d'Action d'Aménagement en mars 1999. Au total, près de 30% de la superficie totale des îles est concernée.

Depuis, la pression sur la ressource ligneuse s'est accentuée sur les écosystèmes, qu'elle soit destinée à la construction des habitations traditionnelles sur pilotis et de mobilier ou à la fourniture d'énergie (bois de feu ou charbon) pour les usages domestique ou les petites industries.

La production forestière de bois de qualité est estimée à 12 000 m³ par an, (surtout dans les districts de Cantagalo : 43,26%, Mè-Zochi : 21,49% et Lobata : 19,72%), mais seulement la moitié est obtenue de manière légale, ce qui appauvrit la qualité des peuplements d'arbres commercialisables.

De même, la production de charbon de bois au nord-est du São Tomé est importante, mais non quantifiée avec précision. Les conséquences de ces prélèvements, le plus souvent informels, sont très difficiles à quantifier faute de données statistiques et de contrôle du commerce du bois débité. Enfin, la pratique des feux de brousse à des fins agricoles en zone savanicole a au moins pour conséquence le maintien des milieux ouverts à baobabs du nord-est.

En zone côtière, le ramassage du sable à des fins de construction d'habitations durables est très déstabilisant pour les quelques rares plages de sable au sud de la ville de São Tomé.

Une véritable politique de protection de l'environnement doit prendre en compte des problématiques transversales, comme la promotion du secteur productif, l'instauration de meilleures conditions de vie et d'activité en milieu rural (énergie, eau, santé, formation agricole...), la promotion du tourisme et l'éducation à tous les niveaux et à tous les âges.

Contexte législatif et administratif

Le pays est signataire des principales conventions internationales concernant la protection de l'environnement (c.f. tableau ci-après), notamment grâce à l'aide du programme Ecofac, même si le processus de ratification de plusieurs d'entre elles est encore en cours. Il a adhéré également à la CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et humides d'Afrique Centrale), et à la COMIFAC (Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale).

	Convention	Date de création	Adhésion STP (adoptée ou date de ratification)
La loi forestière et la loi sur les aires protégées,	Alger (Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles en Afrique)	1968	
	Ramsar (milieux humides)	1971	
	Patrimoine Mondial UNESCO	1972	
	CITES (commerce international espèces menacées)	1973	2001
	Bonn (espèces migratrices)	1979	2001
	Ozone	1985	adoptée
	Rio de Janeiro (diversité biologique)	1992	1999
	Désertification	1994	adoptée
	POPs (Composés organiques persistants)	2000	adoptée
	CEFDHAC	1996	adoptée
	COMIFAC	1999	adoptée

égées, préparées depuis 1994 avec le concours du projet Ecofac et du projet GTZ/APOFA, ont été adoptées par le parlement le 12 novembre et du 29 décembre 1998. Cependant leur mise en application effective reste soumise à la promulgation de ces lois, comme celle portant création du Parc Naturel Ôbo qui a été pourtant approuvée par le gouvernement en mai 2003. Des textes sont en cours d'adoption ou de promulgation, comme le « Plan National de l'Environnement pour le Développement durable », la « Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Biodiversité », le « Plan Directeur de Management des Déchets Solides ».

Le Cabinet de l'Environnement, qui a valeur de Direction ministérielle, réalise les études et planifications nécessitées par la signature des conventions internationales en matière d'environnement et de protection de la nature (c.f. tableau ci-après) le plus souvent grâce à des financements de la coopération bilatérale (Pays-Bas notamment) ou multilatérale (comme la BAD, le PNUE, ECOFAC...). Le Plan National pour l'Environnement a été élaboré en 1999, mais n'a pas été adopté depuis lors.

Environnement humain

L'air

Les études montrent un faible impact des activités humaines sur la qualité de l'air.

L'eau et l'assainissement

Les besoins en eau des populations sont assurés par le captage de sources ou d'eau superficielles, bien souvent par un réseau ancien et dégradé. L'accès à l'eau potable est assuré généralement par des bornes fontaines, assez souvent en mauvais état, la distribution domestique étant concentrée dans certains quartiers urbains. En 2001, les mieux lotis (19,6% des ménages) bénéficient de l'accès au réseau d'eau canalisée tandis que les plus pauvres en milieu rural (20,3% des ménages) n'ont pas d'accès à l'eau potable. L'assainissement est très

déficient, seulement 16,1% des familles disposent d'une fosse septique ou sont reliés à un réseau d'égouts alors qu'environ 80 % n'ont pas de système d'assainissement.

Déchets solides

Partout dans le pays, les déchets sont stockés près des habitations et brûlés régulièrement. Composés surtout de matières organiques, ces déchets peuvent néanmoins contenir des matières plastiques dont la combustion peut être source de gaz irritants ou toxiques. Dans la ville de São Tomé, la situation est aggravée car les ordures collectées sont mises dans une décharge à ciel ouvert proche d'habitations. Cette gestion des déchets liquides et solides paraît bien incompatible avec le développement d'un tourisme basé sur le respect de la nature et la baignade dans des eaux de qualité supérieure.

Problèmes environnementaux identifiés

Les problèmes actuels peuvent être résumés et classés en trois grands groupes :

- problèmes physiques :
 - difficultés d'accès à une bonne qualité de l'eau de consommation ;
 - manque d'assainissement ;
 - pertes de biodiversité ;
 - pollution des cours d'eau et des sources par des produits chimiques ;
 - augmentation de l'érosion côtière ;
 - extension désordonnée des zones urbaines ;
 - érosion des sols à l'intérieur des terres ;
- problèmes socio-économiques :
 - manque de ressources financières du secteur privé et utilisation irrationnelle du milieu naturel ;
 - dégradation du niveau socio-économique des salariés agricoles ;
 - manque d'incitation à l'investissement ;
 - développement insuffisant du secteur touristique ;
 - dégradation du système éducatif ;
 - augmentation du chômage, notamment des jeunes ;
 - intégration insuffisante du secteur de la santé dans la vie nationale ;
- problèmes juridico-institutionnels :
 - manque d'autorité de l'Etat et des institutions publiques ;
 - manque d'une politique d'intégration des différents secteurs ;
 - manque de législation concernant l'environnement et déficience des institutions nationales à compétence environnementale ;
 - manque de ratification des différentes Conventions internationales du domaine de l'environnement.

Ces atteintes aux écosystèmes font craindre des menaces potentiellement graves pour le futur :

- dégradation de la zone écologique de Sul Lagoa Malanza ;
- destruction de la zone écologique du Nord (Lagoa Azul / Praia das Conchas) ;
- augmentation de la perte de diversité biologique ;
- dégradation des aires de forêts primaires ;
- destruction des espèces menacées sur le plan mondial ;
- manque d'espace pour les générations futures ;
- perte de biodiversité à la Baía das Agulhas et dans la zone écologique de Principe.

ANNEXE N°4

PROCESSUS D'ELABORATION DU DSP : ATTENTION PARTICULIERE A L'IMPLICATION DES ACTEURS NON ETATIQUES ET DES AUTORITES LOCALES

Une mission d'experts a été chargée de l'élaboration d'un document de diagnostic et de propositions afin de fournir les éléments d'analyse nécessaires à la définition de la stratégie de coopération 10^{ème} FED entre São Tomé e Príncipe et la Communauté européenne, notamment le document de stratégie pays (DSP) et le programme indicatif national (PIN).

La mission d'experts s'est rendue à São Tomé du 20 mai au 15 juin 2006. Un rapport provisoire a été reçu le 16 juin pour commentaires des parties prenantes avant de faire une restitution du document début juillet.

L'absence d'une Délégation sur place a empêché un lancement formel du processus avec les autorités nationales et tous les autres partenaires. Néanmoins, la méthodologie de travail pour la préparation du document a bénéficié d'une approche participative incluant : des rencontres directes avec les principales parties prenantes de la coopération ; des visites de terrain (sites d'intervention des projets antérieurs) et des échanges avec les collectivités locales, les représentants de la société civile et les bénéficiaires locaux de la coopération communautaire.

Le séminaire de restitution a eu lieu le 7 juillet 2006 avec la participation d'une vingtaine de représentants de toutes les parties prenantes concernées : le Ministère du plan et des finances ; le Ministère des travaux publics et des infrastructures ; le Ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ; le Ministère de l'économie ; le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement ; l'Ambassade de Portugal ; la Fédération des Organisations Non-Gouvernementales (FONG) ; et des représentants de coopératives agricoles.

La présentation de l'étude a suscité un débat riche entre les participants, les commentaires et suggestions pour son amélioration ont été introduits par les consultants. La version définitive a été reçue le 9 août à la Délégation qui en a assuré la distribution.

Par lettre du 7 septembre, l'Ordonnateur national a approuvé officiellement le rapport définitif de l'étude.

LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'HARMONISATION

São Tomé e Príncipe a adhéré à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide mais le processus d'harmonisation et d'alignement n'a pas été entamé. La gestion et la coordination de l'aide extérieure sont actuellement très faibles.

Malgré plusieurs tentatives, la coordination des partenaires techniques et financiers (PTF) n'est pas fonctionnelle. La coordination entre PTF n'existe pas, sinon au cas par cas, de manière informelle. Il n'existe pas de recueil de données donnant un aperçu global de l'aide extérieure accordée à STP. En 2007, le Gouvernement a créé un comité interministériel de coordination de l'aide, impliquant en première ligne les deux Ministères plus concernés, le ministère des Finances et celui des Affaires étrangères.

Une table ronde des donateurs a eu lieu à Bruxelles en 2005 et a été suivie d'une rencontre à Libreville en mars 2006. Trois jours de réunions sectorielles ont eu lieu à São Tomé en décembre 2006 mais n'ont pas permis de réelles avancées dans le domaine de l'harmonisation.

Cependant, des mécanismes de coordination sectorielle ont été convenus et la CE appuiera ce processus au niveau du secteur des Infrastructures.

ANNEXE N°6

Tableau indiquant la situation du pays partenaire au regard des principales conventions internationales

De part son appartenance au système des Nations Unies, au groupe des pays ACP, à l'OIF, à CPLP, à l'Union africaine, ainsi qu'à la CEEAC, São Tomé e Príncipe a eu à signer et à ratifier les principales conventions internationales. Celles qui sont mentionnées ci-dessous visent essentiellement à rendre compte :

- de sa situation concernant les droits de l'homme
- de sa situation sur la scène internationale quant à la protection de l'environnement, à cause de sa position géographique et de sa forêt équatoriale humide éminemment stratégique, qui constitue le 2^{ème} poumon du monde après l'Amazonie. Ce qui explique, entre autres raisons, la ferme volonté politique affirmée par les Chefs d'Etat de la CEEAC de donner une place prééminente à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles dans le DSR et PIN au titre du 10^{ème} FED.

<i>Conventions</i>	<i>Dates de signature</i>	<i>Dates de ratification</i>
CCPR - Pacte international relatif aux droits civils et politiques	31/10/1995	
CERD - Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	6/9/2000	
CESCR - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	31/10/1995	
CRC - Convention relative aux droits de l'enfant	13/6/1991	
CEDAW - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	31/10/95	3/7/2003
Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	6/9/2000	
CAT Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	6/9/2000	
CMW - Convention internationale de protection des travailleurs migrants et leurs familles	6/9/2000	

Source <http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/newhvstatusbycountry?OpenView&Start=1&Count=250&Expand=56#56>

<i>Conventions</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Dates de signature</i>	<i>Dates de ratification</i>
Convention sur la Diversité Biologique	Conservation durable et utilisation rationnelle des richesses biologiques de la planète		30 mai 1998
Convention d' Alger	Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles.		
Convention de Bâle de 1989	Contrôle des Mouvements Transfrontaliers des Déchets Dangereux et de leur Elimination		
Convention de Bamako	Interdiction d'importer des déchets dangereux en Afrique		
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs)	Gestion des Polluants Organiques Persistants	3 avril 2002	12 avril 2006
Convention de Paris 1994 sur la désertification	Désertification	1994	30 avril 1998
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Lutte contre le Réchauffement de la Planète		30 mai 1998
Convention de Vienne de 1985 et Protocoles sur la Couche d'Ozone.	Protection de la couche d'Ozone	19 nov. 2001	
Convention de Montego Bay de 1882	Droit de la Mer		
Convention de Bruxelles de 1969 (responsabilité civile)	Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures.		
Convention de Washington ou CITES	Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	9 août 2001	
Convention de Ramsar sur les zones humides	Conservation des écosystèmes des zones humides.	Août 2006	
Convention Internationale pour la Protection des Thonidés de l'Atlantique	Préservation et maintien des stocks de thonidés	15 sept. 1983	
Convention UICN	Conservation nature et ressources	2004	
Convention de Bonn	Conservation espèces migratoires	2001	
Mémorandum accord Abidjan	Conservation tortues marines	Mai 2002	
Cour Pénale Internationale		2007	

ANNEXE N°7

**LISTE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT SAO TOME ET PRINCIPE
EN MATIERE DE GOUVERNANCE**

Domaine de Gouvernance	Engagements	Délai	Résultats intermédiaires	Résultats finaux	Source
2. Gouvernance politique - État de droit - Appareil judiciaire et système répressif	<u>Code pénal et code des procédures pénales : réforme globale</u>	Fin 2007	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des délits modernes (corruption, détournement de fonds etc.) - Présentation / discussion au niveau de l'Assemblée Nationale du projet avec les services du ministère de la justice 	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des textes à l'évolution économique et sociale du pays - Code pénal modernisé et cohérent - Amélioration de la proportionnalité des peines par rapport aux délits 	Travaux de l'Assemblée Nationale Journal Officiel Statistiques des tribunaux
		Fin 2007	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption et promulgation des textes 		
		Fin 2008	<ul style="list-style-type: none"> - Application des textes par les personnels des tribunaux 		
	<u>Politique de formation des agents du système judiciaire : définition et mise en œuvre</u>	Fin 2008	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une politique de formation continue des agents du système judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des compétences des agents du système judiciaire 	Rapports du Ministère de la Justice

	<p><u>Code commercial et réglementations</u> <u>Amendements garantissant la sécurité juridique des investissements.</u></p>	<p><i>1^{er} semestre 2008</i></p> <p><i>Fin 2008</i></p> <p><i>Fin 2009</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Individualisation des secteurs et personnels prioritaires - Exécution des programmes de formation - Finalisation du projet au niveau des services du ministère de la justice et présentation - Discussion au niveau de l'Assemblée Nationale - Adoption et promulgation des textes - Application des textes par les personnels des tribunaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération du traitement des dossiers. - Réduction substantielle de la durée moyenne de détention préventive - Code du Commerce modernisé - Amélioration de la sécurité juridique des investissements - Amélioration du climat des affaires - Augmentation des investissements privés nationaux et étrangers 	<p>Rapports des bailleurs de fonds impliqués (notamment PIR PALOP justice)</p> <p>Travaux du Conseil des Ministres et de l'Assemblée Nationale</p> <p>Journal Officiel</p> <p>Enquêtes auprès des entreprises</p>
--	--	--	---	---	---

<p>4. Efficacité du gouvernement</p> <p>B. Gestion des finances publiques</p>	<p><u>Loi cadre sur la gestion des finances publiques «Système de l'administration financière de l'état - SAFE » : élaboration, promulgation et application</u></p> <p><u>Loi établissant le nouveau plan de comptabilité et le manuel de procédures en accord avec le SAFE : élaboration, promulgation et application</u></p>	<p>1^{er} semestre 2007</p> <p>1^{er} semestre 2007</p>	<p>- Budget 2007 élaboré sur la base de SAFE et de la nouvelle classification budgétaire</p> <p>- Harmonisation des règles et procédures d'élaboration, d'exécution, du contrôle et de l'évaluation du budget national et des ressources publiques</p> <p>- Système comptable de contrôle de l'exécution budgétaire, financière et patrimoniale</p> <p>-Planification budgétaire assurée; manuels de procédures comptables élaborés : décrets d'application élaborés, signés et mis en œuvre</p>	<p>- Amélioration de la gestion des finances publiques, y compris la dette</p> <p>- Meilleure prévisibilité et continuité de la programmation budgétaire de l'Etat</p> <p>- Amélioration de l'efficacité des politiques économiques à moyen et long terme</p> <p>- Amélioration du contrôle des dépenses publiques</p>	<p>Travaux de l'Assemblée Nationale</p> <p>Journal Officiel</p> <p>Rapports du FMI et des autres bailleurs de fonds</p>
---	---	--	---	--	---

	<p><u>Nouvelle nomenclature avec classification fonctionnelle, économique et administrative basé sur le GFS de 2001 : élaboration, promulgation et application</u></p>	<p>2^e semestre 2007</p>	<p>- Harmonisation des diverses informations budgétaires dans la présentation de la comptabilité publique et des statistiques des finances publiques</p>		
	<p><u>Loi relative aux marchés de services et de fournitures : élaboration, promulgation et application</u></p>	<p>2^e semestre 2007</p>	<p>- Amélioration de la transparence dans les procédures d'appels d'offre et de passation de marchés</p>	<p>- Amélioration de l'efficacité et la transparence de la passation des marchés publics</p>	
	<p><u>Direction du Patrimoine : création et fonctionnement</u></p>	<p>1^{er} semestre 2007</p>	<p>- Gestion des avoirs financiers et du patrimoine national - Elaboration de la programmation financière - Elaboration des statistiques de finances publiques - Unicité de la comptabilité publique - Réalisation et gestion d'opérations de crédit public</p>		

PALOP	Sur la base de l'identité commune des Pays PALOP en termes d'histoire, culture, langue et héritage, le gouvernement s'engage à participer dans des initiatives communes entre les pays PALOP (+ Timor Leste) concernant la bonne gouvernance démocratique, dans le cadre de la coopération EC/PALOP (+ Timor Leste).				
--------------	--	--	--	--	--

FICHE TECHNIQUE Infrastructures de transports – eau - électricité

1. Infrastructures routières

Au cours de la décennie passée, le secteur routier a été au cœur de la coopération communautaire.

Ce sont quelque **65% des subventions** au titre des PIN des 8^{ème} et 9^{ème} FED qui ont été affectés chaque année au secteur des infrastructures routières et celui-ci a été le principal secteur de concentration dans le PIN du 8^{ème} FED (devançant l'appui au secteur de l'énergie), avant de devenir le seul secteur de ce type dans le 9^{ème} FED.

Ce pourcentage est même un peu plus élevé si l'on ajoute les subventions qui ont permis, dans le cadre des PIN des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} FED, de venir en aide à des secteurs différents que les infrastructures routières (agriculture ou énergie par exemple) tout en bénéficiant de manière secondaire au secteur routier. C'est ainsi que le financement d'une plantation de 650 ha de palmiers à huile dans les PIN des 5^{ème} et 6^{ème} FED a également eu pour effet de bitumer quelques km de voirie de desserte à ladite plantation. De même, en apportant son soutien à la construction d'une centrale hydroélectrique (Rio Contador), le 8^{ème} FED a aussi permis d'améliorer la desserte routière du nouvel équipement.

En se limitant toutefois au seul secteur routier pris individuellement en dehors de tout autre objectif, les subventions, exprimées en valeur absolue, sont les suivantes : les dotations relevant des conventions de financement « réhabilitation des routes secondaires en milieu rural » du 8^{ème} FED et ; « appui au secteur routier national » du 9^{ème} FED ont totalisé respectivement **3 140 000 € et 7 950 000 €**. Ces sommes ont permis de poursuivre trois objectifs :

- le désenclavement des zones rurales ;
- la réhabilitation de certaines portions du réseau routier ;
- l'appui institutionnel pour venir en aide au maître d'ouvrage des travaux routiers, ce dernier étant jusqu'en novembre 2005 le *Servicio Nacional de Estradas* « SENAE » et depuis cette date l'*Instituto Nacional das Estradas* (INAE).

Au-delà de ce simple changement de terminologie, c'est toute **une vision nouvelle des aspects institutionnels de la politique routière du pays** et de l'assistance technique et financière en provenance de la CE qui est en jeu.

Elle s'appuie désormais sur une importante réforme législative qui a vu le jour en 2005 et qui a débouché sur la création du Fonds Routier National, conçu pour assurer une certaine permanence dans les investissements routiers, et sur l'INAE, un établissement public dont les statuts ont été aménagés pour faciliter la mise en œuvre de procédés de partenariat public – privé, et ainsi dynamiser les travaux sur les dépendances du domaine routier.

La stratégie de coopération São Tomé e Príncipe-CE prend aussi en compte la **Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté**, document de référence officiel, objet d'un

consensus réel de la société Santoméenne et de la communauté des bailleurs de fonds. La table ronde de décembre 2005 à Bruxelles a été l'occasion pour les acteurs de cette stratégie d'assistance au pays de manifester à nouveau leur attachement à ce document.

C'est sur cet arrière-plan institutionnel que se déploient, depuis plus d'un an, les dernières modalités d'assistance technique et financière de l'UE liées au 9^{ème} et 10^{ème} FED. Ces modalités ont notamment pour but de combiner les travaux d'entretien courant des infrastructures routières avec des **travaux à haute intensité de main d'œuvre**.

Dans l'ensemble, l'appui institutionnel prodigué par le FED à la République de São Tomé e Príncipe dans le secteur des infrastructures routières a été aménagé de façon à garantir la continuité de l'entretien et de l'extension du réseau routier.

Les dernières réformes intervenues en 2005 vont permettre à l'administration centrale de mieux jouer son rôle de maître d'ouvrage en se concentrant sur des mécanismes de concession en lieu et en place de l'exécution en régie administrative comme du temps de la SENAÉ ; un système fort consommateur de deniers publics affectés aux dépenses de personnels et peu productif, de l'aveu même de ses anciens responsables.

Inversement, la nouvelle stratégie qui se met en place tend à ouvrir la voie au **partenariat entre le secteur public et le secteur privé**. Depuis le début de l'année 2005, ce partenariat a pris la forme d'une coopération contractuelle entre les pouvoirs publics et certaines communautés villageoises, regroupées en associations appelées *Grupo de Interesse de Manutenção de Estrada* (GIME). Les tâches d'entretien courant de la voirie confiées aux GIME sont prises en charge par le PIN du 9^{ème} FED; ce qui contribue à améliorer le pouvoir d'achat des communautés villageoises concernées.

Le système a été conçu à titre expérimental. Ainsi, les contrats entre l'INAE et les GIME portent sur des périodes de temps limitées (quelques mois), ce qui limite le risque de voir se cristalliser les pesanteurs d'un nouveau secteur public dans le domaine des infrastructures routières. L'expérience acquise par les GIME contribue à diffuser un savoir faire dans les communautés villageoises..

La nouvelle politique routière qui se dessine au travers des réformes institutionnelles de 2005 et la nouvelle approche de l'aide apportée par le FED présente donc des aspects tout à fait positifs.

Tant que le pays n'aura pas pris des dispositions réelles pour développer le pouvoir local, il continuera à se priver d'un moyen commode d'**appropriation, par les populations locales concernées, des programmes ou des projets routiers**. Plus les autorités locales se sentiront directement concernées par les questions de la conservation et d'extension de leurs dépendances routières, et plus efficace et moins onéreuse sera la gestion de ces dernières. La « durabilité » de la politique d'assistance de l'UE, une fois que certaines de ses composantes auront cessé d'être alimentées par les subventions du FED (pensons aux subventions aux GIME qui n'ont pas été conçues pour être éternelles), nécessite aussi que l'on pense d'ores et déjà à un relais administratif et financier. Celui-ci est sans doute la décentralisation. Mais (presque) tout est à faire en ce domaine ; à commencer sur le plan technique : en raison des limites de la classification actuelle du réseau routier en routes principales, secondaires et « autres », nul ne sait très bien à ce jour à qui pourrait revenir la charge de l'entretien des

quelque 400 ou 500 Km de routes ou de pistes rurales qui pour l'heure ne sont ni des « EP », ni des « ES » et qui ne sont pas comptabilisés dans les 225,25 Km de routes dites « classées ».

1.1 Etat des besoins en matière d'infrastructures routières

Une distinction cardinale est à faire ici entre l'état du réseau routier et l'état des besoins. Ce n'est pas parce que des routes sont dégradées que leur état justifiera *ipso facto* des travaux de réhabilitation. En revanche, un programme d'amélioration du réseau routier sera justifié si un consensus est perceptible au sujet de l'importance des travaux d'entretien routiers à effectuer et sur leur localisation géographique. La collecte des données, à laquelle la mission a procédé, montre sur ce point que non seulement l'état du réseau routier est préoccupant, mais encore qu'un consensus existe sur ce point.

1.2 Etat du réseau routier

Par rapport au début des années 2000, le réseau routier est mieux entretenu dans l'ensemble. Mais certaines routes en terre continuent d'être laissées à l'abandon. Dans son dernier rapport traitant de l'état des routes, remontant à l'année 2004 (« Lignes directrices pour la définition d'une stratégie nationale pour le secteur routier »), le ministère des travaux publics avait classé de cette manière l'état du réseau :

- Routes revêtues : 122 Km en bon état ; 51 Km dans un état moyen ; 50, Km en mauvais état et 10 en très mauvais état.
- Routes en terre : 40 Km en bon état ; 86 Km dans un état moyen et 362 Km en mauvais état.

Ce descriptif reste largement d'actualité, malgré les deux années écoulées. Par endroits, il semblerait même que durant ce laps de temps l'état de la voirie ait empiré.

Faut-il prévoir d'importants travaux d'entretien sur tout ou une partie des 232 Km de routes « revêtues » que compte le pays (selon les statistiques officielles) ? Cela n'est pas certain et le mieux, pour le savoir, est encore de compulsier les programmes ou les plans mis au point sous l'égide des administrations compétentes (essentiellement le MTPIAT).

1.3. Evaluation des besoins en matière d'infrastructures routières au vu de certains documents de référence

Divers rapports ou enquêtes ont donné une idée assez objective des besoins en matière d'infrastructures routières en vue de satisfaire, non pas simplement le confort des automobilistes, mais les exigences du développement économique et l'aménagement du territoire. Ces documents écrits sont cohérents avec le descriptif des besoins, tel qu'il est ressorti des entretiens auxquels la mission a échangé avec divers responsables administratifs de STP.

Il ressort de la documentation disponible et des entretiens que les besoins portent sur l'entretien de la voirie existante. Aucun interlocuteur, aucune enquête de terrain n'évoque le besoin de construire des routes nouvelles sur des itinéraires nouveaux. Seule la reconstruction de quelques routes jugées « en très mauvais état » permet de déduire l'importance des besoins en constructions nouvelles. C'est ainsi qu'une enquête réalisée en 2004 sous l'égide du SENAE évoquait l'existence de 10,50 KM de routes « en très mauvais état » à refaire intégralement.

Le diagnostic de la situation routière repose essentiellement sur trois séries de documents.

- Plan Stratégique de Développement du Tourisme (PSDT) : Ce document, élaboré en 2001 sous les auspices du PNUD, en appelle à un rapprochement avec l'UE et l'AFD « *afin d'adjoindre un volet tourisme à la réhabilitation des pistes* ». Il comprend une étude de marché, dont une des caractéristiques a été de faire de ce secteur l'un des principaux moteurs de l'augmentation et de la diversification du Revenu National au moins jusqu'en 2005.
- Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) : selon ce document officiel de la plus haute importance, validé le 10 décembre 2002, les besoins en infrastructures routières doivent être ciblés sur la réduction de la pauvreté. De ce point de vue, les routes secondaires sont souvent plus importantes pour les plus démunis que les routes principales. Pour avoir accès aux marchés, les habitants des zones rurales ont généralement besoin d'un réseau nourri de routes secondaires. Dans un contexte de grande pénurie de moyens financiers et dans un souci d'appuyer les structures productives des anciennes « roças », l'accent devra être mis sur l'accès aux zones isolées et sur la définition d'une politique de conservation du réseau routier commençant par les pistes rurales (voir en ce sens le § 4.3.7.4. du SNPR).
- « *Estudos Nacionais de Perspectivas a Longo Prazo* » : Ce document, qui donne des indications sur l'évolution démographique de la STP pour les années 1991 - 2006, commence à dater, mais ses analyses se sont révélées exactes. On a ainsi assisté à un processus d'urbanisation qui a essentiellement affecté les districts de Agua Grande et de Mé-Zochi et à une désaccélération de la croissance des zones rurales. Cette situation pourrait s'expliquer, au moins partiellement, par les difficultés occasionnées par les carences graves en matière de réseau de pistes rurales.
- Esquisse de plan routier triennal 2005-2007. Cette esquisse, réalisée sur la maîtrise d'ouvrage du MTPIAT, a permis de s'entendre sur trois groupes d'objectifs : assurer l'entretien de l'ensemble des routes déjà en service ; poursuivre le développement du réseau des routes en terre ; sauvegarder le patrimoine des routes revêtues.

1.4 Conclusions au vu des besoins précédemment évoqués.

Il ressort de ce qui précède que la réhabilitation, ou selon les cas la reconstruction de certaines parties du réseau routier (tant revêtu que non revêtu), correspond à une nécessité évidente pour l'économie du pays.

Selon le DSRP, la part des infrastructures routières dans le total des dotations attendu des aides doit représenter quelques 9% du total de ces aides durant la période 2003-2005, soit 6,124 millions USD.

Quant à la ventilation entre les divers modes de traitement du réseau (entretien courant ou périodique, réhabilitation ou reconstruction), elle doit résulter d'analyses plus poussées (mais en mesures d'être conduites avec célérité) faisant ressortir notamment deux types de données :

- Les mutations démographiques présentes et à venir. A ce stade, il conviendrait de réactualiser l'étude démographique précédemment mentionnée (*Estudios Nacionais de Perspectivas a Longo Prazo 1991-2006*) pour en tirer des conséquences sur les stratégies d'aménagement du territoire et les besoins en infrastructures routières.
- Le coût des interventions routières : les chiffres précédemment indiqués gagneraient à être également actualisés car ils datent d'il y a au moins deux ans.

2 Réponse des bailleurs de fonds aux besoins en matière d'infrastructures routières

Les principaux bailleurs de fonds ont tenu à être présents sur ce front, en raison de l'importance qu'ils lui reconnaissent comme gage de l'aménagement du territoire. Néanmoins, seule une partie des besoins en matière d'entretien et de construction des infrastructures routières ont été satisfaits en raison de leur ampleur. Au surplus, leurs efforts ont été prodigués jusqu'à ce jour en ordre dispersé, bien que, tout récemment (ce fut le 6 décembre 2005), des formules innovantes de concertation aient vu le jour en vue entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement de STP.

Au cours des 8^{ème} et 9^{ème} FED, l'UE a été incontestablement le chef de file des bailleurs de fonds en matière d'assistance au secteur des infrastructures routières et ses interventions sont allées en croissant et en se diversifiant, dans leurs modalités.

2.1 La CE chef de file en matière de financement du secteur des infrastructures routières

Au cours des 8^{ème} et 9^{ème} FED, la CE a été le plus important contributeur d'assistance financière et technique à la STP en matière d'infrastructures routières. Ce secteur s'est vu érigé au rang de secteur de concentration.

D'un autre côté, la part du secteur routier dans le total des aides en provenance de la CE est un peu plus élevée que ce qu'indiquent les statistiques disponibles, car celles-ci ne comptabilisent pas sous l'intitulé thématique « infrastructures routières » les subventions qui ont permis, dans le cadre des PIN des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} FED, de venir en aide à des secteurs différents que les infrastructures routières (agriculture ou énergie par exemple) tout en bénéficiant de manière secondaire au secteur routier. C'est ainsi que le financement d'une plantation de 650 ha de palmiers à huile sous 5^{ème} et 6^{ème} FED a permis de bitumer quelques km de voirie de desserte. De même, en apportant son soutien à la construction d'une centrale hydroélectrique (Rio Contador), le 8^{ème} FED a aussi permis d'améliorer la desserte routière du nouvel équipement. Enfin, des coûts « transversaux » comme ceux concernant l'appui aux services de l'Ordonnateur National concernent pour une petite partie l'administration des infrastructures routières.

L'aide financière et technique au secteur routier, défini comme tel sans référence à d'autres modalités d'assistance, se décompose pour sa part en trois volets et ces derniers doivent s'analyser comme autant d'objectifs à atteindre. Il s'agit tout à la fois de :

- désenclaver les communautés villageoises établies à l'écart des principaux axes routiers ;
- réhabiliter les routes en cas de nécessité ;
- d'apporter un appui institutionnel aux services responsables de la gestion du domaine routier.

Ainsi résumé dans ses objectifs généraux, ce triptyque a été décliné sous différentes formes dans les Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) des 8^{ème} et 9^{ème} FED.

2.2 Les subventions au secteur routier dans le cadre du PIN du 8^{ème} FED

Au cours du 8^{ème} FED, 78 Km de pistes rurales ont bénéficié de mesures de réhabilitation en cofinancement avec l'AFD (dans ce total, une douzaine de Km a concerné l'île de Principe). La convention de financement n° 6404/STP a porté sur la « réhabilitation des routes secondaires en milieu rural » et elle s'est appliquée durant la période allant du 31 décembre

2001 au 31 août 2004 pour un engagement maximum de 3 140 000 €. Les activités ont porté sur la réalisation de travaux de terrassement, de réhabilitation des chaussées, d'assainissement et de reconstruction d'ouvrages d'art ainsi que sur la surveillance de ces travaux.

La subvention de 3.140.000 € doit être mise en parallèle avec le chiffre précédemment cité de 329 361 € qui représente le coût de la réhabilitation de quelque 16,6 Km de route nationale. Ce chiffre indique clairement la minceur des dotations par rapport à l'ampleur des besoins.

2.3 Le secteur routier dans le PIN 9^{ème} FED (2002 – 2007)

En tant que seul secteur de concentration du PIN du 9^{ème} FED, le secteur routier a bénéficié de la totalité de l'enveloppe A du PIN du 9^{ème} FED et deux conventions de financement ont été signées en 2004 : une facilité de coopération technique en avril 2004 et la convention d'appui au secteur routier national (ASRN), telle que matérialisée par Convention 9 ACP STP 002 portant sur un montant de 7 950 000 € pour la période avril 2004 – 12 avril 2007.

3 Conditions de préparation du 10^{ème} FED dans le secteur des infrastructures routières

En cette fin de période de mise en œuvre du 9^{ème} FED, les autorités gouvernementales et la communauté des bailleurs de fonds s'emploient à préparer le 10^{ème} FED. Dans son travail de préparation des prochaines échéances, la CE dispose des documents de référence suivants :

- le Document de Stratégie Réduction de la Pauvreté (DSRP),
- le Programme d'Investissements Publics (PIP) élaboré sous l'égide du ministère du Plan et des Finances,
- le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) pour les années 2006-2008 mis au point pour préparer la table ronde des partenaires du développement de STP à Bruxelles le 6 décembre 2005.

3.1 Le DSRP et les infrastructures routières

Le DSRP accorde une place de choix aux infrastructures routières. Son « plan d'action », qui figure en son annexe 1, comporte cinq « axes ».

Les infrastructures routières sont mentionnées sous les axes n°2 (accélération de la distribution des fruits de la croissance) et n°3 (création des conditions destinées à générer des emplois pour les pauvres) et le document de stratégie fait clairement ressortir la finalité des aides au secteur routier. Il s'agit en l'occurrence de promouvoir une politique d'aide au secteur routier en vue d'accompagner l'assistance à l'agriculture et au développement de l'infrastructure rurale. Les besoins propres au transport, en tant que tel, sont également mentionnés dans l'axe 2.

Le plan d'action du DSRP met également en lumière les modalités de prise en charge des investissements routiers.

- S'agissant ainsi de la liaison entre les routes et l'agriculture (axe n° 2), le DSRP a exprimé l'utilité d'un effort supplémentaire du budget de l'Etat.
- Dans le secteur des « transports » en général, tel qu'énoncé également à l'axe n° 2, la Stratégie en appelle nommément à l'UE, pendant la période 2005-2007, pour apporter son appui à l'accélération de la mise en œuvre du programme de réhabilitation des routes rurales et la réalisation d'un inventaire de ces dernières.

- Enfin, s'agissant de la réhabilitation des routes asphaltées, qui apparaît, dans l'axe n° 3 du DSRP comme une composante importante de l'assistance aux infrastructures rurales, elle est identifiée comme un domaine potentiel d'actions de l'UE. Pour autant, le DSRP n'empêche pas d'autres bailleurs de fonds d'intervenir à leur convenance dans ce secteur durant la période 2005-2008.

3.2 Le PIP et les infrastructures routières

Les chiffres du programme des investissements publics donnent une indication de l'importance des investissements attendus dans le secteur des infrastructures. Dans la version du PIP pour 2005 et datée du 23 mai 2006, on peut lire les propositions suivantes de financement, exprimées en USD.

Nature des travaux	Financement externe (\$)		Financement national (\$)	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Appui à la SENAÉ	467 000	504 868		
Achèvement de la route S. Jaoa da Vargem / Cruz Mami			200 000	4 768 323
Achèvement des routes rurales	4 470 000	1 782 156		
Construction de la route Madalena -Agua Telha	50 000			
Construction de la route Calçada na Praia Pesqueira			479 000	347 650
Construction de la route Gomes Santana - Micondo	50 000			
Amélioration de la sécurité routière	180 000			
Réhabilitation de la route Cruzeiro – Caixao Grande	50 000			
Réhabilitation de la route Folha Fede – S. Fenicia	50 000			
Réhabilitation du tronçon de route Riba Mato – Bom Bom	220 000			
Réhabilitation de la route de Panufo à Almas	96 000			
Réhabilitation de la route de FolhaFéde		26 717		
Réhabilitation et entretien de routes	1 320 000	761 297	3 000 000	
Total	6 953 000	3 075 038	5 479 000	5 115 973

3.3. Le PAP 2006-2008 et les infrastructures routières

Lors de la table ronde de Bruxelles, le 6 décembre 2005, le secteur des infrastructures routières a été retenu comme un secteur prioritaire de développement pour les années 2006-2008. La table ronde en question doit s'analyser comme un accord informel entre les bailleurs

de fonds et le gouvernement sur un partage des tâches et un ordre de priorité des actions de développement. D'où l'intérêt d'en présenter ici un résumé afin de donner une image d'ensemble des conditions de financement des travaux d'infrastructures routières.

On retiendra essentiellement, parmi ses nombreux tableaux et analyses et pour les besoins du présent rapport, ceux et celles portant sur les points suivants :

- PAP 2006-2008 : le Programme d'Actions Prioritaires se définit comme la partie centrale de la table ronde est il exprime les priorités du gouvernement et les besoins de financement. Le PAP a été mis au point en tenant compte du DSRP et plus précisément de ses actions au cours de la période 2003-2005.
- Conditions de prise en compte du DSRP par le PAP : la table ronde a veillé à préciser les voies et moyens par lesquels les cinq piliers du DSRP peuvent être achevés selon un échéancier annuel pour chaque année 2006, 2007, 2008. On apprend ainsi par exemple que dans le pilier n° 2 du DSRP, l'action prioritaire « réhabilitation des ouvrages d'art sur les routes principales » nécessitera les dotations suivantes : total pour les trois années 2006-2008 : 10 300 000 USD, à ventiler de la manière suivante : Année 2006 : 2 300 000 USD - Année 2007 : 3 000 000 USD - Année 2008 : 5 000 000 USD.
- Indicateurs de réalisation : un des principaux mérites de la table ronde est d'avoir identifié des indicateurs de résultats aussi objectifs que possible permettant de définir l'état de réalisation d'un projet ou d'un programme et la fiabilité de la conduite des opérations par les bénéficiaires (ces derniers étant identifiés par ailleurs : ministères, société nationale ou établissement public). A titre d'exemple, dans le secteur des infrastructures, les indicateurs de résultats sont essentiellement des rapports d'étape rendus publics par les services compétents de STP.
- Fiche projets : un autre mérite de la table ronde est d'avoir mis au point une série de fiches donnant les caractéristiques principales de chaque catégorie de projets. A titre d'exemple, prenons la fiche projet « Réhabilitation et réparation des ouvrages d'art en milieu rural (infrastructures routières). Ladite fiche passe successivement en revue : l'identification du maître d'ouvrage (en l'espèce le MTPIAT) ; les objectifs de l'action prioritaire retenue ; sa description succincte ; les résultats attendus ; l'incidence sur la réduction de la pauvreté et la croissance ; les conditions et la période d'exécution (en l'occurrence 2006 - 2008) et le montant estimé du coût (en l'espèce 3 447 000 USD).
- Ventilation de la politique de développement selon les secteurs d'intervention : la table ronde a d'autre part regroupé les actions prioritaires selon la nature du secteur auquel elles se rapportent. On apprend ainsi que deux secteurs se détachent des autres par l'importance des financements qu'ils nécessiteront pour les trois années 2006-2008: le secteur de la bonne gouvernance (avec 11,72 % des besoins de financement et quelques 19,780 millions USD) et le secteur des infrastructures routières (avec 11,64% des dotations attendues et un besoin de financement pour les trois années en question de 19,643 millions USD). Il convient de noter à ce stade que les infrastructures rurales font l'objet d'un traitement à part, représentant 5,60% du montant des financements attendus, soit 9, 447 millions USD.
- Répartition des responsabilités en matière d'exécution des programmes de développement : un tableau fort instructif montre d'autre part que le MTPIAT est de loin le premier acteur sur la scène du programme triennal d'actions prioritaires, puisqu'à lui seul il pourrait être amené à gérer 47,45% des dotations (soit 80,075 millions USD, loin devant les ministères de l'éducation (13,48%), de l'Economie (12,61 %) et de la santé (11,35%).

- Distribution des rôles parmi les bailleurs de fonds. La rencontre de Bruxelles du 6 décembre 2005 a été aussi l'occasion pour tenter de mettre fin à l'absence fréquente de concertation qui caractérisait auparavant les décisions des bailleurs de fonds dans le domaine de l'attribution des aides. Il en est notamment ressorti que l'UE s'est vue reconnaître la responsabilité principale dans le sous-secteur de la construction, de la réhabilitation et de l'entretien courant des routes secondaires, tandis qu'un pays comme le Portugal s'est déclaré prêt à apporter sa part de financement à la réforme des institutions locales.

Les trois documents de référence (DSRP, PIP et PAP) donnent des indications utiles en matière de besoins de financement, et expriment un consensus peu formalisé, à la fois interministériel (interne à STP) et international (entre les principaux bailleurs de fonds).

4. Appui institutionnel aux actions identifiées comme prioritaires dans le domaine des infrastructures routières

Les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds, sont en mesure de porter une appréciation raisonnablement optimiste sur les conditions d'exécution des prochaines actions dans le secteur routier, telles qu'elles ont été retenues par les documents de référence en question. Cette appréciation, relativement optimiste, de la situation s'appuie sur les leçons d'un passé encore très proche et sur les résultats positifs que l'on attend d'une part des réformes en cours (création de l'INAE et du Fonds Routier National) et celles à plus long terme (décentralisation / déconcentration de la maîtrise d'ouvrage des travaux dans le secteur routier).

4.1. Les leçons d'un passé encore très récent

Le terme de « passé », utilisé ici, doit s'entendre d'une manière très restrictive. Il se réfère à certaines expériences ne remontant pas plus loin dans le temps qu'au début de la mise en œuvre du PIN lié au 9^{ème} FED ; c'est-à-dire à guère plus d'un an (début ou courant de l'année 2005).

4.2 Eléments de réflexion fournis par l'évaluation mi-parcours du projet d'appui au secteur routier de São Tomé e Príncipe

Le rapport d'évaluation mi-parcours a confirmé les bons résultats obtenus et il a aussi indiqué les points à suivre dans les années à venir. Deux questions semblent particulièrement importantes pour la détermination de la stratégie dans le secteur routier :

1°) l'approche sectorielle

Aucune des structures intervenantes (Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics, et l'Institut National des Routes – INAE) ne dispose d'une véritable vision sectorielle. Le réseau routier est considéré comme une finalité en soi, au lieu d'être envisagé comme un moyen, au service de la finalité économique « transports ». La mission a relevé le manque d'approche par objectif : l'approche immédiatement opérationnelle prend le dessus dans la programmation de l'INAE : il est important de promouvoir une approche sectorielle qui nécessite un changement profond, et aura besoin d'être appuyée par une expertise internationale.

2°) l'aide budgétaire

Le choix de la modalité de financement d'un programme sectoriel dépend essentiellement de la qualité du système de gestion des finances publiques. La situation actuelle des finances publiques, sur un plan macroéconomique comme du point de vue des institutions et des procédures n'est pas optimale. Le fait qu'un Fonds Routier soit nécessaire signifie que l'actuelle qualité des finances publiques n'est pas suffisante pour garantir l'affectation des ressources au programme.

Une mesure de la performance de la gestion des finances publiques (PEFA) ne donnerait sans doute pas aujourd'hui un résultat positif. La performance du budget, les règlements et procédures de passation des marchés publics, encore obscurs et inefficaces, ne peuvent inciter les donateurs à faire confiance au système actuel, et à lui confier leurs aides.

Il faut cependant garder à l'esprit **la réforme lancée en 2005**, qui malgré divers obstacles externes (politiques, avec des élections multiples et un changement de gouvernement) ou internes (insuffisance des ressources humaines) s'implante progressivement.

De plus, le CIFA (Country Integrated Fiduciary Assessment) va fournir une « feuille de route », une gamme complète de mesures à prendre pour améliorer la situation.

L'essentiel des améliorations doivent concerner :

- la gestion budgétaire :
 - améliorer la prévisibilité des flux financiers;
 - maîtriser les dépenses récurrentes obligatoires;
 - améliorer la trésorerie de caisse.
- l'élaboration du budget, qui doit intégrer les objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté;
- le cycle et les méthodes de construction du budget;
- informatiser le nouveau système intégré de gestion financière;
- mettre en œuvre une profonde réforme de la loi et des règlements sur les marchés publics;
- la situation financière des sociétés d'Etat.

Il est donc tout à fait probable que dans les années qui viennent le niveau de la gestion publique s'améliore. **L'aide budgétaire**, par ses conditionnalités, est un instrument puissamment incitatif et qui **favorise l'appropriation des objectifs et programmes**.

Ainsi poser en conditionnalité la poursuite du financement du programme d'entretien routier **offrirait une probabilité de pérennisation du programme d'entretien routier que ne présente pas l'approche projet**.

ANNEXE N°9

LE PROGRAMME ECOFAC ET SÃO TOME E PRINCÍPE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

A la fin des années 1980, l'expérience en matière de politique de conservation en Afrique centrale (massif forestier de 2.1 millions km² constituant le deuxième bloc continu de forêt de la planète, une diversité biologique d'intérêt mondial) était plus limitée que dans d'autres régions du continent. A ce jour, ce programme représente l'effort le plus important consenti par un donateur pour la sauvegarde et la valorisation du deuxième bloc forestier de la planète et qui a consacré l'intérêt d'une approche régionale et cohérente en la matière.

En 1988, soit 4 ans avant la CNUED de Rio, les pays d'Afrique centrale et la Commission européenne agissent en précurseurs et lancent une étude régionale avec l'IUCN qui va :

- définir les zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité ;
- lancer un programme d'appui qui est ECOFAC.

ECOFAC, principal programme à ce jour de conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers dans les pays ACP, se fixait comme objectifs :

- conservation de la biodiversité ;
- formation et développement des capacités sur le terrain ;
- développement économique à destination des populations rurales parmi les plus pauvres de la planète par une utilisation durable des ressources naturelles

Il s'agissait de prendre en charge des espaces protégés existants pour les étudier et les gérer rationnellement, tout en valorisant par la mobilisation des populations grâce à l'amélioration de leurs conditions de vie et aux retombées financières issues d'activités créatrices de revenus.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Objectifs de la composante nationale São Tomé e Príncipe

- 1992 :** - élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de la Zona Ecologica ;
- formation du personnel de gestion du service forestier ;
- mise sur pied d'un petit centre servant à la fois de siège au Projet et de centre de formation – sensibilisation ;
- réalisation de reboisements et vulgarisation de techniques agroforestières de reboisement ;
- réalisation d'études de bases sur la biodiversité et les possibilités d'écotourisme.
- 2000 :** - conservation du parc naturel Obó comme zone de protection intégrale, réservoir de biodiversité et espace de recherche ;
- développement socio-économique des populations périphériques du parc par l'agroforesterie et la valorisation durable des ressources naturelles.

Objectifs de la coordination régionale (Brazzaville puis Libreville) dont profitent toutes les composantes nationales

- 1992 :** - coordination les différentes composantes (élaboration du manuel de procédures, mise en place de la logistique, mobilisation de l'AT) ;
- relation avec les administrations de tutelle ;
 - sensibilisation, communication ;
 - appui à l'émergence d'une dimension régionale des problématiques de conservation
- 2000 :** - gestion et maintien des orientations et de la cohérence globale du programme ;
- gestion administrative et financière du programme ;
 - appui technique et administratif aux composantes nationales ;
 - actions de formation pour le personnel national ;
 - coordination des activités nationales de développement rural participatif ;
 - appui aux composantes en matière de communication et de sensibilisation ;
 - gestion de l'information au niveau local, national et international ;
 - favoriser la concertation entre le programme et les administrations, le secteur privé et les ONG actifs dans les domaines couverts par le programme

En fait, les objectifs régionaux et nationaux se sont précisés pour tenir compte de l'évolution de « l'état de l'art » concernant la complémentarité conservation-développement, des politiques nationales de gestion durable des écosystèmes et de l'émergence forte de la dimension régionale de la part des pays, des ONG et des bailleurs de fonds.

FINANCEMENT DU PROGRAMME

Financements alloués par l'UE au programme ECOFAC de 1992 à 2005 :

Phase 1 (1992-1995) :	26 100 000 euros
Phase 2 (1996-1999) :	18 277 830 euros
Phase 3 (2000-2005) :	28 438 248 euros (prévisions en partie)
Total :	67 050 000 euros

N.B. : ce total ne tient pas compte des financements sur Pin et des coopérations bilatérales, dont le volet Tortues marines (PIN 8^e FED de São Tomé e Príncipe) de 160 000 euros.

1992-1995

Pays concernés : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, São Tomé e Príncipe et coordination régionale (la composante nationale Zaïre n'ayant pu être mise en place, son budget a été réparti sur les autres composantes).

Budget total : 26 100 000 euros

Composante São Tomé e Príncipe : 773 642 euros, soit 3% du budget total (ou 5,9% du budget total des composantes nationales, hors coordination régionale)

1997-1999

Pays concernés : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, São Tomé e Príncipe et coordination régionale

Budget total : 18 277 830 euros

Composante São Tomé e Príncipe : 681 440 euros, soit 3,7% du budget total (= 7,8% du budget des composantes nationales, hors coordination régionale). Il convient d'ajouter à ce montant, les 160 000 euros du volet « tortues marines » financé sur le PIN 8^e FED.

2000-2005

Pays concernés : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA (2 sites), São Tomé e Príncipe et coordination régionale.

Budget total : 28 438 248 euros (prévisions en partie)

Composante São Tomé e Príncipe : 583 933 euros, soit 2,1% des devis programmes annuels totaux (= 3,7% du budget des composantes nationales, hors coordination régionale).

DEROULEMENT DU PROGRAMME

Les activités du programme se sont déroulées depuis 1992 avec un rythme différent selon les composantes. Aujourd'hui, la situation en termes de cohérence avec les objectifs initiaux est contrastée selon les composantes.

Un des atouts majeurs de ce programme est son caractère régional. Il s'est progressivement développé en pratiquant une complémentarité entre des composantes qui partagent leurs bonnes pratiques dans un esprit d'émulation réciproque.

Depuis le lancement d'ECOFAC, la perception de la nécessité d'allier conservation et développement s'est traduite par des engagements politiques des Etats (CEFDHAC, COMIFAC, AFLEG), par la création de nouvelles aires protégées et, dans plusieurs pays, par la réforme des lois et règlements régissant les espaces forestiers dans un objectif de gestion durable. De nombreuses initiatives et projets ont été développés par les pays eux-mêmes, des coopérations étrangères, des ONG internationales et le secteur privé forestier.

La consolidation de l'évolution régionale d'ECOFAC est ainsi devenue complémentaire avec d'autres projets de conservation ou de gestion des ressources naturelles qui se développent dans la sous-région, et en phase avec l'évolution des problématiques communes aux pays concernés (chasse et lutte contre le braconnage, encadrement de l'exploitation forestière, préservation et valorisation de la biodiversité...). Le programme s'est révélé être un élément catalyseur pour plusieurs actions communautaires, parfois engagées en collaboration avec plusieurs partenaires (CIFOR, OAB, WWF, FFEM, FAO, CI, IUCN...), et devient progressivement une plate-forme opérationnelle pour les donateurs intéressés : appui à l'aménagement forestier, augmentation des capacités, recherche appliquée, impact des politiques de développement, monitoring, réseau d'aires protégées RAPAC et initiatives transfrontalières.

Aujourd'hui, au niveau régional, des efforts restent à déployer sur plusieurs thèmes :

- gestion durable de la biodiversité et approfondissement de la connaissance scientifique de certaines aires protégées ;
- appropriation des systèmes et modalités de production et d'exploitation durables des ressources naturelles dans les zones périphériques ;
- gestion autonome des composantes et amélioration du recrutement de personnels bien formés et motivés ;
- appui au développement du tourisme durable ;
- entretien des structures existantes et développement de l'accueil des personnes (touristes, étudiants, scientifiques) ;
- appui à la gestion de la biodiversité dans les concessions forestières, notamment aux moyennes et petites concessions ;
- diversification des donateurs potentiels et collaboration avec différents partenaires ;
- atténuation de l'impact des indispensables politiques de développement sur les ressources naturelles ;
- Pérennisation des activités du RAPAC et recherche de nouveaux financements.

LE PROGRAMME A SÃO TOME ET PRINCIPE

A São Tomé e Príncipe, le projet ECOFAC a aidé à la prise de conscience par les autorités de la nécessité de protéger une part importante des écosystèmes fragiles de l'archipel, qu'ils soient primaires ou secondarisés, mais depuis abandonné par la culture des cultures de rente.

Les moyens mis à disposition de la composante nationale de São Tomé e Príncipe ont toujours été modestes tout au long des trois premières phases du programme ECOFAC. Ils ont néanmoins permis de faire progresser la connaissance du pays et de mettre en œuvre un programme à la fois institutionnel et actif sur le terrain. Le travail de l'équipe mise en place (un AT chef de composante, cadres et agents nationaux, missions d'experts internationaux), a notamment permis de :

- renforcer les connaissances de base : programme de base d'études (flore et faune, écologie), notamment des groupes développant un fort endémisme, comme les oiseaux et les orchidées ;
- entamer, en collaboration avec la GTZ, un important travail d'appui institutionnel comme la création d'un corps de gardes forestiers, l'appui à la mise à jour de la législation en matière d'environnement et de protection de la nature et à la rédaction du Plan National de Développement des Forêts ;
- proposer la délimitation du Parc National Obó (295 km² au total), avec un périmètre à São Tomé et l'autre à Príncipe, rassemblant notamment les forêts naturelles encore existantes ;
- créer un ensemble réalisations scientifiques et éco-touristiques, comme le jardin botanique de Bom Sucesso à l'entrée du Parc Obó de São Tomé, le tracé de circuits pédestres de découverte des écosystèmes d'altitude de São Tomé ;
- appuyer au développement agricole afin de conserver la structure et la productivité des sols ;
- rédiger des documents de vulgarisation (affiches, guides...) et de promotion du tourisme de découverte et de l'écotourisme.

Un important programme de protection des tortues marines a été engagé. Ce programme a bénéficié d'un financement inscrit au PIN et du soutien de coopérations bilatérales et d'ONG. Dans ce cadre, le projet MARAPA est appuyé par l'Association Française des Volontaires du Progrès pour ses trois composantes : appui à la pêche artisanale, éco-tourisme (dont le campement de la Praia Jalé) et protection des tortues.

Actuellement, les personnes rencontrées regrettent la mise en sommeil du programme, d'autant que le texte de création du Parc National Obó n'a toujours pas été discuté au Parlement, alors qu'il a été rédigé en 1997. Ce délai paralyse les actions et prive de moyens légaux le Cabinet de l'Environnement (Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles) où sont affectés les 4 techniciens d'ECOFAC, et le Service des Forêts (Ministère de l'Économie) qui compte 6 gardes forestiers pour l'ensemble du pays, soit 1 pour 17 000 ha ! Il ne permet pas non plus de montrer que le pays considère l'environnement et la protection de la nature comme des véritables priorités valorisables par un tourisme de qualité et l'écotourisme.

ANNEXE N°10
ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE
DE SAO TOME E PRINCIPE

En mars 2007, STP a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE pour l'allègement de dette. Le point de décision avait déjà été atteint en décembre 2000 et le gouvernement espérait bénéficier dès septembre 2006 de l'allègement de sa dette, mais le retard pris par certaines réformes fiscales et dans la création de tribunaux de commerce, réclamés par les institutions de Bretton Woods, avait repoussé l'échéance.

La dette annulée représente 91% de la dette publique totale. Elle ne concerne pratiquement que la dette en arriérés, la capacité de remboursement du pays étant quasiment nulle. La décision n'entraînera donc pas une réduction marquée des dépenses liées au service de la dette, dans la mesure où le gouvernement n'assurait déjà que les paiements de la portion de la dette qui ne sera pas annulée, principalement due aux institutions de Bretton Woods et à la BAD.

Cependant, cet allègement entraîne tout de même une marge de manœuvre budgétaire pour le gouvernement, estimée entre 1 et 1,5 million USD par an. Conformément à l'accord passé avec le FMI et la BM, ces bénéfices devront être réorientés vers les secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté : santé, éducation, infrastructures et bonne gouvernance.

Au titre des contreparties fixées par le FMI et la Banque Mondiale pour pouvoir bénéficier de l'allègement de la dette figuraient l'élaboration du DSRP et la mise en œuvre de réformes de politique macro-économique. Le Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a effectivement été élaboré et adopté par le Gouvernement en 2002, actualisé en 2004 et son suivi a été institutionnalisé par la création, début 2005, d'un «Observatoire de la Pauvreté» ancré au Ministère du Plan et des Finances.

Extrait du Rapport pays FMI n°07/267 – juillet 2007

Memorandum of Economic and Financial Policies May 2007

I. INTRODUCTION

1. This Memorandum of Economic and Financial Policies (MEFP) supplements that of December 2006 and our Letter of Intent dated December 27, 2006. It describes (i) performance under the PRGF arrangement through December 2006; (ii) economic developments in 2006 and early 2007, and (iii) the government's economic program for the remainder of this year. The policies set forth in this Memorandum should help achieve the medium-term objectives set out in our PRSP, including efficient use of debt relief resources provided under the Enhanced Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI). Our government is committed to creating the conditions for sustained economic growth, which is essential for reducing poverty.

II. RECENT ECONOMIC DEVELOPMENTS AND PERFORMANCE UNDER THE PROGRAM

2. Economic activity picked up in 2006; real GDP grew at an estimated 7 percent.

Growth in the construction, commerce, and services sectors has been particularly strong, boosted by private investment and capital inflows associated with tourism and oil-related projects.

3. Inflation had begun declining to 17 percent (year-on-year) by the end of March 2007, from 26 percent in August 2006. This deceleration reflected corrective fiscal measures implemented since mid-2006 and a more active use of monetary policy to curb liquidity growth, which has slowed depreciation of the dobra. The dobra depreciated by 10 percent against the U.S. dollar in the 12 months through December 2006.

4. Fiscal performance was broadly on the program path through December 2006.

Efforts to strengthen tax administration, the 28 percent increase in petroleum prices in June 2006, and the higher volume of oil imports helped boost tax revenue. Improved control of expenditure commitments on both the wage bill and nonwage current items helped offset the expenditure overruns in the first half of 2006. These measures brought the domestic primary deficit below the performance criteria for end-2006 (Table I.1); it reached 8.6 percent of GDP in 2006, down from 10.3 percent of GDP in 2005.

5. Monetary aggregates have decelerated markedly since June 2006 as the Central Bank of São Tomé and Príncipe (BCSTP) tightened monetary policy. The BCSTP raised its reference interest rate by 4 percentage points, to 28 percent, in September 2006 and has since kept the real interest rate positive. More important, it stepped up sales of foreign exchange to sterilize budgetary use of oil bonuses and foreign inflows. As a result, base money growth (12-month change) declined from 117 percent in June to 32 percent in December 2006 and further to 15 percent in March 2007. By containing its net credit to the government, the BCSTP maintained net international reserves (NIR) above the program's performance criteria for end-December 2006.

6. The BCSTP has resumed foreign exchange auctions since December 2006 to enhance the functioning of the foreign exchange markets. These auctions have helped reduce the spread between official and commercial bank exchange rates, while the central bank has continued direct sales to the government and the fuel importer, ENCO, for lumpy transactions. The BCSTP has continued to adjust its exchange rate to market conditions daily by calculating it as the sum of 40 percent of the previous day's selling rate quoted by commercial banks for transactions with the public and 60 percent of its own previous day's selling rate. As a result, the exchange rate of the dobras has remained market determined.

7. Progress has been made in structural reforms, as envisaged under the program.

All structural benchmarks through December 2006 were met (Table I.2). In October 2006 Legislation for anti-money laundering and the financing of terrorism was submitted to the National Assembly (NA), which granted general approval of the law in January 2007. To improve public debt management, the Commonwealth Secretariat Debt Recording and Management System was introduced in November 2006. Important steps have been taken in public financial management reform—the President promulgated the law establishing the legal and institutional framework for the integrated government financial administration system (SAFE), and a pilot budget preparation and execution program (SAFINHO) was implemented in January 2007. The government has submitted to the NA a new Investment Code, which should improve the investment climate.

III. ECONOMIC POLICIES FOR THE REST OF 2007

8. Our macroeconomic framework for 2007 aims to significantly reduce inflation by continued fiscal consolidation and a tight and proactive monetary policy. Achieving the objectives of our program, particularly reducing annual inflation to 10–15 percent by the end of 2007, will require vigorous and timely implementation of agreed policy measures and close cooperation between fiscal and monetary authorities. We will continue to make every effort to speed up structural reforms, notably in the areas of public expenditure management and the investment climate, to achieve sustained, private sector–led growth.

A. Fiscal Policy

9. The government plans to further reduce the domestic primary deficit to about 7 percent of GDP in 2007 (compared with 8.6 percent in 2006) while increasing propoor spending. Fiscal consolidation under the 2007 budget, which the NA approved on March 15, 2007, would come mainly from containing nonessential spending and the wage bill, because the impact of the envisaged direct tax reform, which aims to reduce distortions, would be largely neutral in 2007. The domestic primary deficit would be financed mainly by the use of part of the oil bonuses (equivalent to 5.4 percent of GDP).

10. On the revenue side the government is stepping up its efforts to implement the agreed measures:

- **We remain committed to the petroleum pricing and taxation reforms** that were delayed due to planning and procedural issues. In the new pricing structure, ENCO will apply a uniform margin across products to eliminate cross subsidies. The new tax structure, with fewer exemptions and the move to a specific tax, is designed to safeguard petroleum tax revenue in percent of GDP. These reforms are to be introduced by end-June 2007.

- **The NA has postponed its consideration of our proposal to increase the excise tax on services (excluding water and electricity) from 5 percent to 7 percent** and to increase excises on some imported goods, including alcoholic beverages and tobacco. These measures have been delayed because the NA prefers to consider them in conjunction with our proposed cut in the corporate income tax rate. We will work with the NA to seek approval of the excise tax changes.

- **We expect the NA to adopt the direct tax reform laws by end-June 2007.** This package of legislation includes a reduction in the corporate income tax rate from 45 to 25 percent, a new personal income tax code, and a new urban property tax code, all to be implemented in 2008.

- **We have started implementing the action plan to recover tax arrears.** The NA has now adopted the tax administration and procedural codes, which will help strengthen arrears collection. We have lowered ENCO's indirect tax arrears from dobras 24 billion at end-October 2006 to dobras 11 billion at end-2006. Efforts will be made to reduce outstanding income tax arrears, which were estimated at dobras 67 billion at end-October 2006.

11. On the expenditure side the following measures are planned for 2007:

- **The wage bill** will be contained at dobras 161 billion, causing a decline in the wage bill-to-GDP ratio to 8.2 percent (from 8.7 percent projected for 2006). We will closely monitor all the components of salaries and strictly limit the payments of bonuses and emoluments

pending the outcome of a study of salary structure and components. Based on this study, the completion of which is expected by end-June 2007, the government intends to adopt a revised salary structure with adequate incentives for public servants as a first step in its civil service reform strategy.

- **Nonwage current expenditure** will be contained by strict application of the budget circulars that require prior authorization by the Minister of Planning and Finance of all expenditure commitments (*compromisos*) by budgetary units (except for spending within monthly budget allocations for wages, fuel, food, medicines, basic office supplies, and telecommunications). Payments for utilities (electricity and water) will closely follow consumption while continuing to avoid arrears.

- **Propoor spending will further increase.** We plan to achieve this goal by containing nonessential primary spending through systematic application of the execution mechanisms contained in the new Organic Budget Law. While aligning allocations with the PRSP priorities set out in the Priority Actions Plan for 2006–08, we will strictly monitor the use of HIPC and MDRI resources.

12. The government intends to take additional measures, if needed, to ensure achievement of program objectives. The delays in implementing the excise and petroleum pricing and taxation reforms discussed above could have an adverse impact on fiscal revenue of about 10 billion, 0.5 percent of GDP. To offset such revenue losses, the government will reduce nonwage, nonessential spending. Expenditure management will be tightened in the event of further delays or unexpected large declines in oil import prices, to keep domestic financing of the budget below the program ceilings.

13. The 2007 fiscal plan remains fully financed. It assumes the use of USD8 million from the National Oil Account (NOA) and project support from Taiwan-Province of China and the World Bank (consistent with its 2006–09 Country Assistance Strategy). In seeking donor support for its Priority Actions Plan for 2006–08, the government presented a revised list of needs in infrastructure, education, and good governance to the December 2006 Round Table in São Tomé. Receipt of oil signature bonuses from Blocks 2–4 (projected at USD13.6 million after repayment of oil-related debt of USD15 million to Nigeria) and any additional bonuses (possibly up to USD26 million for Blocks 5–6) will be deposited in the NOA for future budgetary use, consistent with the Oil Revenue Management Law (ORML).

14. The government will build on progress under the pilot program SAFINHO to enhance the monitoring and execution of the 2007 budget, including the use of debt relief resources, while moving progressively to introduce the full system of integrated public finance management (eSAFE). A decree will be issued as a prior action for the IMF Executive Board consideration of the fourth review to establish the new public finance accounting plan and the related manual of accounting procedures. With assistance from FAD and the World Bank, we will put in place other elements of the eSAFE to make it fully functional for the 2008 budget. We have set additional benchmarks for end-June and end-September 2007 (Table 2) to facilitate reform in this critical area.

15. Our medium-term fiscal and external financing strategies depend critically on our capacity to mobilize and absorb aid inflows for development and on the prospects of oil export earnings and revenue. The government will carefully review the impact of developments in commercially extractable reserves on the macroeconomic framework. We

are committed to adjusting the medium-term fiscal and financing strategies, including the use of NOA resources if oil production and exports are seriously delayed, beyond the previous projection of 2012. The government will reassess its oil-related outlays, including its contribution to the Joint Development Authority (JDA), taking into account updated oil revenue prospects, disbursements of signature bonuses, and the execution of the JDA budget.

B. Monetary and Exchange Rate Policies

16. The monetary program for 2007 aims to reduce inflation through strict control of base money growth, in the context of a flexible exchange rate regime. Although base money is an indicative target, it serves as the anchor for the program, playing a central role in restoring price stability. Every effort thus needs to be made to ensure 12-month base money growth declines, from 32 percent at end-2006 to 21 percent by end-2007. Achieving this will require the BCSTP to use monetary instruments, primarily foreign exchange sales, proactively, consistent with the NIR target, to mop up liquidity.

17. Close cooperation between the Treasury and the BCSTP is essential for improving the latter's liquidity forecast and ensuring timely action to offset the monetary impact of budgetary use of oil bonuses and HIPC and MDRI savings. To facilitate information-sharing and coordination, Ministry of Finance and BCSTP officials will meet at least once a month to discuss the budget's cash outlays (in both domestic and foreign currency), which will help inform the BCSTP's foreign exchange market operations.

Because public expenditure is a major component of aggregate demand and affects domestic prices and the exchange rate, if meeting the program's NIR target is at risk, the government will support monetary tightening by curtailing nonwage expenditures.

18. The BCSTP is committed to further developing the foreign exchange market.

With IMF technical assistance, the BCSTP expects to make further progress toward accepting the obligations of Article VIII, Sections 2(a), 3, and 4, of the IMF's Articles of Agreement. With a view to ensuring a fuller and faster market determination of the exchange rate, the BCSTP will (i) continue implementing the current policies of holding frequent foreign exchange auctions, better matching supply with demand by using information on bank net open positions, and enforcing limits on them; (ii) encourage ENCO's bankers to purchase relatively small amounts of foreign exchange at each auction, in advance of payment requirements, to help spread out ENCO's demand for foreign exchange and progressively bring it into the auction; (iii) remove the remaining multiple currency practices by applying either the official exchange rate, if it is less than 2 percent below the market (commercial bank) rate, or a rate at the 2 percent limit in BCSTP's direct sales to ENCO and the government; (iv) eliminate the exchange restriction on transfers abroad of dividends when the new Investment Code becomes effective, which is expected by June 2007. The BCSTP is committed to maintaining the exchange system free of restrictions on current international transactions.

19. The BCSTP will continue to develop a communication strategy to inform the market on its monetary and exchange policies. The Governor of the BCSTP has been meeting at regular preannounced intervals with the banking community and the media to communicate the BCSTP's views on inflation and its monetary objectives. In addition, summary data on monetary and macroeconomic aggregates have been posted weekly on the BCSTP website.

20. The BCSTP has posted audited financial statements for 2005 on its website and will continue to do the same every year. Its budget execution and profit and loss account on a cash basis will be reported at least quarterly as part of the program's monetary data. The BCSTP will continue to contain the cost of its office building project, taking into consideration contractual obligations and the impact on its current and future financial situation, in consultation with the government.

C. Structural Reforms in 2007

21. We will take further steps to ensure transparent management of current and prospective oil resources. The NA has approved the legislation establishing the Petroleum Oversight Committee for auditing and supervising petroleum receipts and expenditures under ORML. The ORML Handbook has been prepared and is expected to be published soon. We are also implementing the Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) process, as expressed at the third EITI conference in Oslo in October 2006. To improve implementation, we will integrate overlapping elements of the ORML and EITI.

22. To promote private sector-led growth, the cost of investing and doing business in São Tomé and Príncipe must be reduced. In consultation with the private sector, we have prepared for the NA's consideration draft legislation to reduce red tape and other regulatory impediments to starting a business. Once it is approved, the time needed for starting a business will be reduced from over 140 days to less than 3. We believe this and our other efforts to improve the investment climate will help attract private investment and improve the "doing business indicators" ("cost of starting a business" and "days to start a business") of the International Financial Corporation. Progress in these areas would facilitate our discussion with the U.S. Millennium Challenge Corporation for grant financing of our development projects.

23. Regarding financial sector reform, the BCSTP intends to further enhance banking supervision, strengthen its internal management in line with the IMF safeguards assessment conducted in 2004, and implement the anti-money laundering law:

- The BCSTP is strengthening its capacity to supervise licensing of new banks and assess bank foreign currency positions and operating risks. To further strengthen on and off-site inspections, the BCSTP will by end-June 2007 issue new prudential regulations on credit classification, liquidity, transactions with related parties, and limits on bank net open foreign currency positions.
- The BCSTP has prepared regulations for implementing the AML/CFT law. Once the NA gives final approval of the AML/CFT law, these regulations will be issued, enabling the establishment of a Central Risk Unit within the BCSTP and imposing "know-your-client" rules on banks.
- Regarding safeguards assessment, the BCSTP has adopted investment guidelines for foreign reserves. It intends to develop annual audit plans based on a risk analysis of operations and review the role of the Audit Board to fully align its responsibilities with those of an independent audit committee.

D. External Debt and Debt Relief

24. **The government will work with the Paris Club and other bilateral official creditors for their full delivery of HIPC relief.** A meeting with Paris Club creditors is expected to take place in May 2007 on completion point debt relief. Regarding bilateral agreements using the September 2005 Paris Club terms of reference, the government has contacted its creditors and signed agreements with Germany, France, and Spain.

25. **On debt management, the government is conscious of the importance of ensuring debt sustainability after HIPC and MDRI debt relief.** To improve its capacity to manage external debt, we have put in place a debt recording and management system obtained from the Commonwealth Secretariat (CS-DRMS). Technical problems with the CS-DRMS software have been resolved, the Debt Office of the Ministry of Finance is transferring debt records to the new system, and a technical consultant from the Commonwealth Secretariat (with financial support from the World Bank) is expected to assist the Debt Office in the second half of 2007.

E. Statistical Issues and Capacity Building

26. **The National Institute of Statistics, notwithstanding limited capacity and funding, has made significant progress in improving our national accounts statistics.** It has revised GDP in recent years based on the 2001 population and business census. With improved coverage and updated sectoral weights, the new GDP series reflects more accurately our recent economic developments. The government is aware of the remaining weaknesses in national accounts, balance of payments, and government financial operations statistics (TOFE), for which we will seek further technical assistance from the IMF. To strengthen policy implementation and our capacity building, the government has contacted the EU for support for a Resident Economic Advisor with technical backstopping from the IMF.

F. Program Monitoring

27. **The revised Technical Memorandum of Understanding (TMU) sets out the modalities of program monitoring.** This includes definitions of performance criteria and indicative targets; application of adjusters for deviations from programmed amounts of oil signature bonuses, budget support, and net external debt service payments; and data sources and frequency of data reporting.

28. **Table I.1 (attached) shows the proposed quantitative performance criteria for end-December 2007 (6th review of the program).** To facilitate implementation of the public financial management reform, structural benchmarks are proposed for end-June and end-September 2007 for the fifth review (Table I.2). The non accumulation of external payment arrears (as defined in the attached updated TMU) is a continuous performance criterion, as are the injunctions against imposing or intensifying restrictions on current payments, introducing or modifying multiple currency practices, concluding bilateral payments agreements that are inconsistent with Article VIII, or imposing or intensifying import restrictions for balance of payments reasons.